



ALERTE

34 fédérations et associations nationales
Des collectifs inter-associatifs locaux
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

**POUR
UN CONTRAT SOCIAL
DE TRANSITION**

**LES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE
SE MOBILISENT POUR
UNE TRANSITION ECOLOGIQUE JUSTE**

Le Collectif ALERTE se saisit de la Planification Écologique pour étudier au travers 4 thématiques, les différents impacts que celles-ci auront sur les populations les plus précaires. Afin de pouvoir y apporter des solutions, les associations de solidarité mettent en avant des propositions et des initiatives de terrain qui pourraient être généralisées.



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| REMERCIEMENTS..... | 1 |
| ÉDITO | 2 |
| I. Le droit à la mobilité dans la transition écologique | 10 |
| A. La dépendance à la voiture vectrice de fractures sociales | 11 |
| B. Le non-recours aux tarifications sociales des transports en commun..... | 12 |
| C. Les ZFE seront-elles des zones à forte exclusion ? | 13 |
| Lumière sur les bonnes pratiques dans le champ de la mobilité | 18 |
| Propositions retenues qui devraient être mises en place très rapidement dans le secteur de la mobilité..... | 25 |
| II. Pour un accès digne à l'alimentation saine..... | 26 |
| A. Mieux comprendre la précarité alimentaire pour transformer les politiques de prévention et de lutte contre la précarité alimentaire | 27 |
| B. Construire démocratiquement des réponses systémiques permettant de garantir l'effectivité du droit à l'alimentation en France..... | 29 |
| C. Un manque de contrôle du cadre législatif sur le gaspillage des dons alimentaires | 30 |
| D. La nécessité de renforcer les enjeux sociaux au sein des programmes alimentaires territoriaux (PAT) | 32 |
| E. La restauration collective : une réponse adaptée et cohérente en faveur de l'écologie – Un levier pour relocaliser les systèmes alimentaires, favoriser les circuits-courts et lutter contre la précarité alimentaire | 34 |
| F. L'alimentation comme support d'accompagnement à la santé et à la transition écologique | 36 |
| G. Concilier l'enjeu de l'accès à l'eau et la lutte contre la précarité à l'eau | 40 |
| Lumière sur les bonnes pratiques dans le champ de l'alimentation | 45 |
| Propositions retenues qui devraient être mises en place très rapidement dans le secteur de l'alimentation | 56 |



III. L'accès au logement des personnes les plus précaires : conditions de réussite pour une transition écologique juste..... 57

- A. État du mal logement.....57
- B. Les personnes précaires, premières victimes des passoirs énergétiques58
- C. Le logement social un acteur majeur61
- D. Pour une conciliation entre objectifs de Zéro Artificialisation Nette et objectif de logements des plus précaires62
- E. La rénovation face à des goulets d'étranglement.....64

Lumière sur les bonnes pratiques et position-nent des experts sur la transformation et l'adaptation nécessaire du secteur logement hébergement67

Propositions retenues qui devraient être mises en place très rapidement dans le secteur de l'hébergement logement.....75

IV. Le droit à un travail décent et durable pour tous (Contribution issue du Manifeste pour un travail décent et durable) 76

- A. La transition écologique doit partir d'une délibération collective77
- B. Investir dans la formation et dans l'accompagnement social pour une transition écologique véritablement inclusive78
- C. Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), des acteurs pionniers dans la transition écologique et la justice sociale79
- D. Logement et services publics : anticiper et accompagner la mutation des territoires.....80

Lumière sur un fond de l'Union Européenne à pérenniser :
Le fonds pour une transition juste.....82

Propositions retenues qui devraient être mises en place très rapidement dans le secteur de l'emploi91



Remerciements

Ce rapport est le fruit d'un travail des différentes organisations présentes au sein du Collectif ALERTE mais aussi de personnes concernées, d'initiatives d'acteurs privés, privés non-lucratifs et publics sur nos territoires. Nous tenons à les remercier pour leurs travaux, réflexions et apports au sein des différents groupes de travaux.

Toutes les associations membres d'ALERTE et en particulier :

- ▶ Action contre la Faim
- ▶ Ansa
- ▶ Banques Alimentaires
- ▶ Coalition Eau
- ▶ Collectif ALERTE Bretagne
- ▶ EAPN France et Europe
- ▶ Emmaüs
- ▶ FAS
- ▶ Les Petits Frères des Pauvres
- ▶ Secours Catholique
- ▶ Soliha
- ▶ Unhaj
- ▶ Uniopss
- ▶ Uriopss Grand Est

Nous remercions également les acteurs individuels qui nous ont partagé leur expertise :

- ▶ Sonia Benmaa
- ▶ Pascal Canfin
- ▶ Emmanuel Combet
- ▶ Bastien Corsini
- ▶ Isolde Devalière
- ▶ Isabelle Doresse
- ▶ François Gemenne
- ▶ Dominique Grandgeorge
- ▶ Laurent Grandguillaume (Territoires zéro chômeur de longue durée)
- ▶ Priscillia Ludosky
- ▶ Louis Maurin
- ▶ Jean Paul Raillard (ENVIE)
- ▶ François Soulage
- ▶ Fatiha Ziane

Ainsi que les structures qui nous ont fait part de leurs initiatives :

- ▶ Action tank Entreprise & Pauvreté
- ▶ Andes
- ▶ CDC Habitat
- ▶ Club des villes & territoires cyclables et marchables
- ▶ Comerso
- ▶ Dédale
- ▶ IDDRI
- ▶ Programme Déclics
- ▶ Réseau éco habitat
- ▶ Solidarauto 49
- ▶ Transport & Environnement
- ▶ Uccas





ÉDITO

Pour un contrat social de transition !



La transition écologique va avoir un fort impact social si elle n'est pas accompagnée. Aussi, il est impératif aujourd'hui de transformer profondément nos modes d'aménagement du territoire, de production et de consommation. La planification écologique qui va se mettre en place doit être l'occasion de veiller à ce que ces changements soient justes et solidaires.

De multiples exemples montrent que les personnes en situation de précarité vivent dans des environnements plus dégradés que d'autres : périphérie des villes, proximité de décharges, de stations d'épuration, transports en commun inadaptés, manque d'espaces de nature, logements dégradés et mal isolés, eaux pluviales mal gérées, loyers et factures énergétiques élevés... Ce sont elles qui paient le plus lourd tribut et qui ont peu de moyens pour s'en protéger ou s'en éloigner. Les surexpositions subies ajoutent à la précarité des pathologies graves.

Les ménages modestes subissent aujourd'hui une double peine.

Non seulement les personnes en situation de pauvreté sont celles qui polluent le moins, si on compare le premier décile et le dernier décile. Pourtant, ce sont celles qui participent le plus aux politiques de préservation de l'environnement, ne serait-ce que par leur contribution financière (fiscalité écologique : 3,7 % du revenu du premier décile de revenus pour 0,9 % pour le dernier décile). Les plus pauvres sont généralement exclus des réflexions sur la prise en compte de l'environnement et les préjugés sont nombreux ; alors qu'au quotidien, ils doivent faire preuve d'adaptation à des contextes difficiles et sont de façon subie inventeurs de gestes écologiques.

Les analyses que nous avons pu mener au sein du Collectif se basent sur des mesures de planification écologique déjà annoncées ou en cours. Cependant, l'ampleur des transitions à venir reste incertaine, et aura probablement des conséquences sociales plus importantes que celles que nous avons considérées actuellement.

Noam LEANDRI, président du Collectif ALERTE





LES PRINCIPES ET PROPOSITIONS DU COLLECTIF **ALERTE**

3 PRINCIPES D'UNE TRANSITION JUSTE ET SOLIDAIRE

Il est impératif de penser la planification écologique comme un levier de l'inclusion sociale et de respect du droit à un environnement sain. Les associations de solidarité que nous sommes sont POUR une planification écologique SOLIDAIRE mais aussi GLOBALE et AMBITIEUSE.

3 principes d'une transition juste et solidaire :

1. Considérer les conditions de vie et les capacités d'adaptations limitées des plus précaires, peu émetteurs de CO₂ et pourtant premières victimes des bouleversements liés au changement climatique.
2. Renforcer la capacité d'agir. La participation des plus précaires aux décisions est essentielle à l'échelle des bassins de vie.
3. Intégrer la notion d'équité dans la planification écologique, plutôt que l'égalité, dans des mesures qui touchent indistinctement les personnes.

La planification écologique, ce n'est pas seulement inciter aux changements de comportements. C'est aussi réinterroger l'aménagement de notre territoire, notre mode de production... et donc anticiper leurs conséquences sur notre modèle social.

PROPOSITIONS RETENUES QUI DEVRAIENT ÊTRE MISES EN PLACE TRÈS RAPIDEMENT

- 1.** Inclure des personnes concernées dans les instances de dialogue environnemental, notamment le Conseil national de la transition écologique (CNTE).
- 2.** Évaluer a priori l'impact de toute réforme sur les 10 % de revenus les plus bas, afin de ne pas accentuer les inégalités par la transition écologique indispensable.
- 3.** Systématiser la gratuité des transports en commun pour les plus précaires bénéficiant des minima sociaux et élargir les tarifs sociaux et les versements employeurs sur l'autopartage, le covoiturage, les locations de vélo, etc.
- 4.** Développer une loi cadre pour le droit à l'alimentation, en ligne avec la recommandation formulée par le Comité des Nations des droits économiques, sociaux et culturels en octobre 2023, et des politiques territoriales d'accès digne de toutes et tous à une alimentation suffisante, saine et durable.
- 5.** Tripler le chèque énergie et instaurer une tarification progressive de l'énergie pour mieux cibler les aides sur les personnes en précarité énergétique.
- 6.** Éradiquer en 10 ans les passoires énergétiques des ménages les plus modestes, avec un accompagnement gratuit et un reste à charge zéro pour les propriétaires occupants les plus modestes.
- 7.** Mettre en place des planifications territoriales de la transition écologique sur l'emploi, regroupant tous les acteurs concernés par les créations, suppressions et reconversions des emplois, à l'échelle de bassin d'emplois. Associer les citoyens à la définition des biens essentiels non couverts - ou pas suffisamment - qui devraient être produits localement et selon quelles exigences sociales et écologiques.
- 8.** Soutenir la création de 200 000 emplois verts, notamment par les territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD). De plus, il faut revenir à un soutien à TZCLD, et aux retours à des financements précédents des Entreprises à but d'emploi (EBE).
- 9.** Renforcer l'attractivité du social et former les travailleurs sociaux à l'accompagnement des ménages modestes sur les différents leviers de la transition écologique.
- 10.** Établir la fiscalité environnementale progressive et répartir les fruits de manière juste et solidaire.



La parole aux personnes concernées par des situations de précarité

Tout au long de ce rapport, nous donnons la parole aux personnes concernées, par la précarité. Ils apportent leur point de vue sur les différentes thématiques du rapport.



Sonia, fréquente "La Halte des parents", une maison des familles des Apprentis d'Auteuil, grâce à qui, elle siège au 5ème collège du CNLE. Sensible aux préoccupations familiales, elle porte la voix de ses paires dans cette instance, notamment dans le groupe de travail "Impact social de la transition écologique".

Sonia, fréquente "La Halte des parents", une maison des familles des Apprentis d'Auteuil, grâce à qui, elle siège au 5ème collège du CNLE. Sensible aux préoccupations familiales, elle porte la voix de ses paires dans cette instance, notamment dans le groupe de travail "Impact social de la transition écologique".

Bastien Corsini est étudiant en philosophie, actuellement en reconversion professionnelle. Bastien est jeune il a moins de 30 ans et comme beaucoup de jeunes, il se sent particulièrement intéressé par les questions climatiques.



Fatihah, fait partie du pôle écologie et grande pauvreté et du laboratoire d'idées d'ATD Quart Monde. Son engagement et son implication commence par hasard lorsqu'elle se gare devant le jardin partagé d'ATD Quart Monde, à Mulhouse en 2017. Trois ans plus tard, elle prend ainsi la parole Place de la Bastille, à Paris, lors de la mobilisation « Notre assiette pour demain » pour affirmer l'indivisibilité des justices sociale et environnementale. « L'écologie, c'est vivre en harmonie avec la nature, mais aussi avec les autres, se respecter dans les échanges, pouvoir confronter les idées sans s'humilier les uns les autres, ni se culpabiliser. C'est être solidaires entre nous quand la vie est trop dure, même quand la communication devient difficile », affirme-t-elle au micro devant des centaines de personnes.



Elle s'étonne de voir sa parole ainsi écoutée et a pour la première fois « l'impression d'être utile malgré [son] niveau social ». Elle veut ainsi rattraper le temps perdu et s'engage pour dénoncer notamment les « dégradations environnementales et sociales en cours ».

« Ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on doit laisser les autres faire. Il ne faut pas qu'on soit spectateur, on a aussi notre mot à dire. C'est l'affaire de toutes et tous car les solutions trouvées par les plus pauvres sont souvent utiles à tous », souligne-t-elle.

Si tu viens avec une situation alarmiste, avec des personnes qui sont déjà dans la pauvreté et que tu leur dis "le ciel va nous tomber sur la tête", ça ne va pas. Beaucoup restent repliés sur eux-mêmes.

La solution c'est de rencontrer le plus de personnes possibles, de parler avec d'autres, ce n'est pas bon de rester repliés sur soi-même. Leur dire qu'il faut se regrouper, s'allier et ce qu'on peut faire personnellement on le fait.

Ma façon d'être positive, c'est de faire ce que je peux à mon niveau. Plus on s'instruit, plus on voit la difficulté de ce qu'il y a à faire, de l'immensité du problème.



La transition juste, un droit international

Dans des principes directeurs adoptés en 2015, l'Organisation internationale du Travail (OIT) définit la transition juste comme suit : « rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté ».

Le Comité français pour le sommet mondial du développement durable de Johannesburg (2002) quant à lui nous donne une définition de ce que sont les inégalités environnementales : « C'est une différence de situation entre des individus ou des groupes sociaux qui s'apprécie non seulement au regard de considérations « écologiques » au sens strict (pollutions, hygiène publique, milieux naturels...), mais aussi en termes d'espace vital, de ressources renouvelables accessibles, de qualité des établissements humains, de conditions de vie, de paysage, etc. que l'on considère comme contraire aux droits ou au respect de la personne humaine, et de surcroît susceptible d'engendrer des déséquilibres préjudiciables au bon fonctionnement de la collectivité. »

Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté et leurs communautés à travers le monde sont les premières et les plus durement touchées par les effets du changement climatique, mais elles sont les moins responsables de ses causes et ont le moins de moyens pour s'en protéger. Le changement climatique exacerbe la vulnérabilité des personnes vivant dans la pauvreté. Durant les récents événements climatiques extrêmes (sécheresses, incendies, inondations, ouragans, vagues de chaleur) les personnes touchées ont perdu leurs récoltes, leurs terres, leurs maisons, leurs moyens de subsistance, ou leur vie.

Le Rapporteur Spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Philip Alston, avait averti en 2019, avant la pandémie, que « le changement climatique risque d'éliminer 50 ans de progrès en matière de développement, de santé mondiale et de réduction de la pauvreté ». En octobre 2020, le Rapporteur Spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Olivier De Schutter, a déclaré que « la lutte contre la pauvreté peut être combinée avec la recherche d'un modèle de développement qui atténue le changement climatique et stoppe l'érosion de la biodiversité. »

Nos sociétés traitent leurs membres les plus pauvres comme elles traitent la planète. Les personnes vivant dans la pauvreté sont exploitées depuis des générations et trop souvent abandonnées lorsque leur capacité de travail est épuisée. La grande majorité des personnes vivant dans l'extrême pauvreté habitent des zones où les infrastructures manquent, où les services ne sont pas assurés. Pour gagner leur vie, elles doivent accepter des conditions de travail dangereuses, sont exposées à des polluants nocifs pour la santé et à des accidents. Elles doivent se contenter d'une nourriture bon marché, peu nutritive et pleine de résidus chimiques.

L'État a de multiples obligations en matière de droits humains à l'égard de ses citoyens, notamment celle d'apporter des réponses adéquates à la crise climatique. Ces réponses, par le biais de politiques et d'actions, doivent reconnaître et donner la priorité aux personnes les plus pauvres en tant qu'acteurs du changement. L'une des approches clés consiste à chercher avec les plus pauvres comment apprendre de leurs savoirs pour renforcer leur pouvoir d'agir dans le monde d'aujourd'hui.

Les politiques et les mécanismes mis en place doivent adopter une approche fondée sur les droits de l'homme. Les droits de l'homme devraient être explicitement mentionnés dans les textes et actions de la planification écologique. Cela permettrait d'élaborer des stratégies d'adaptation et d'atténuation, ainsi que des mécanismes de réparation des pertes et dommages, fondées sur les Principes directeurs des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme.

Comme de nombreuses autres politiques, les politiques environnementales, outre leur impact sur l'appareil industriel, peuvent peser différemment sur les catégories sociales. En ce sens elles peuvent conduire à renforcer les inégalités. En conséquence, il importe que les mesures prennent en compte l'impact sur les évolutions du contenu du tissu industriel, donc qu'elles soient économiquement soutenables, tout en étant bénéfiques pour l'environnement et justes socialement.



L'éclairage de François Gemenne, politologue, membre du GIEC



Que dit le dernier rapport du GIEC sur les inégalités ?

Dans son dernier rapport le GIEC prône une nouvelle fois la justice sociale et la sobriété face à la crise climatique. Le changement climatique va exacerber les inégalités. Or des sociétés plus inégalitaires sont plus vulnérables aux impacts des changements climatiques. Si on n'aligne pas social et environnemental, on va rentrer dans un cercle vicieux. Finalement, c'est dans l'intérêt des riches de réduire les inégalités : une société moins inégalitaire est plus résiliente.

Comment réaliser une transition juste ?

Les actions doivent être prises dans l'intérêt des gens. Et non pas présentées comme une suite d'efforts, de contraintes et de sacrifices. Ce projet doit commencer par accompagner les plus précaires.



**Discussion avec Emmanuel COMBET, économiste,
auteur de « Quel projet politique pour une transition juste ? »
Les Cahiers EN TEMPS RÉEL, septembre 2021**

**1/ Comment définiriez-vous la
« transition juste » ?**

La transition juste est une idée générale qui souligne le besoin d'engager une transformation profonde et systémique de nos modes de développement d'une façon qui réponde à la fois aux défis écologiques et aux exigences de justice. Il s'agit donc avant tout d'un principe directeur : l'expression d'une orientation politique prioritaire pour l'action commune. La notion s'est beaucoup rependue et largement élargie depuis que des syndicats américains l'ont utilisée pour la première fois, au début des années 90, pour obtenir un programme d'aide pour les travailleurs qui perdent leurs emplois du fait de nouvelles réglementations environnementales.

L'idée est utilisée aujourd'hui dans de nombreuses sphères : dans le cadre de la coopération internationale, par les institutions européennes, dans des programmes de politique nationale, ou même par des entreprises, des banques, des organisations, communautés et territoires très divers. Derrière son apparente homogénéité, l'expression est en fait utilisée pour désigner des enjeux et des solutions très divers. Il s'agit aussi bien de « s'assurer que personne n'est laissé derrière » en demandant des mesures d'aide pour des populations, secteurs d'activité professionnelle, travailleurs et territoires qui sont encore très dépendants des énergies fossiles, que de défendre l'idée qu'il faut réduire les inégalités de richesse, ou même « sortir du capitalisme », pour obtenir les conditions d'acceptabilité sociale de l'effort écologique, ou que les pays du Nord qui ont contribué le plus aux émissions de carbone depuis l'ère préindustrielle financent les pays du Sud qui doivent pouvoir se développer et qui feront face aux plus gros aléas climatiques, sans avoir toujours la capacité d'y faire face, etc.

Il existe donc un flou sur la définition précise des implications et des formes réelles que prendront ces transitions justes. En tout cas, le terme désigne toujours l'intention de concilier écologie et justice, tout en soulignant qu'il est à la fois possible et nécessaire d'agir prioritairement en ce sens.



**2/ Le mouvement des gilets jaune
était-il une crise de transition
juste ?**

À son origine, le mouvement des gilets jaune s'en est bien pris à la « taxe carbone », qui est une politique environnementale qui vise à signaler dans le prix des carburants le coût des perturbations que leur utilisation génère sur le climat (en libérant du CO₂). Toutefois ce n'est pas si simple. Le mouvement a ensuite agrégé de nombreuses questions politiques et sociales très diverses qui pour beaucoup ne sont pas liées à l'écologie : le poids des impôts et des dépenses pré-engagées, l'accès à la propriété et aux logements non excentrés, aux services publics, la méfiance et le rejet envers les représentants, le référendum d'initiative personnel... C'était par ailleurs la fluctuation rapide à la hausse des prix d'importation du pétrole, davantage liée au marché et à la géopolitique de l'énergie, qui a eu le plus d'effet sur le prix à la pompe en 2018. Mais il est certain qu'on peut voir dans ce mouvement un symptôme, en tout cas l'importance de l'enjeu de concilier l'action écologique et les questions sociales. Car pour le défi du climat, il faudra bien se passer de l'usage des énergies fossiles dont nous sommes encore dépendants. Il faudra bien assumer le coût des actions nécessaires et les efforts qu'elles représentent.



Mais nous n'y parviendrons pas si les mesures mises en œuvre - réglementation, fiscalité écologique, interdictions, etc. - sont perçues comme injustes et rejetées, ou si nous maintenons notre dépendance aux énergies fossiles, coûteuses pour la qualité de l'air et le climat, au motif de préserver les « pauvres » ; ou encore si notre « pacte social » est trop affaibli pour assurer les conditions politiques et sociales d'une action collective qui soit à la hauteur. De cette façon, on peut donc voir l'épisode des gilets jaunes comme un nouveau symptôme d'une crise de transition juste. L'enjeu consiste bien à sortir d'un jeu de billard destructeur, qui prend la forme de conflits répétés entre des impératifs énergétiques, sociaux et économiques. Pour cela, il faut s'arrêter et aborder de front la recherche d'une solution de conciliation.

3/ Quelles principes politiques pour concilier les objectifs écologiques et sociaux ?

Un premier principe est la recherche de clarté : pour éviter que l'idée de transition juste serve une rhétorique bloquante ou des solutions qui ne concilient pas réellement ces objectifs. Pour cela la réflexion collective pour sortir du flou sur le projet et sa réalisation concrète est une condition première, à tout niveau dans la société. Le principe à suivre est donc celui de la construction d'une vision à laquelle on adhèrera largement sur les orientations d'action commune. Cela suppose une délibération sur les points de tensions entre ces objectifs, pour identifier les synergies et les meilleures pistes d'arbitrages et de compromis. Des délibérations et des négociations de qualité seront nécessaires, et cela ne peut passer que par une clarification collective des différentes options et des projets concurrents. On dispose pour cela de nombreuses connaissances et capacités d'expertise en France. Il faut les organiser et les mobiliser utilement dans un processus collectif. Mais l'enjeu de la recherche d'une politique de conciliation n'est pas encore formulé ainsi, ni encore placé en haut de l'échelle des priorités.

Un second principe politique est le souci des conditions d'adhésion. La démarche doit être honnête pour que chacun s'y engage avec confiance. La méthode compte. C'est la dimension « procédurale » de la transition juste. Le projet ne sera pas considéré comme juste si « il a été décidé et imposé par d'autres ». On peut voir un troisième principe dans la vérification de la cohérence.

On ne peut pas préjuger des principales injustices sociales avant d'en délibérer, mais on peut quand même isoler les solutions satisfaisantes des autres. Les politiques publiques peuvent et doivent être évaluées à l'aune de deux principes : d'un côté, un principe de transparence et d'action environnementales (chacun perçoit le coût de ses atteintes à l'environnement et chacun contribue à l'action collective pour les réduire effectivement), de l'autre, un principe d'efficacité économique et de justice sociale. Par exemple, une politique subventionnant les énergies fossiles, ou accordant à certains des dérogations aux réglementations environnementales, peut être décidée au motif de considérations d'équité ou de compétitivité : elle correspond alors au second principe mais, sur la durée, elle remet en cause le premier principe. A l'inverse, une politique environnementale indifférenciée, qui ne garantirait pas la participation effective de ceux qui ont le plus de capacité et ne préserverait pas les plus vulnérables, sera mal articulée au second principe, et risque tout simplement d'être rejetée. Enfin, pour que l'idée de transition juste se traduise par des réalisations concrètes, il faut que l'ensemble des composantes de la société se l'approprie et la porte. Il est donc salutaire que les acteurs sociaux réfléchissent pour porter à leur niveau cet effort de conciliation.



I. Le droit à la mobilité dans la transition écologique



Comme tout le monde, les ménages pauvres ont besoin de se déplacer pour accéder à l'emploi, aux services et aux loisirs. Mais ces derniers sont plus (mis) à distance (objective – en kilomètres - ou vécue et perçue), de ces aménités que les ménages plus aisés.

Être pauvre peut également être synonyme de déplacements fréquents, voire complexes. Les catégories professionnelles les moins qualifiées (et donc les plus exposées au risque de pauvreté) sont confrontées à une grande précarité qui se caractérise par des changements fréquents d'emplois et donc de lieux (lieux d'emploi, lieux où les travailleurs seraient susceptibles d'en obtenir un – Pôle Emploi, agence d'intérim, etc. -, voire lieux de résidence). Dans les situations les plus extrêmes de pauvreté, l'enjeu est moins d'avoir accès à un emploi ou à des services qu'à un logement décent, chauffé et à soi, à de la nourriture, etc. La subsistance ne passe pas forcément par l'emploi : glanage, aides sociales, recours aux associations comme les Restaurants du Cœur, hébergement d'urgences, etc. Ces pratiques sont très consommatrices en temps et en déplacements pour passer de l'une à l'autre, pour obtenir les bons interlocuteurs, etc.

De plus, la baisse dans les dernières décennies du prix de la voiture et des carburants, longtemps vécue comme un progrès social, est devenue un piège pour les populations dépendant fortement de l'automobile, pour la qualité de l'air et pour le climat. Cette tendance s'inverse d'ailleurs récemment avec des prix de véhicules notamment de l'occasion qui explose (+ 41 % depuis 2021) tout comme le prix du carburant, très volatile. Un piège pour ceux qui ont des horaires atypiques, qui vivent hors des centres-villes ; pour les agriculteurs, les routiers, les pêcheurs, dont le mode de vie repose encore sur l'usage quotidien des énergies fossiles.



A. La dépendance à la voiture vectrice de fractures sociales

Plus d'un Français sur quatre rencontre des difficultés à se déplacer selon le baromètre des mobilités du quotidien, publié par Wimoov et la Fondation pour la nature et pour l'Homme en 2022.

13,3 millions de Français sont ainsi en situation de "précarité mobilité" en raison d'une trop forte dépendance à la voiture, aux carburants fossiles, de longues distances à parcourir et d'absence d'alternatives. La crise énergétique a aggravé cette inégalité entre ceux qui pourront passer à des mobilités propres et ceux qui sont piégés dans la thermique.

Le droit à la mobilité, consacré par la Loi d'Orientation des Mobilités, est aujourd'hui empêché par les contraintes financières, par des freins psychologiques et culturels, ainsi que par l'absence d'alternatives à la voiture accessibles aux plus précaires. 13,3 millions de personnes souffrent aujourd'hui de précarité de mobilité dont plus de 4 millions ne disposant pas de moyens de transports.

En l'absence d'offres de mobilité diversifiées, l'accès à un véhicule individuel, pourtant essentiel, peut s'avérer complexe pour les plus précaires au regard du coût de la voiture. Le coût moyen d'un permis de conduire est, en moyenne, de 1 600 €. Une part importante des ménages précaires ne peut assumer cette charge financière. Ceux qui parviennent à franchir cette première barrière doivent ensuite assumer tous les coûts inhérents à la possession d'une voiture. 1/5 du budget des ménages du premier décile est consacré à la mobilité (contre 14 % pour l'ensemble des ménages français).

Outre les barrières financières, les freins psychologiques et culturels participent à renforcer l'isolement des personnes fragiles : telles que la peur de se perdre en raison du manque d'informations lisibles ou faibles, un usage du vélo perçu plus comme un loisir.

Pourtant, la mobilité est essentielle pour l'accès aux droits, à l'emploi, à la santé et aux actes de la vie quotidienne. L'absence de mobilité a des impacts majeurs sur la précarité, l'isolement, le sentiment de relégation, le temps consacré aux déplacements au détriment de la vie familiale.

Or la mobilité actuelle, et en particulier dans les territoires ruraux, zones pavillonnaires de périphéries ou les quartiers populaires, s'est développée sur le modèle du "tout-voiture" thermique, en partie responsable du dérèglement climatique et des pollutions de l'air. Ces dégradations de l'environnement ont un impact plus lourd d'abord sur les publics vulnérables et précaires.



Ce droit à la mobilité pour tous doit être un droit à une mobilité durable. Nous avons besoin de politiques publiques systémiques qui visent à décarboner la mobilité, tout en veillant à ce que les besoins des plus précaires soient pris en compte sur l'ensemble du territoire et que la transition écologique améliore l'accès à leurs droits.

L'accès à la mobilité pour tous implique de disposer de solutions dans l'ensemble de son parcours mobilité, de disposer des moyens financiers suffisants pour y accéder et d'être en capacité de maîtriser les offres de mobilité.



B. Le non-recours aux tarifications sociales des transports en commun

Les plus précaires sont dépendants des conditions de l'offre au quotidien de transports collectifs. Ils dépendent de leurs qualités, de leurs cadencements et de leurs coûts pour rejoindre d'autres territoires ou les villes centres. Ils sont tout autant dépendants des coûts d'une voiture individuelle rendue aujourd'hui moins accessible en raison de sa décarbonation progressive. Les plus précaires sont confrontés au risque d'aggravation de l'iniquité d'accès à la mobilité dû à leur éloignement des lieux de vie ou du travail. 37,4% des populations concernées n'ont pas recours aux tarifs sociaux selon l'observatoire de non-recours aux droits (Odenore). Souvent, pour mieux maîtriser leur trésorerie ou par difficultés administratives, les personnes en situation de précarité privilégient le ticket à l'unité, plus coûteux. Pour éviter ce non-recours voire le non-paiement des tarifications dans les transports, leur accès, l'offre et sa qualité sont à développer.

Le Collectif ALERTE suggère pour les plus précaires un encouragement à l'utilisation des transports en commun via des tarifications inclusives non exclusives des tarifications solidaires et titres sociaux.

Accès facilité pour un recours systématique à un abonnement ou à une carte et titres de paiement adaptés ou gratuits est indispensable. Cet accès doit se faire auprès des autorités organisatrices de la mobilité, des guichets en gare, des pôles de mobilités. Le développement de services pour éviter le non-recours est également essentiel. Les amendes multiplient les situations d'exclusion du droit à la mobilité. Le Collectif propose qu'en cas d'amende, il soit systématiquement proposer l'achat d'un abonnement mensuel au lieu et place de son paiement.

L'accès aux tarifications associées à la carte famille nombreuse doit aussi être facilité auprès des guichets de proximité tels que les CCAS ou France services.

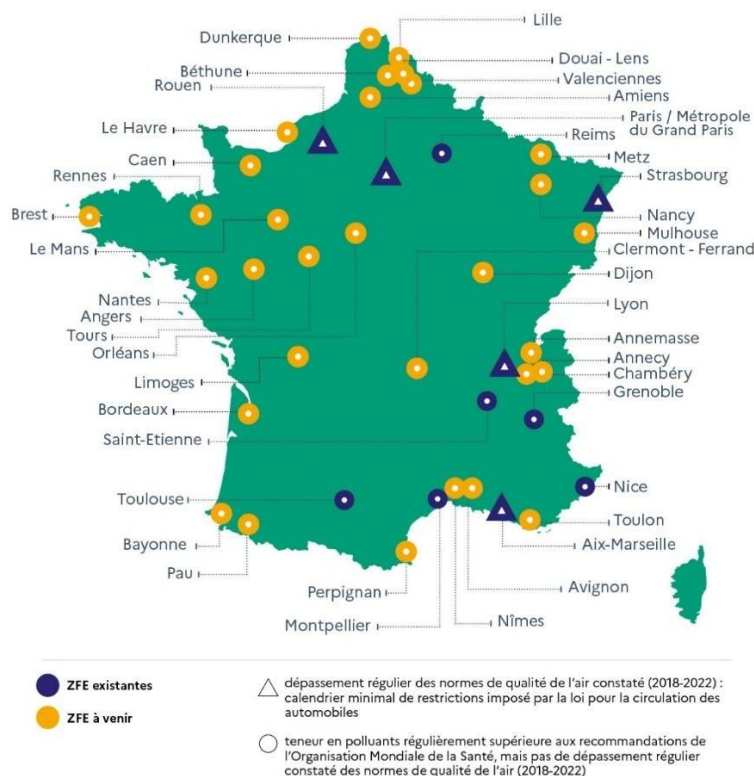
Nous, Collectif ALERTE, demandons que les conditions d'accès à une tarification solidaire pour les demandeurs d'emplois, les étudiants, les travailleurs précaire soient facilitées. Cette tarification solidaire doit être non exclusive d'un droit à tarification sociale. Elle doit permettre le déplacement au quotidien des plus exclus pour rejoindre les lieux de vie, villes et services publics essentiels. Il est essentiel que l'accès à des services permettant d'accéder à une tarification tenant compte de leur situation financière ou sociale soit effective. Ces services d'informations devront renseigner également sur les transports collectifs à la demande.

Nous demandons que les différents modes de déplacement soient mieux articulés avec un tarif unique et qu'une tarification inclusive et solidaire (demandeurs d'emplois, étudiants, travailleurs précaires, allocataires de minimas sociaux...) permette leur utilisation de bout en bout quel que soit le mode.



C. Les ZFE seront-elles des zones à forte exclusion ?

DÉPLOIEMENT DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)



Les **Zones à Faibles Émissions-Mobilité**, aussi appelées ZFE-m ou ZFE, sont des dispositifs visant à interdire **progressivement** la circulation des véhicules thermiques selon leur classification Crit'Air basée sur la motorisation et l'âge du véhicule dans les plus grandes agglomérations françaises. Des ZFE sont déjà en place ou prévues dans plus de 320 villes européennes.

Les ZFE-m ont été prévues dans le cadre de la **loi d'orientation des mobilités** du 24 décembre 2019 (LOM) et renforcées par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. En 2022, 10 métropoles sont devenues des ZFE et, à partir de 2025, 34 agglomérations de plus de 150 000 habitants seront également concernées. Soit jusqu'à **44 % de la population française**, sans compter toutes les personnes en dehors des agglomérations concernées mais ayant besoin de se rendre sur ces territoires.



Selon qu'elles soient motorisées ou non, les personnes précaires ne subiront pas les conséquences des ZFE de la même façon. D'une part, ces personnes sont, en général, moins fréquemment propriétaires d'un véhicule particulier et sont donc moins concernés que les autres par les effets directs de la ZFE-m. Ainsi, en France, alors que le taux de motorisation moyen est de 80 %, celui du premier quartile (25 % des ménages les plus pauvres) est de 60 %, contre 89 % pour le quatrième quartile (25 % des ménages les plus riches).

D'autre part, les ménages précaires motorisés seront impactés plus fortement que les autres, car plus fréquemment détenteurs de véhicules anciens. En France, les véhicules classés Crit'Air 4, 5 et non classés représentent 14 % du parc automobile, mais près de 38 % des véhicules détenus par les ménages du premier décile¹.

L'enjeu premier de la mise en place des ZFE est avant tout la **santé publique** : en France, entre 40 et 48 000 personnes meurent tous les ans à cause de la pollution de l'air (selon une enquête de 2021, de Santé Publique France). **Les populations les plus pauvres sont les plus vulnérables à la pollution de l'air**, d'une part parce qu'elles sont souvent plus exposées et d'autre part parce qu'elles ont moins de possibilité de s'extraire de ces zones polluées. À Paris par exemple, les habitants les plus modestes risquent trois fois plus de mourir d'un épisode de pollution de l'air que les habitants les plus aisés (*Deguen S. et al, 2015*)

En plus des conséquences sanitaires, le système de mobilité actuel fondé sur la voiture a des conséquences néfastes en termes :

- ▶ **Sociale** : dans les personnes accueillies par le Secours catholique, près de la moitié n'ont pas de voiture individuelle et celles qui en possèdent une ont un budget transport très élevé. Or, dans de nombreux territoires, il n'y a pas d'alternative à la voiture et l'absence de moyens de transports constitue un frein à l'emploi, à l'accès aux soins, etc. La voiture est un marqueur social et souvent un élément de considération d'un certain statut social.
- ▶ **Climatique** : le transport est le premier poste d'émission de gaz à effet de serre et la voiture en est responsable de la moitié

Les ZFE ont cristallisé les oppositions depuis le début de l'année. Elles ne doivent pas conduire à exclure les plus précaires des centres urbains faute d'alternatives à la voiture ou de moyen d'en changer. **Même si nous reconnaissons les bienfaits des ZFE en termes de santé publique et de transition écologique potentielle, nous devons être vigilants à ce que les ZFE soient aussi un outil de justice sociale en faveur d'une mobilité plus accessible pour les plus précaires.** Les ZFE peuvent être une bonne nouvelle si elles sont bien menées. Cependant, si elles sont construites sans les personnes concernées elles seront un piège qui se referme sur les plus précaires. La mise en place des politiques de ZFE doit se construire avec les personnes impactées par ces nouvelles dispositions !

¹ [Pour des métropoles et des agglomérations à faibles émissions et à forte accessibilité](#), Secourscatholique, 2022



Le gouvernement doit atteindre les personnes et les communautés les plus pauvres qui sont les premières et les plus touchées par cette pollution de l'air et les impliquer en tant que parties prenantes et partenaires afin de garantir que les actions de lutte contre le changement climatique soient inclusives, il doit donc les consulter et non faire appliquer des mesures qui s'imposent à elles et qui viennent rajouter des contraintes économiques et sociales. Le gouvernement doit soutenir les personnes les plus pauvres dans leur résistance quotidienne et leurs propres actions contre le changement climatique ; il doit promouvoir les connaissances locales recueillies par ces communautés et créer des espaces de participation et d'autonomisation.

Ainsi, il nous semble donc nécessaire de respecter ces conditions de mise en œuvre :

- ▶ Les agglomérations ne doivent pas se contenter de simplement imposer un périmètre de ZFE mais bien de la préparer, l'organiser et la planifier. La ZFE ne doit pas avoir comme finalité le remplacement d'un vieux véhicule par un véhicule plus récent mais bien de proposer un nouveau système de mobilité sur les territoires. Elle doit articuler les temporalités en proposant des solutions de court terme (aides à l'achat de voitures, transport à la demande, dérogations éventuelles pour les plus précaires sans capacité de report modal) et le long terme (développement d'infrastructures de transports, pistes cyclables, etc.).
- ▶ **Inclure les plus précaires dans la co-construction des ZFE et mieux les faire connaître** : innover dans les processus d'information et concertation pour inclure la parole des plus précaires, enrichir les diagnostics initiaux en prenant en compte les fragilités en termes économiques et de mobilité et soutenir le conseil en mobilité
- ▶ **Proposer des alternatives viables à la voiture individuelle thermique** : assortir systématiquement les ZFE d'un plan de transition des mobilités, faciliter les usages partagés de la voiture dans les territoires moins denses et réinvestir ces territoires en proposant des services de proximité
- ▶ **Accompagner financièrement la mobilité à faibles émissions pour les plus précaires** : Augmenter les aides à l'acquisition de véhicules et harmoniser les aides locales, mettre en place un guichet unique pour simplifier la demande et ne plus avoir à faire l'avance des aides et étendre la tarification solidaire à toutes les offres de mobilité.

Les collectivités et l'État doivent davantage se mobiliser dans la mise en œuvre des ZFE. Il y a urgence à rectifier le tir car pour être bénéfique, les ZFE doivent avoir un **triple impact pour tous leurs habitants** : d'une part sur la qualité de vie et la santé de tous, sur l'empreinte écologique des déplacements et améliorer leur qualité de vie et d'autre part sur la capacité de tous à se déplacer facilement.



L'avis des personnes concernées sur les enjeux de mobilité face aux défis écologiques

L'avis de Sonia

Lors de nos échanges, Sonia a fait part de ses difficultés d'accès à la mobilité et les différentes conséquences sur son quotidien notamment sur l'accès à un emploi.



Sonia a un taux de handicap évalué entre 50 et 79%. Le taux d'incapacité correspond au taux d'incapacité d'une personne face à la vie quotidienne. La dimension aléatoire de sa maladie l'empêche d'accéder au marché de l'emploi. Le handicap de Sonia a de nombreux aspects imprévisibles, ce qui a pour conséquence de la rendre inemployable. Cette dernière touche l'AAH. Une des conséquences suite à cette situation, c'est qu'elle ne peut avoir accès aux crédits bancaires classiques car elle n'est pas dans une démarche de recherche de travail. Sans crédit l'acquisition d'une voiture se voit fortement complexifiée. Ces différents freins à la mobilité entraînent un recul des personnes subissant des situations de précarité vers l'emploi.

Sonia essaie alors à son échelle de s'investir dans la société. Notamment au travers son activité au sein du CNL.

« Je n'ai pas les moyens d'avoir de voiture, ce qui complexifie mon accès aux soins. Être dépendants des transports, signifie également être dépendant de ses aléas. Le manque de ponctualité des

transports à Marseille fragilise et met en péril mon parcours de soins »

Sonia ne dispose pas d'aides pour l'obtention d'une voiture, car elle est considérée comme inemployable et donc non prioritaire aux aides.

De plus, les bénéficiaires de l'allocation handicapée n'ont pas le droit aux gratuités des transports en région PACA, la gratuité ne se voit accordée qu'à leurs enfants. Les freins à la mobilité sont donc paralysants pour le quotidien de Sonia.

Sonia fait part également du vécu d'une de ses amies mères de 3 enfants. Il est impossible pour elle de ne pas se déplacer en voiture. En effet ses poussettes lui rendent l'usage du bus impossible. De plus, le métro n'est pas accessible aux poussettes.

Le constat que nous pouvons dresser est que de par ses difficultés on oblige la personne à rester dans son lieu de proximité.



Sonia consciente des bienfaits des transports en commun pour la transition écologique, sujet qui la préoccupe demande que :

- ▶ Les horaires des transports en commun soient étendus. Actuellement ils s'arrêtent trop tôt et commencent trop tard. Les personnes précaires sont celles qui sont le plus concernées par des horaires décalés. Cependant, du fait de ces horaires, elles ne peuvent utiliser les transports en commun

- ▶ Un tarif solidaire pour le train envers les personnes allocataires des minimas sociaux leur permettraient par exemple d'avoir un accès aux vacances.

L'avis de Bastien

Bastien s'inquiète quant à la future réglementation des ZFE. En effet, elles vont venir supprimer selon lui a approximativement la moitié des voitures. Alors que pour Bastien l'usage de la voiture en tant qu'habitant d'une petite ville de 4500 habitants est essentiel. Il dénote un gros problème d'accès aux transports en commun, de plus certains tarifs sont trop onéreux.

Cependant, il n'est pas favorable à la gratuité de transports en commun, mais plus favorable à un tarif adapté. Un tarif adapté permet d'éviter la sensation de stigmatisation, de fraude.

Sur la question du vélo, il est partagé. Selon lui, la priorité serait d'instaurer une pédagogie autour de ce mode de transport.



Le développement des infrastructures (routes mais aussi lieu de stockage) doit impérativement être développé. S'il est possible de faire des courtes distances à vélo, on doit par la suite pouvoir rejoindre facilement un moyen de transport en commun. Il souhaite et trouve nécessaire que tous les hameaux de France soient raccordés à leur commune d'attachement.

Bastien évoque la déconnexion des objectifs fixés. En ce sens, il pense à la Loi de programmation énergétique. En 2035, il n'y aura plus de vente de véhicules neufs thermiques. Bastien s'interroge donc pour les communes. Comment vont-elles faire sans bornes de recharges ? Il s'agit d'une mission impossible.



Lumière sur les bonnes pratiques dans le champ de la mobilité

Les dispositifs mis en place pour faciliter la mobilité au quotidien par Wimoov

Dans une société où 13,3 millions de Français.es sont en situation de précarité dans leur déplacement, où 1 Français sur 4 refuse un emploi faute de pouvoir s'y rendre, l'accès à la mobilité est un facteur d'exclusion réel tente **d'accompagner tous les publics en situation de fragilité vers une mobilité autonome, durable et responsable.**

Les freins à la mobilité peuvent être d'ordre cognitif, matériel ou financier et varient en fonction de la personne et de son territoire.

En 2022, Wimoov a accompagné **44 193 personnes dont 11 711 demandeurs d'emploi et mis en place 97 044 services de mobilité responsable et durable.**

Aujourd'hui, la mobilité s'impose comme un facteur clé d'insertion professionnelle et sociale, quel que soit l'âge, tout en étant un levier majeur de la transition écologique.

Le programme "Permis mobilité" dans les zones rurales des Vosges et de Moselle et en QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville), propose un accompagnement et un coaching renforcé à l'obtention du permis de conduire pour des personnes en grande difficulté. L'action est déployée conjointement avec les auto-écoles du territoire et plus de 50 permis ont déjà été obtenus depuis 2018.



L'initiative du réseau des garages Solidarauto 49

Témoignage de Jean-Pierre Chauvelon, administrateur de Solidarauto 49



Le réseau de garages Solidarauto a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes précaires par la mobilité. Les 8 structures qui le composent accompagnent aujourd'hui plus de 5000 bénéficiaires par an, notamment via la vente de 350 voitures et la réparation de 1000 d'entre elles, ainsi que des activités de location.

L'existence de Solidarauto remonte à l'ouverture d'un premier garage solidaire en janvier 2010, à Trélazé (49). Solidarauto 49 gère deux garages dans l'agglomération d'Angers. C'est une entreprise d'insertion avec des professionnels. Car nous voulons un service de qualité même pour des personnes en difficulté. En 2020, le quotient moyen des clients des garages du réseau était de 430 €, ce qui souligne que l'offre est appropriée par un public fortement précarisé. Nous nous adressons à un public qui n'irait pas dans un garage traditionnel. On apprend aussi aux adhérents à bien entretenir leur véhicule pour qu'il pollue le moins possible et limiter les grosses dépenses.

Grâce à des dons de véhicules qui auraient probablement fini à la casse, le garage vend ou loue à prix solidaires en fonction du quotient CAF. Pour pouvoir accéder à un emploi ou un stage, nous avons une location starter à petit prix 5 € à 9 € par jour. Il s'agit de personnes qui ne pourraient pas travailler sinon. Souvent des péri-urbains où les transports ne correspondent pas aux besoins. De même pour les travailleurs avec des horaires décalés.

Les actions portées par Solidarauto favorisent l'accès des femmes à la mobilité, elles constituent 57% des bénéficiaires. Par exemple, une femme qui faisait du ménage était tombée en 2 roues. Une voiture c'est pour elle la sécurité d'aller par tous les temps. La voiture rassure plus que le vélo.

Le prix de vente de nos véhicules est de 3 000 € en moyenne. Tous les véhicules que l'on vend ont plus de 15 ans. Ils ne pourront pas respecter les critères imposés dans les ZFE. C'est aussi impossible de proposer un véhicule électrique à ce prix. Il faut des transitions. Et relocaliser les logements des plus modestes pour limiter les déplacements.



Lumière sur l'analyse concernant le leasing social menée par T&E France et l'IDDRI

Échange avec Marie CHERON de Transport & Environnement France



D'abord, quel est le besoin social ?

La précarité sur le sujet de la mobilité est un phénomène massif en France, et les chèques carburants ne résolvent pas de manière pérenne ces difficultés. Le bonus bénéficie aujourd'hui avant tout aux plus aisés. Le leasing social, ciblé sur les ménages modestes dépendants de la voiture, peut-être une des mesures pour sortir du piège social du thermique. Nous estimons à 900 000 le nombre de bénéficiaires potentiels du leasing social d'ici 2030. Nous proposons de partir des besoins réels pour dimensionner le dispositif.

Peut-on le financer ? et si oui à hauteur de combien ?

Le budget attribué en 2023 aux aides à l'achat de véhicules en France est de 1 milliards d'€, hors leasing social. Nous proposons d'inscrire le leasing social dans cette ligne budgétaire et de la pérenniser. **En passant du bonus pour tous, et en particulier pour les plus aisés, au leasing social dédié aux ménages modestes, l'État peut contribuer à réconcilier les enjeux sociaux et l'écologie.**

Ensuite quels véhicules sont adaptés au leasing social ?

Des véhicules produits en France ou en Europe. C'est un sujet d'actualité et ce critère est incontournable. Cela implique que les véhicules européens et français soient disponibles. La production notamment en France ne répond plus à la demande. La politique industrielle ne devrait pas se contenter de soutenir la production, mais également de s'assurer qu'elle est en mesure de répondre à une demande. Aujourd'hui, la demande porte sur des véhicules accessibles et adaptés aux besoins du quotidien. L'offre doit évoluer et le leasing social peut être une opportunité pour la filière.

Enfin, qui s'occupera du leasing social ?

Si l'État joue un rôle clé, il doit impliquer l'écosystème dans cette mesure. En passant un contrat avec les industriels, mais également en impliquant les acteurs territoriaux, collectivités notamment. Ce sont eux qui connaissent le mieux les besoins.

Le potentiel du leasing social est important, tant du point de vue social qu'industriel. Le négliger reviendrait à passer à côté d'opportunités.



L'expérimentation de la location avec option d'achat des véhicules électriques avec un microcrédit : Échange avec Jacques Berger Directeur au sein d'Action Tank Entreprise et Pauvreté



La problématique de la mobilité est au cœur des parcours d'accès ou de maintien dans l'emploi. En effet, près d'un quart des Français déclarent avoir déjà renoncé à un travail ou à une formation faute de moyens pour se déplacer. Ce chiffre dépasse la moitié pour les plus fragiles économiquement². Pour les publics éloignés des réseaux de transport collectifs ou avec des horaires de travail atypiques, le véhicule personnel est nécessaire pour accéder ou se maintenir dans l'emploi. En effet, 70 % des français utilisent la voiture pour aller travailler dans les grandes villes, et ce chiffre passe à 90 % dans les communes périphériques des aires urbaines.³

Or, pour les ménages à bas revenus, en raison des conditions actuelles du marché automobile, l'accès à un véhicule est difficile :

- ▶ Leur situation financière (absence d'épargne ou refus de financement par crédit) ne leur donne accès qu'à des véhicules d'occasion anciens, souvent en mauvais état et peu fiables
- ▶ Les véhicules anciens engendrent des surcoûts non maîtrisés en carburant, en entretien et en réparation, Ce surcoût est estimé à 20-30 % du budget automobile⁴. On note également une forte anxiété quotidienne liée à l'utilisation du véhicule.

La puissance publique propose déjà plusieurs dispositifs permettant de faciliter l'accès à un véhicule électrique. Ces dispositifs présentent évidemment un caractère incitatif mais nous souhaitons illustrer ici les limites que nous constatons pour les publics sous conditions de ressources ciblées. Le Bonus écologique mis en place pour favoriser l'achat des véhicules électriques ne tient pas compte du niveau de ressources du bénéficiaire

Les critères de la prime à la conversion, notamment « Gros Rouleur » ne sont pas adaptés à certaines professions à bas niveaux de revenus. Les aides à domicile par exemple nécessitent un véhicule utilisé toute la journée de travail, parfois à temps partiel, mais le volume de déplacement moyen, estimé entre 4000 et 6000km/an par les fédérations de la branche de l'Aide à Domicile, rend ces salariés inéligibles à cette surprime.

Les aides proposées par les collectivités territoriales s'articulent difficilement avec les primes de l'État.

Le prêt à taux zéro ne répond pas à l'inaccessibilité du crédit pour une partie des publics car banques conservent dans ce dispositif leur rôle d'analyse de crédit classique.

² Enquête menée par le Laboratoire de la mobilité inclusive, 2016, « les catégories de population les plus fragiles : personnes à faibles revenus, demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite... ».

³ Insee, Statistiques et études, Sept salariés sur dix vont travailler en voiture.

⁴ Étude BCG / Action Tank Entreprise & Pauvreté sur le budget moyen des ménages à bas revenus, 2015.



Pour répondre à ces difficultés, nous avons développé une offre sociale de véhicules électriques avec les partenaires du « Club Mobilité ». Le Club Mobilité est une entreprise de l'économie sociale et solidaire rassemblant les partenaires-acteurs du dispositif (Renault, 2 acteurs majeurs du microcrédit : l'ADIE, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, Action Tank Entreprise & Pauvreté, Pôle Emploi...) engagés pour favoriser la mobilité automobile liée à l'insertion professionnelle.

Depuis sa création, le Club Mobilité propose une offre d'achat ou de Location avec Option d'Achat (LOA) d'un véhicule neuf thermique (Dacia Sandero) mais aussi électrique (Dacia Spring) adossée à un financement par microcrédit. Le montage proposé permet d'assurer :

- ▶ Une accessibilité à l'offre grâce à l'accompagnement microcrédit qui limite les barrières à l'accès au marché du financement classique.
- ▶ Une compétitivité en assurant à la fois un coût d'usage réduit par rapport à un véhicule ancien (générateur de coûts de réparation et de surconsommation de carburant) mais aussi par rapport aux offres classiques de véhicules neufs grâce aux efforts consentis par les partenaires (coût mensuel inférieur aux offres du marché).

Depuis son lancement, le Club Mobilité a permis à près de 2500 personnes d'accéder à un véhicule neuf, citadine thermique essence ou bi-carburant GPL ou citadine électrique et ambitionne d'équiper 800 personnes en 2023. En moyenne, les bénéficiaires du Club Mobilité économisent 15 % sur l'acquisition de ce véhicule grâce aux efforts consentis par l'ensemble des acteurs : le constructeur Renault, sa filiale financière Mobilize Financial Services et les acteurs du microcrédit : Parcours Confiance de la Caisse d'Épargne, l'Adie et Crea-sol. Au-delà de cette économie sur le véhicule, le Club Mobilité facilite l'accès à ses bénéficiaires aux aides publiques et privées (prime à la conversion, bonus écologique, subvention ZFE, subvention départementale, etc.). Enfin, remplacer un véhicule d'âge moyenne 21 ans par un véhicule neuf permet aussi des réductions substantielles sur les coûts de carburant et d'entretien/réparation du véhicule ».



Dépendance à la voiture et aux carburants : la **précarité mobilité** touche plus d'un Français sur quatre

Si la précarité énergétique ou alimentaire touche de nombreux Français, ceux-ci ne sont pas non plus épargnés par la précarité mobilité. Selon le baromètre des mobilités du quotidien, publié fin mars par la Fondation pour la nature et l'Homme et Wimoov, 13,3 millions de personnes sont en situation de précarité mobilité en France, soit 27,6 % de la population qui rencontre des difficultés à se déplacer ou y renonce même parfois. Budgets carburants qui explosent, voitures vieillissantes, longues distances à parcourir, absence d'alternatives à la voiture, les facteurs sont multiples.

13,3 millions de Français en situation de précarité mobilité



*2,5 millions de Français cumulent deux ou trois de ces facteurs d'insécurité.

La voiture N°1

71%

des Français utilisent la voiture comme mode de transport principal



Renoncement aux déplacements

27%

des Français ont déjà renoncé une ou plusieurs fois à un déplacement (professionnel, santé, loisirs, famille...) pour des raisons de mobilité



Changement des habitudes

1/4

des Français a changé ses habitudes de déplacement pendant la pandémie de Covid-19

Parmi eux, 1 sur 5 l'a fait pour des raisons environnementales, principalement au sein des catégories socio-professionnelles les plus élevées



Pas d'alternatives

45%

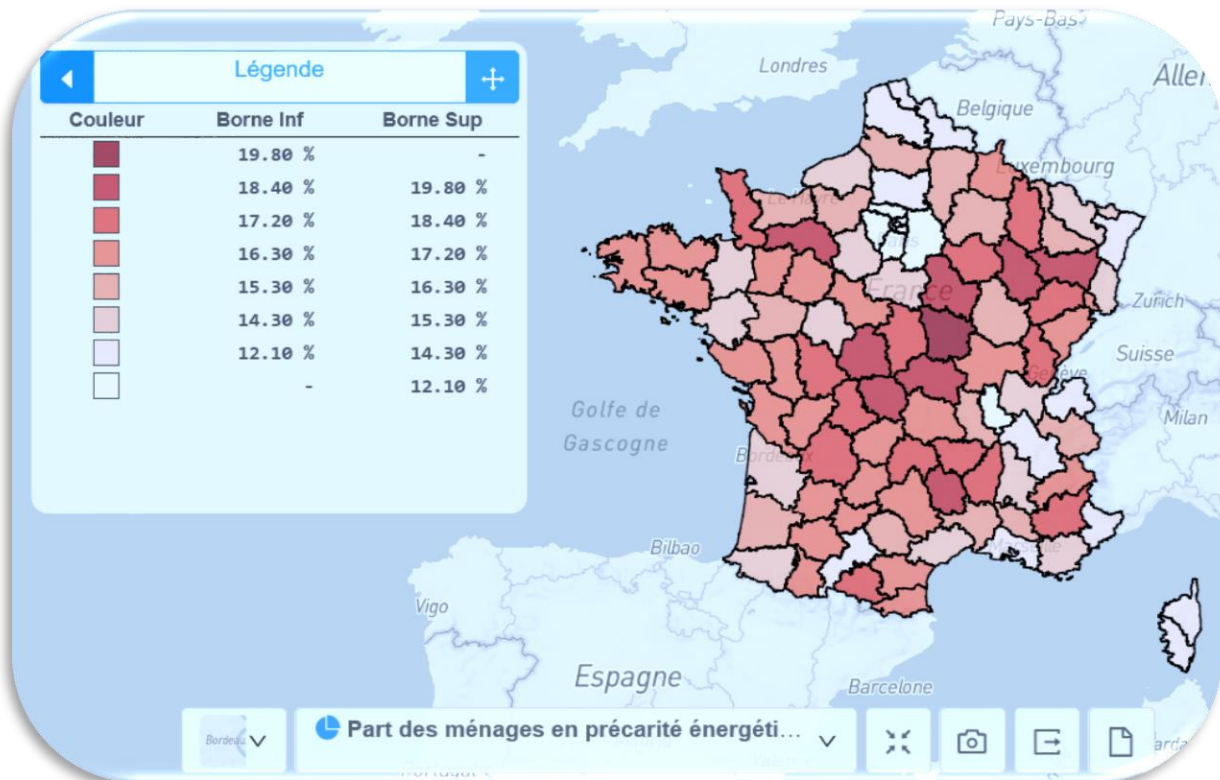
des Français n'ont pas d'alternatives et ne peuvent pas choisir entre deux modes de transport

RÉALISATION : CONCEPCION ALVAREZ
SOURCE : BAROMÈTRE DES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN, FNH, WIMOOV

novethic



Part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne par département



Source : Geodip 27 mai 2022

En mars 2022, la deuxième édition du Baromètre national des mobilités de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) révélait que 13,3 millions de personnes étaient en situation de précarité mobilité en France et que près de 8 millions de personnes sont en situation de précarité-mobilité dans les zones périurbaines.

*La **précarité énergétique mobilité** est mesurée par le nombre de ménages sous le 3^{ème} décile de revenu, dont les dépenses de carburant pour la mobilité quotidienne sont supérieures à 4,5% des revenus totaux.*

Propositions retenues qui devraient être mises en place très rapidement dans le secteur de la mobilité

1. Mettre en place des aides urgentes en réponse aux ZFE

Les ZFE ne doivent pas conduire les plus précaires à plus de relégation sociale.

Trois conditions d'acceptation des restrictions de circulation dans les ZFE :

- ▶ Une offre alternative et accessible de mobilité notamment des transports collectifs
- ▶ Des aides qui permettent un report équitable vers des modes choisis décarbonés.
- ▶ L'existence de véhicules alternatifs abordables.

Pour cela, nous demandons d'**étendre à plus de personnes mais aussi d'augmenter le niveau des aides pour les voitures rétrofits et électriques** et ne pas les soumettre à une avance de trésorerie.

2. Permettre la gratuité du transport en commun pour les personnes éligibles aux minima sociaux

3. Simplifier le recours aux tarifs solidaires

4. Développer la tarification solidaire de l'autopartage et du covoiturage

5. Développer le transport à la demande des personnes isolées et notamment les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

6. Réorienter les investissements routiers vers le développement des infrastructures de transports en commun

7. Développer l'apprentissage du vélo pour tous, adapter et développer l'ergonomie des pistes cyclables



II. Pour un accès digne à l'alimentation saine



Aujourd'hui en France, plus de 9 millions de Français.es vivent sous le seuil de pauvreté et l'alimentation est souvent la première variable d'ajustement dans le budget. Une étude récente du CREDOC a montré que 16 % des Français, soit plus de 10 millions de personnes, déclaraient ne pas manger à leur fin en novembre 2022 (+ 6 pts).

Les personnes aux faibles revenus font des choix alimentaires plus contraints et consomment une alimentation de moindre qualité nutritionnelle, en moyenne plus dense en énergie, avec plus de produits sucrés et transformés, moins de fruits, légumes et poisson, et plus répétitive. Cette alimentation est aussi la plus accessible aux petits budgets du fait de la construction des prix et de l'offre alimentaire (INCA3). Du fait de ces choix contraints, les personnes en situation de précarité sont les premières victimes de maladies liées à l'alimentation : obésité, diabète, maladies cardiovasculaires, etc. Les conséquences s'étendent en matière de santé mentale (stress, anxiété) et d'isolement.

Le système alimentaire en France a enfin un fort impact écologique, il représente en effet 24 % de notre empreinte carbone totale : deux tiers pour la production agricole et la fabrication d'intrants et un tiers pour les activités de l'aval (transformation, distribution, consommation). L'alimentation constitue donc en soi un levier fondamental de la transition. Les travaux en cours en France sur une Stratégie Nationale Alimentation Climat et au niveau européen sur les systèmes alimentaires durables démontrent la considération grandissante pour ces enjeux.

Il s'agit donc d'identifier quelles politiques publiques peuvent être menées pour que toutes les personnes, où qu'elles vivent sur le territoire et quels que soit leur profil ou niveau de vie, puissent accéder à une alimentation durable et de qualité, bonne pour la planète et pour leur santé.



A. Mieux comprendre la précarité alimentaire pour transformer les politiques de prévention et de lutte contre la précarité alimentaire

Le phénomène de la précarité alimentaire est massif mais encore mal connu et documenté, notamment s'agissant de mieux comprendre la diversité des profils et des barrières à l'accès à l'alimentation des personnes concernées, le niveau de sécurité alimentaire des personnes concernées et les effets de celui-ci sur leur bien-être, les raisons du recours ou non recours à l'aide, etc....

Comme le recommande l'avis 91 du Conseil National de l'Alimentation, il apparaît donc essentiel de mettre en place des études spécifiques afin de mieux connaître les diverses formes de la précarité alimentaire et les personnes qui la subissent :

- ▶ Au niveau national, dans le cadre d'enquêtes statistiques en population générale mais aussi dans le cadre d'enquêtes spécifiques ciblées déployées notamment dans des lieux permettant d'accéder à des publics non représentés dans ces enquêtes (accueils de jour, centres d'hébergement, PMI, centres de santé, etc...).
- ▶ Au niveau territorial, dans le cadre des baromètres sociaux des territoires et/ou dans le cadre d'études plus spécifiques autour de l'accès à l'alimentation (diagnostics territoriaux menés en lien avec les Projets Alimentaires Territoriaux par exemple).

Il apparaît aussi fondamental que soient mis en place des mécanismes de surveillance et de suivi afin de mieux suivre les actions et les politiques visant à la prévenir et à la combattre, leurs effets et leur impact pour les personnes concernées.

Cette meilleure connaissance permettra de poursuivre la transformation des politiques publiques de prévention et de lutte contre la précarité alimentaire. Celles-ci sont structurellement centrées sur l'aide alimentaire. Or, si elle permet à entre 2 et 4 millions de personnes de bénéficier d'un soutien essentiel, cette aide ne peut couvrir l'ensemble des besoins et présente des limites. Certaines sont intrinsèques à son caractère de réponse ponctuelle et partielle aux besoins, ne s'attaquant donc pas aux causes de la précarité alimentaire. D'autres sont spécifiques aux modalités liées au système actuel d'aide alimentaire, et notamment au modèle économique et d'approvisionnement. Celui-ci est encore très largement lié aux avantages fiscaux accordés aux entreprises dans le cadre des dispositifs anti-gaspillage mais aussi à des mécanismes d'achats centralisés via des appels d'offres qui favorisent des prix bas, de longues chaînes d'intermédiaires et une faible qualité de l'alimentation. Cela génère notamment une dépendance problématique de l'aide alimentaire à des produits en quantités aléatoires et en qualité très variable. Ce système peine aussi à faire face à une diversité de situations matérielles, de profils et de contextes spécifiques (rural, urbain, péri-urbain avec un paysage alimentaire et des enjeux de mobilité de personnes totalement différents selon le contexte) avec une capacité limitée d'adaptation de l'aide distribuée. Enfin, au niveau des personnes concernées elles-mêmes, solliciter une aide alimentaire, destinée spécifiquement aux personnes en précarité et n'offrant pas toujours une diversité suffisante pour s'adapter à leurs situations spécifiques reste encore largement synonyme de honte et de stigmatisation, ce qui peut expliquer en partie un non-recours assez massif à cette aide malgré les niveaux élevés d'insécurité alimentaire au sein de la population.



Ces limites ont été identifiées collectivement par les acteurs concernés dans le cadre du Comité de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUPA) qui a en 2021 posé un plan de transformation de la lutte contre la précarité alimentaire. Il prévoit comme le recommande aussi le CNA dans son avis 91 notamment de rendre plus accessible l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire, d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes, de garantir la qualité des denrées qui leur sont distribuées ou encore de mieux coordonner les acteurs.

Au-delà de ces évolutions nécessaires des dispositifs d'aide alimentaire, comme souligné par l'avis 91 du CNA, il s'agit aussi et surtout de soutenir et développer des initiatives complémentaires ou alternatives à l'aide alimentaire (épiceries sociales et solidaires, jardins partagés, groupements d'achat, AMAP ou autres réseaux favorisant le lien direct avec les producteurs, tiers lieux alimentaires, monnaie locale, caisse alimentaire commune, etc...). Ces initiatives sont variées et poursuivent un même but : donner à chacun.e, selon ses besoins, ressources, attentes et contraintes une capacité d'accéder à une alimentation choisie, saine, durable et adaptée. Leurs modalités sont diverses mais elles activent notamment différents leviers :

- ▶ Garantir l'accès (économique, physique, social) égalitaire à une alimentation durable et de qualité
- ▶ Activer le pouvoir d'agir (individuel, collectif, politique)
- ▶ Favoriser l'inclusion sociale (lien social, mixité des publics, aller-vers, respect de la dignité)

Parmi les options alternatives ou complémentaires à l'aide alimentaire, il semblerait intéressant de développer des approches basées sur des transferts monétaires à l'image de celle utilisée dans le cadre du projet Passerelle déployée par Action contre la faim et la Fondation de l'Armée du Salut, comme cela est fait depuis plus de 20 ans dans l'aide alimentaire internationale, dans de nombreux pays européens ou encore aux États-Unis. Ces modalités sont déjà utilisées en France sous forme de chèques alimentaires ou chèques d'accompagnement personnalisé, notamment par les CCAS. Le projet Passerelle a testé la possibilité de s'ouvrir à d'autres modalités : transfert pas ou peu restreint, modalités sous forme de cartes prépayées ou de compte bancaire sans découvert, couplage avec une approche d'orientation sociale dans une logique de passerelle vers les services sociaux.

Enfin, et en premier lieu, il s'agit aussi d'étendre la couverture des politiques et dispositifs de protection sociale afin de les mobiliser pleinement pour que toute personne dispose de ressources suffisantes pour avoir accès à une alimentation saine, suffisante et durable. Cela pourrait notamment se faire notamment :

- ▶ En intégrant la couverture des besoins alimentaires dans les dépenses contraintes considérées pour la définition du niveau des aides financières déployées dans le cadre du système de protection sociale. Il s'agira de revaloriser les minimas sociaux et d'instaurer un revenu minimum garanti à partir de 18 ans, qui permettra de combattre la pauvreté, et qui doit assurer, à terme, des ressources d'au moins 50 % du niveau de vie médian. L'objectif final est que toute personne dispose des ressources financières suffisantes et stables pour mener une vie digne et avoir accès à une alimentation de qualité, suffisante, durable et choisie.
- ▶ En développant les moyens des acteurs du champ social pour un accompagnement humain et adapté des publics afin de faciliter le recours aux aides adaptées selon les profils et d'éviter les situations de non-recours ou de rupture de droits.



- ▶ En développant, soutenant et systématisant les dynamiques d'aller vers, d'information et d'accompagnement adapté des publics, pour accompagner les personnes les plus isolées et mieux prévenir des situations de non-recours, de ruptures de droit et de précarisation accrue.
- ▶ En développant et soutenant la visibilité de dispositifs d'aides complémentaires aux minima sociaux qui sont apparus comme pertinents pour stabiliser ou améliorer la situation financière des personnes en précarité ciblés dans le cadre du projet (par exemple, l'accompagnement budgétaire via le Développement des Points conseil budget ou le recours aux aides en ouvrant la possibilité d'y recourir en prévention d'un impayé, comme par exemple pour le Fonds Solidarité Énergie)
- ▶ En étendant la couverture des programmes visant le retour à l'autonomie via l'accès à des revenus du travail de toute personne présente sur le territoire et en capacité de travailler, quel que soit leur statut et avec un accompagnement adapté à leurs compétences et parcours (accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile dès le dépôt de la demande d'asile, accompagnement adapté des demandeurs d'emploi via par exemple des dispositifs type Premières heures, etc...)



B. Construire démocratiquement des réponses systémiques permettant de garantir l'effectivité du droit à l'alimentation en France

L'alimentation est au carrefour de nombreuses politiques sectorielles qui doivent être mobilisées pour garantir un réel accès de tous et toutes à une alimentation et une mise en œuvre effective du droit à l'alimentation : politiques agricoles, politiques liées à la transformation et distribution des denrées alimentaires (restauration collective et commerciale, circuits de distribution, etc...), politiques de santé publique, politiques liées au logement, etc... Pour agir sur l'accès à l'alimentation, il s'agit donc de considérer cette multiplicité d'approches et de leviers et de toutes les mobiliser.

Au niveau national, la Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat en cours de rédaction peut permettre de coordonner la mobilisation et l'allocation de ressources suffisantes pour activer et aligner les différentes politiques sectorielles autour de l'accès à l'alimentation de qualité pour tous (logement, emploi, éducation, commerce, aménagement du territoire, agriculture, santé). Cette stratégie interministérielle est l'occasion d'abonder dans ce sens et d'allouer à moyen et long terme les moyens suffisants pour atteindre cette ambition.



Au-delà de cette stratégie politique et pour ancrer les nécessaires transformations des politiques publiques, une loi-cadre sur le droit à l'alimentation devrait être adoptée comme l'a recommandé à la France le [Comité des Nations Unies dans ses Observations finales effectuées le 30 octobre 2023](#).

Comme le recommande l'IDDRI dans son étude récente sur les politiques liées à l'alimentation, agir pour une transition durable et un accès à l'alimentation pour tous nécessite d'agir sur l'environnement alimentaire dans toutes ses dimensions, en encadrant plus fortement les stratégies des acteurs privés et en tenant compte de la diversité des pratiques alimentaires.

Il s'agira donc de mettre en place des politiques volontaristes et contraignantes qui permettront de faire évoluer :

- ▶ l'environnement physique (offre alimentaire accessible sur le territoire : régulation plus stricte au niveau des acteurs de la distribution afin d'assurer une offre disponible plus durable, soutien à un système de production plus durable, soutien à la mobilisation des lieux de restauration collective et à leur transition vers une offre plus durable, etc...)
- ▶ l'environnement économique (soutien et mise en place de dispositifs favorisant l'accessibilité financière à une alimentation durable, travail sur la construction des prix de l'alimentaire et réglementation afin d'assurer des prix accessibles sur tout le territoire pour des aliments issus dans le cadre d'un système de production durable, etc...)
- ▶ l'environnement socio-culturel cognitif (limitation du marketing sur produits alimentaires non sains et durables, sensibilisation sur le lien entre alimentation, santé et climat, etc...)



C. Un manque de contrôle du cadre législatif sur le gaspillage des dons alimentaires

La distribution alimentaire doit évoluer

L'aide alimentaire sous forme de distribution concentre l'essentiel des moyens alloués directement ou indirectement par l'État à la lutte contre la précarité alimentaire, seul ou avec l'Union européenne. La fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale est directement financée par un fonds structurel européen (FEAD puis FSE+) conjointement avec l'État. Cet approvisionnement a été significativement renforcé en 2020 et 2021 pour faire face à la crise sanitaire, mais cette aide est ciblée sur la fourniture gratuite de produits sous forme de distribution, sans réelle liberté de choix.



Les dons alimentaires sont complétés par des financements purement nationaux, le principal étant indirect, à travers les réductions d'impôts accordées principalement aux entreprises au titre des dons, directs à des associations comme Dons solidaires ou ADN, ou sous forme de ramasses effectuées par des associations habilitées à distribuer de l'aide alimentaire (environ 400 M€ par an). Il s'agit ici, en particulier, des dons effectués dans le cadre de conventions conclues par des grandes et moyennes surfaces pour la mise en œuvre de la loi n°2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un crédit exceptionnel aux associations de lutte contre la pauvreté de 100 millions d'€ a également été ouvert sous la forme d'un appel à projet en novembre 2020. Il en a été de même en 2021, sous des formes très décentralisées, qui n'ont pas permis à toutes les structures intéressées d'en profiter. Mais, de même que les crédits du Plan de relance, il s'agit de financements non pérennes.

Par ailleurs il existe le Crédit national des épicerie sociales (CNES), créé car les épicerie solidaires ne pouvaient pas bénéficier du FEAD, dédié à l'aide alimentaire gratuite. Mais ce CNES est très faible, il peut atteindre au maximum 100 € par famille et par an et ne constitue, dans le meilleur des cas, que 10 % des moyens financiers nécessaires aux épicerie.

Un système de financement inadapté

Le système actuel de financement de l'aide alimentaire n'est pas satisfaisant car **il repose sur des financements aléatoires**. Les financements publics, et européen, le FEAD devenu le FSE+, ont pris la place de dons d'excédents alimentaires et sont remis en cause régulièrement au niveau européen du fait de la baisse des excédents. Le FSE+ pourrait cependant marquer un changement car sa vocation n'a rien à voir désormais avec l'existence précédente d'excédents alimentaires.

Du côté des financements nationaux, le crédit d'impôt sur les dons effectués par les entreprises conduit à aider tout ce qui est remis aux associations, sans aucune distinction entre ce qui est utilisable et ce qui ne peut être donné ou vendu à bas prix dans les épicerie sociales. Une partie de ce qui est donné est donc jetée, et pourtant a pu faire l'objet d'un crédit d'impôt.

Ce crédit d'impôt devrait être limité à ce qui est réellement utilisé. Les associations craignent cependant une lourdeur administrative à laquelle elles auraient du mal à faire face. Enfin, depuis le milieu de l'année 2022, et du fait du durcissement des règles concernant le gaspillage alimentaire, et la volonté des pouvoirs publics de réduire ces gaspillages, on constate un changement des pratiques qui ont pour conséquence une diminution des ramasses. De plus, les produits fournis sont de moins bonne qualité car les magasins fournisseurs de ramasses, les conservent le plus longtemps possible.

Ce constat est partagé par toutes les structures d'aide alimentaire depuis le début de l'année 2023. Et cela est particulièrement important pour les épicerie sociales qui peuvent vendre à bas prix des produits frais, légumes, fruits et produits laitiers bruts ou transformés. Comme elles ont un statut de commerçant, elles doivent respecter les dates impératives de vente, et ne peuvent souvent pas tout vendre à l'intérieur de ces contraintes de dates.

Beaucoup d'épicerie n'ouvrent que quelques jours par semaine, si bien que ce sont elles qui doivent assumer les destructions de produits. Par ailleurs, les utilisateurs se rendent bien compte que ce qui leur est proposé, sont les produits qui ne peuvent être vendus dans les magasins classiques, ce qui accroît le sentiment de déclassement et de stigmatisation.



La loi AGEF pour les produits non alimentaires va conduire aussi à des dérèglements identiques. Les associations ne pourront pas absorber tous les produits qui leur sont proposés, soit parce qu'elles font uniquement de l'aide alimentaire et ne disposent pas de structures d'entrepôt, soit parce que les produits proposés ne sont pas des produits de première nécessité que les personnes précaires peuvent s'acheter.

L'aide alimentaire présente en outre des limites intrinsèques pour les personnes en termes d'éligibilité, d'accessibilité, d'accueil, de qualité et d'adéquation des denrées distribuées et de l'accompagnement, et enfin de mesure d'impact sur la lutte contre les situations de précarité alimentaire.

Des critères d'éligibilité différent selon les structures d'accueil. Chaque structure (associations, CCAS...) peut définir ses propres règles d'accès. L'éligibilité d'accès peut dépendre des ressources ou de la composition familiale ce qui nécessite des démarches administratives pouvant aboutir à l'abandon de la demande.

D. La nécessité de renforcer les enjeux sociaux au sein des programmes alimentaires territoriaux (PAT)



Depuis les années 1980 en France, l'aide **alimentaire, par la distribution de denrées**, constitue la principale modalité de lutte contre la précarité alimentaire. C'est pourtant une réponse palliative face à une précarité structurelle et le besoin de faire **évoluer la lutte contre la précarité alimentaire fait consensus**. Les États Généraux de l'alimentation en 2017 avaient conclu à la nécessité d'une approche multidimensionnelle du sujet et du besoin d'accompagnement. En 2019, un rapport de l'IGAS pointait la mauvaise qualité de l'alimentation de l'aide alimentaire, le problème de suivi de l'efficacité de cette politique ("un État payeur aveugle"). Le rapport pointait le besoin d'une politique qui tienne compte des enjeux de santé, agricoles et de participation des personnes.

Les projets alimentaires territoriaux peuvent pourtant être un outil essentiel du pilotage par les territoires des politiques alimentaires en France. Le plan de relance avait ainsi prévu 80 millions d'euros pour soutenir leur développement, dans la perspective d'une re-territorialisation de notre alimentation et d'une évolution vers davantage de durabilité. Pourtant, en 2023, seuls 3 millions d'euros ont été dédiés à l'émergence de nouveaux projets et aucune obligation en termes de durabilité environnementale ne leur est imposée.



Sur le plan social, malgré l'obligation d'un volet de justice sociale dans ces dispositifs, on constate que peu aujourd'hui permettent le développement de mécanismes inclusifs de lutte contre la précarité alimentaire, pensés avec les personnes concernées. En 2020/2021, le Programme National pour l'Alimentation (PNA) proposait un financement à hauteur de 70 000 euros sur 24 mois pour le financement de telles actions mais seuls cinq PAT ont pu bénéficier de cette enveloppe. Aussi, pour assurer que les PAT soient un véritable outil de pilotage d'une politique alimentaire durable et inclusive, nous proposons de renforcer le soutien financier aux volets durabilité et justice sociale qui définissent pourtant les PAT.

Les PAT, leviers d'une politique alimentaire territoriale, doivent avoir les moyens d'intégrer plusieurs axes et thématiques du PNA – et prochainement de la Stratégie nationale alimentation nutrition climat (SNANC) - en transversalité. Le Rapport Marchand préconise d'ailleurs de sanctuariser un financement de 80 millions d'euros dans le budget de l'État pour poursuivre et accélérer une politique qui répond aux attentes de tous.

Aujourd'hui, on compte seulement 10 % des PAT qui sont reconnus comme étant opérationnels puisque seuls 47 PAT sur 428 sont au Niveau 2. Pour accompagner les PAT vers davantage d'opérationnalité sur le volet social, nous demandons un financement supplémentaire de 4 millions d'euros sur 24 mois, soit 2 millions sur le PLF 2024, afin qu'une soixantaine de PAT puissent bénéficier de moyens financiers supplémentaires pour être de réels outils de justice sociale.

Dans ces crédits additionnels, seraient notamment financés : la co-construction d'un diagnostic territorial sur l'offre alimentaire ainsi que sur la précarité alimentaire avec des personnes en situation de précarité ; l'intégration de personnes en situation de précarité aux dispositifs de suivi et d'évaluation des PAT ainsi que des organisations environnementales et/ou paysannes ; des actions qui permettent d'améliorer un accès choisi (ou autonome) aux produits durables et de qualité, des formations sur les enjeux de précarité, la production d'outils et de méthodes pour les dynamiques participatives et citoyennes autour de ces enjeux, et le soutien au déploiement d'une offre alimentaire accessible, durable et de qualité..

En somme, ce soutien de 4 millions d'euros sur 24 mois permettra de renforcer le volet social de 15 % des PAT actuellement au niveau 1, ce qui constitue une première étape pour atteindre ensuite le Niveau 2.

Cette enveloppe supplémentaire doit venir en plus des budgets post-PNA et plan de relance prévus pour les PAT. Nous proposons également que ce budget soit pérenne et sanctuarisé dans le budget de l'État avec une augmentation progressive de l'enveloppe afin que l'intégralité des PAT aient les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de justice sociale à court terme.

Parmi les PAT les plus avancés on peut citer ceux animés par des départements comme la Seine Saint Denis, le Vaucluse, mais aussi Terre de Lorraine, Angers ou Bordeaux.

Avec le Fonds Mieux Manger pour tous, il faut craindre que l'accent soit mis exclusivement sur la qualité des produits, leur coût de transport, la disponibilité pour les habitants et que la dimension justice sociale soit un peu abandonnée.



E. La restauration collective : une réponse adaptée et cohérente en faveur de l'écologie – Un levier pour relocaliser les systèmes alimentaires, favoriser les circuits-courts et lutter contre la précarité alimentaire



La loi EGAlim promulguée en 2018, complétée en 2021 par la loi Climat et Résilience, prévoit plusieurs mesures très ambitieuses pour améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective, avec notamment l'objectif d'un taux d'approvisionnement de 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Les mesures de la loi Egalim concernant la restauration collective s'adressent aussi aux services de restauration des établissements sociaux et médico-sociaux, et aux services de restauration des établissements de santé.

La loi EGALIM (2018) impose en effet à la restauration collective publique de grands défis en matière d'approvisionnement bio et de qualité (50 % de produits de qualité dont 20 % de produits bio en 2022), de sortie du plastique ou encore de changement des habitudes de cuisine et de consommation vers des plats moins carnés. Celle-ci a été renforcée par la Loi AGECE puis la loi Climat et Résilience. En 2021 pourtant, seuls 6,6 % des produits servis en restauration collective sont issus de l'agriculture biologique (selon l'Agence Bio).

Aussi, son rôle en matière de prévention de précarité alimentaire a bien été démontré pendant la période Covid. 57 % des personnes demandant une aide alimentaire en 2020 le faisaient pour la première fois à cause d'une perte de revenus ou d'une augmentation des charges liée notamment à la fermeture des cantines.

Malheureusement, les types d'aides pour l'accès à la cantine scolaire sont hétérogènes et les possibilités diffèrent d'un territoire à un autre tandis que les disparités de fréquentation se maintiennent selon les niveaux sociaux. En 2016, selon le Centre national d'étude des systèmes scolaires, «au collège, les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux (40 % d'entre eux) à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées (22 %) et très favorisées (17 %) ».

Nous demandons donc une généralisation de la tarification sociale à tous les élèves des maternelles, écoles primaires, collèges et lycées dans la restauration scolaire d'ici à 2030 en fournissant un premier rapport pour renseigner les dispositifs d'accessibilité financière en restauration scolaire (cantine à 1 euro, tarification sociale, bourses) proposés sur l'ensemble du territoire, pour les niveaux primaires, collèges et lycées, dans une approche d'égalité territoriale. Ce rapport aurait aussi pour objectif de mettre en exergue les conditions de faisabilité de l'uniformisation de la tarification sociale en France.



Les restaurations sociales et collectives proposent des repas chauds plus qualitatifs et variés que la livraison de repas et permettent aux personnes en situation de précarité de prendre un repas dans des conditions dignes et humaines.

Ces restaurants, plus communément appelés « table ouverte caritative », sont des espaces de restauration qui accueillent les personnes en situation de précarité alimentaire et leurs permettent de prendre un repas comme s'ils et elles étaient au restaurant. Ces restaurants sont réservés à l'accueil des personnes en situation de précarité et leurs permettent de prendre un repas chaud, équilibré et assis.

Certains restaurants sont gratuits, mais dans la majorité des cas, un reste à charge est demandé à la personne. Pour en bénéficier, il faut avoir été orienté soit par le 115 soit par un.e intervenant.e social.e

Les restaurants solidaires, quant à eux, sous statut administratif de « table ouverte mixte », sont des lieux qui promeut la mixité sociale et instaurent des tarifs différenciés en fonction des revenus. Ils sont ouverts à toutes et tous, quel que soit la situation (étudiant.e.s, chomeur.s, sans domicile fixe...).



Exemple d'action

L'accueil Montauriol, Montauban



L'accueil Montauriol est le seul lieu ouvert toute l'année dans le département et accessible aux personnes en situation de précarité et sans abris. Grâce à l'acquisition d'équipement, l'association va réorganiser son projet de service et ses activités autour de la cantine, pour permettre aux personnes concernées de retrouver une santé et une sécurité alimentaire et favoriser la restauration du lien social et relationnel.

Afin de permettre aux personnes accueillies de redevenir acteur, actrice de leur alimentation, un projet d'accompagnement global sera proposé en lien avec la cantine :

- ▶ Des ateliers de cuisine et la garantie d'accès à des repas sans condition ni participation financière.
- ▶ Des temps de sensibilisation « au bien manger », une valorisation des produits préparés en circuit-court, lutte contre le gaspillage alimentaire
- ▶ L'organisation de temps conviviaux et de partage pour rétablir le lien social et lutter contre l'isolement engendré par la situation de précarité

L'implication des personnes concernées dans l'organisation et l'entretien de la cantine.

F. L'alimentation comme support d'accompagnement à la santé et à la transition écologique

Une « alimentation favorable à la santé » contribue de manière durable au bien-être physique, mental et social de chacun. Elle doit assurer la sécurité alimentaire et ainsi préserver la santé de la population dans son environnement et son contexte culturel. Accessible à tous, elle exige un engagement responsable de tous les acteurs de la chaîne alimentaire et un dialogue permanent au sein de la société⁵.

Considérer l'alimentation comme support d'accompagnement en faveur de la transition écologique et de la santé permet à la fois d'agir concrètement sur l'accès à des denrées de qualité et sur l'état de santé des personnes en situation de précarité.

⁵ Alimentation favorable à la santé, Avis 81, CNA



Le Collectif Alerte suggère que des actions ciblées soient réalisées sur :

1. L'état de santé des personnes concernées

- Sensibiliser à une alimentation équilibrée
- Agir sur l'impact de l'alimentation sur la santé
- Actions de prévention du diabète, les maladies cardio-vasculaires, cholestérole en lien avec les services hospitaliers ou centre de santé

2. L'autonomie et lutter contre l'isolement

- Partager de nouvelles recettes
- Faire découvrir de nouveaux goûts et inciter à l'utilisation de produits peu connus
- Renforcer et valoriser les savoirs faire alimentaires des personnes concernées
- Lutter contre l'isolement et créer des moments de convivialités et de rencontres

3. Des solutions en fonction du lieu de vie

- S'appuyer sur les compétences des personnes concernées pour « cuisiner »
- Organiser des ateliers « cuisine », « nutrition »
- Proposer des recettes adaptées aux conditions d'hébergement et équipements disponibles

Lumière sur les ateliers « cuisine et nutrition » : Des dispositifs au service de la santé des personnes accompagnées



Ces ateliers permettent aux personnes, par la valorisation de la convivialité autour de la préparation des aliments, de cuisiner elles-mêmes et de rapporter ces préparations chez elles. Les personnes participent et s'organisent entre elles pour se procurer les aliments et équipements nécessaires. Le fait de négocier les prix de gros directement auprès du maraîcher, de ramasser soi-même ses fruits et légumes permet de concilier la recherche d'une nourriture à la fois plus saine et plus économique.

Exemple d'action : Proposer des ateliers de cuisine co-animés par des acteurs de la santé (nutritionniste) et acteur du secteur de la restauration



La participation de professionnel.le.s de la santé et de la prévention permet d'aborder à la fois les problèmes de santé rencontrés en raison de la précarité alimentaire, réfléchir à l'impact de son alimentation sur sa santé, adapté son alimentation à ses problèmes de santé. Travailler en lien avec les professionnel.le.s de santé peut permettre à la fois de :

- ▶ Favoriser la montée en compétence des équipes,
- ▶ Permet l'appropriation par les personnes concernées de nouvelles recettes : faire découvrir de nouveaux goûts, lutter contre le gaspillage alimentaire
- ▶ Valoriser les compétences culinaires et les cultures de chacun.e
- ▶ Favoriser les moments de convivialité et agir contre l'isolement
- ▶ Sensibiliser à une alimentation équilibrée et son impact sur la santé
- ▶ Adapter son alimentation à ses problèmes de santé
- ▶ Améliorer le dépistage et l'orientation vers des professionnel.le.s de santé
- ▶ Prévenir les problèmes de santé : le diabète
- ▶ Permettre l'accès à des équipements et outils de cuisine pour cuisiner ses repas et non plus dépendre des repas préparés.



Exemple d'actions

Sensibiliser à une alimentation équilibrée en valorisant les compétences des personnes

Cas pratique : CHRS les Glycines, Nîmes

Afin de répondre aux enjeux de santé et de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'équipe du CHRS souhaite développer des actions collectives autour de l'alimentation à destination des personnes hébergées. Pour y parvenir, des ateliers de sensibilisation à une alimentation équilibrée vont être organisés et prendront la forme d'atelier cuisine, de temps d'échange sur l'éducation nutritionnelle et les dates de péremption. Comme la structure ne dispose pas de lieu adapté et des équipements de cuisine nécessaire à la mise en place de ces ateliers, un partenariat doit être trouvé avec un tiers lieu alimentaire.



Des actions de sensibilisation à la transition écologique

Afin de sensibiliser les personnes hébergées aux enjeux de transition écologique, l'alimentation sous l'angle santé, peut-être une première porte d'entrée utile pour encourager et responsabiliser les équipes et les personnes accompagnées sur leurs pratiques de consommation et de conservation des denrées.

Des actions de prévention et de sensibilisation peuvent être mises en place, en partenariat avec des professionnel.le.s du secteur de la santé et de la transition écologique, portant sur :

- ▶ « formation au mieux manger »
- ▶ Des ateliers pratiques sur la gestion des déchets et le gaspillage alimentaire
- ▶ A la lecture des étiquettes informatives produits sous l'angle nutritionnel et l'impact écologique.

Mais aussi des journées d'immersion participatives auprès de maraicher.ère.s et agriculteur.rice.s, peuvent être organisées, pour à la fois permettre de sortir de son quotidien de vie du centre, informer sur les conditions de productions et rendre plus concret la sensibilisation aux enjeux de saisonnalité des légumes.



G. Concilier l'enjeu de l'accès à l'eau et la lutte contre la précarité à l'eau



(Une contribution de la Coalition eau, La Coalition Eau regroupe les principales ONG françaises engagées pour les droits humains à l'eau et à l'assainissement et pour l'eau bien commun.)

1. Le droit à l'eau

Alors que les changements climatiques ont des conséquences fortes et rapides sur la disponibilité de la ressource hydrique, les droits à l'eau et à l'assainissement, reconnus par la Résolution du 28 juillet 2010 (résolution 64/292) de l'Assemblée Générale des Nations Unies, doivent être protégés, respectés et mis en œuvre sans discrimination.

Malgré un engagement à « Ne laisser personne derrière », au cœur de l'Agenda 2030 des Nations Unies, les enjeux d'accès à l'eau reflètent des inégalités fortes, alors même que les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement sont essentiels à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits humains. Selon les Nations unies, les services en eau et assainissement doivent être « **suffisants et constamment disponibles, salubres et de qualité acceptables, accessibles physiquement, financièrement et sans danger** ». Chaque État porte la responsabilité première de garantir l'application de ces droits sur son territoire et de prioriser l'usage de l'eau potable pour la consommation humaine (boisson, cuisine, hygiène). Dans les pays développés comme la France, l'enjeu est de mettre en œuvre ces droits pour toutes et tous, y compris pour les personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

2. Un enjeu d'abordabilité pour les personnes en situation de précarité économique

En France, les charges d'eau représentent environ 1 % du budget des ménages, ce qui est relativement peu élevé au regard d'autres biens essentiels comme l'électricité ou l'alimentation. Mais cette part est plus importante pour les ménages pauvres : on estime ainsi que pour plus d'un million de foyers, la facture d'eau dépasse 3 % des revenus, un seuil utilisé comme convention par les pays de l'OCDE pour identifier les populations confrontées à des difficultés d'accès à l'eau.

De nombreuses collectivités ou syndicats du secteur ont voté des hausses (parfois à deux chiffres) en janvier 2023, du fait de la hausse des tarifs de l'électricité et des produits chimiques qui ont bondi. Cette inflation des prix de l'eau remet au cœur du débat l'enjeu d'une tarification plus favorable pour l'eau de consommation humaine.



La possibilité de mettre en place un tarif social de l'eau, ouverte par la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique, avait pour objectif de lutter contre les inégalités territoriales en matière de tarification de l'eau et de garantir l'abordabilité des services d'eau et d'assainissement pour toutes et tous. Néanmoins la mise en place de ces tarifs sociaux dans les règlements des services de l'eau des collectivités reste sur une base volontaire de la collectivité : ce n'est pas obligatoire. En 2020, 41 collectivités territoriales représentant 11 millions de personnes menaient une politique sociale de l'eau. En outre, ces mécanismes d'aide sociale excluent a priori les personnes sans droits ni titres, qui sont généralement les personnes les plus précaires, vivant dans des habitats informels ou de fortune.

Dans le cadre du Plan Eau annoncé par le Président de la République en 2023, la tarification progressive a été mise en avant comme une tarification écologique et sociale pouvant garantir l'abordabilité de l'eau pour toutes et tous. La tarification progressive propose des tarifs par tranches de consommation (moins l'usager consomme d'eau, plus la tarification sera sur une tranche basse et donc la facture faible). Intéressant pour sensibiliser à une consommation raisonnée d'eau, ce dispositif à visée écologique peut néanmoins montrer ses limites dans des habitats collectifs, ou encore des habitats précaires mal raccordés à l'eau, donnant lieu à de multi raccordement sur un même compteur.

C'est le cas notamment à Mayotte où une part importante de la population n'est pas raccordée et a recours à des compteurs d'eau collectifs, partagés entre plusieurs habitants. Par conséquent, le volume d'eau consommé sur un même compteur est important et la tranche du prix de l'eau est élevée. Ainsi, cette mesure de progressivité, à l'inverse d'une tarification sociale, se retourne contre les populations les plus précaires, contraintes de payer des factures exorbitantes.

Dans un contexte de tension sur les prix, d'inflation et de risque de basculement dans la pauvreté, la tarification progressive doit absolument être couplée avec des mécanismes sociaux pour les tranches supérieures. La tarification progressive ne répond pas à l'urgence sociale de garantir l'abordabilité de l'accès à l'eau pour toutes les populations, notamment les plus précaires vivant en habitats informels et non raccordés à l'eau. Il est essentiel de prévoir des mécanismes sociaux et des aides financières complémentaires. Ces mesures complémentaires peuvent prendre la forme d'une tarification sociale adaptée ou d'une allocation eau.

3. Un enjeu d'accès pour les personnes en situation de mal logement

Si 99 % de la population a accès à un réseau d'alimentation en eau et que 99,7 % des Français ont des toilettes à domicile (Insee), l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en France demeure problématique pour les populations vivant en situation précaire.

On compte aujourd'hui en France métropolitaine 330 000 personnes sans domicile et 100 000 vivants en habitats de fortune (selon les chiffres du 28^{ème} rapport annuel sur le mal logement de la Fondation Abbé Pierre). En outre, 208 000 « gens du voyage » subissent de mauvaises conditions d'habitat ou sans accès à une place dans les aires d'accueil aménagées (avec notamment un accès à l'eau potable et à l'assainissement).



Les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) sont également très préoccupantes. Selon les chiffres du rapport de la Fondation Abbé Pierre « Agir contre le mal logement dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer – synthèse et propositions » : 160 000 personnes vivent en habitat de fortune, 7860 sont sans domiciles et 151 320 personnes vivent dans des logements privés de confort. Sur l'ensemble des DROMs, 3,5 % des logements n'ont ni douche ni WC (jusqu'à 18,6 % en Guyane). A Mayotte, 31,5 % des familles vivent sans eau courante, et des coupures d'eau ont lieu 2 jours par semaine en fin de période sèche. En Guyane, 18 000 logements informels ne sont pas raccordés aux réseaux d'eau et d'assainissement. Enfin, en Guadeloupe et en Martinique, de nombreuses personnes sont régulièrement privées d'accès à l'eau du fait de coupures d'eau régulières à domicile.

Ces difficultés d'accès à l'eau et ces situations de vie précaires peuvent contraindre les personnes à s'approvisionner auprès de points d'eau extérieurs à leurs lieux de vie (fontaines publiques, robinets, eaux de surface, etc.). Mais d'importantes disparités sont observées dans les réponses et les solutions proposées au niveau local, comme le montre l'Observatoire des Droits à l'eau et à l'Assainissement qui compare les situations entre 5 villes françaises hexagonales.

Selon une étude de l'agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine, en date de 2019 « Les points d'eau dans l'espace public urbain : état des lieux et éléments de stratégie », on compte en moyenne 3,5 fontaines à boire pour 1000 habitant.e.s en France hexagonale. Selon le site toilettespubliques.com, plus de 20 000 toilettes sont référencées sur l'ensemble de la France, hexagone et outre-mer confondus, soit 1 toilette pour 3350 habitant.e.s. Au-delà de ces chiffres, se pose la question de la répartition de ces infrastructures entre les différents territoires (des disparités importantes existant entre départements et entre villes) et au sein d'une même collectivité (entre l'hyper centre et les quartiers périphériques notamment).

Pourtant, depuis le 1^{er} janvier 2022, suite au vote de la loi Antigasillage pour une économie circulaire (Agec), les établissements recevant du public (ERP) accueillant plus de 300 personnes doivent mettre à disposition des points d'accès à l'eau potable. Et si le nombre de visiteurs est double, voire triple, des fontaines doivent être rajoutées en conséquence. Selon les estimations du Ministère de la transition écologique, près de 30 000 points d'eau devraient être ouverts en France dans des lieux de forte affluence. Mais à ce jour, ces points d'eau n'ont pas vu le jour dans la majorité des ERP. La multiplication des points d'accès à l'eau, gratuits et accessibles à toutes et tous de manière continue, est un enjeu de développement durable dont l'importance a pu être mise en évidence au regard des épisodes de canicules vécus depuis quelques années en France. L'ensemble de la population vivant sur un territoire urbain a besoin de pouvoir s'approvisionner en eau régulièrement et directement dans l'espace public, que ce soit pour un usage de boisson ou des enjeux d'hygiène tels que le lavage des mains.

**L'EAU
NE SE MERITE PAS,
C'EST UN DROIT !**



Pour les personnes en situation de précarité plus spécifiquement, les mesures introduites par la récente ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et son décret d'application n° 2022-1721 du 29 décembre 2022 relatif à l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine, visent à « permettre de garantir l'accès de chacun à l'eau destinée à la consommation humaine, même en cas d'absence de raccordement au réseau public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, y compris des personnes en situation de vulnérabilité liée à des facteurs sociaux, économiques ou environnementaux ». Ce texte prend donc en compte les « personnes et groupes de personnes n'[ayant] pas accès [à l'eau potable], ou y ayant un accès insuffisant », notamment celles et ceux en situation de sans-abrisme ou vivant dans des habitats précaires.

On assiste ainsi à une avancée notable en droit français avec une **reconnaissance de l'existence de personnes non-raccordées à l'eau** et une réponse à ce manque d'accès à l'eau potable.

Ces nouveaux textes apportent plusieurs avancées déterminantes pour tendre vers une plus grande effectivité du droit à l'eau en France :

- ▶ **Une définition de l'accès à l'eau**, ainsi que de ses usages, précisée : boisson, préparation et cuisson des aliments, hygiène corporelle, hygiène générale et propreté du domicile ou du lieu de vie.
- ▶ **Une quantité minimale d'eau nécessaire** définie pour couvrir ces usages : entre 50 et 100 litres d'eau par personne et par jour. Sachant que la consommation d'eau moyenne en France selon l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement est de 149 Litres par jour et par personne.
- ▶ **Le caractère inconditionnel de l'accès à l'eau** : ces mesures sont applicables quelle que soit la nature du domicile. Aucune personne ne saurait être exclue d'un accès à l'eau que ce soit sur le fondement de la légalité de son occupation d'un lieu, ou de sa situation administrative.

Par ces textes, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) voient leur compétence étendue et sont désormais responsables de garantir un accès à l'eau potable à toutes les populations vivant sur leur territoire, y compris les personnes non raccordées au réseau d'eau potable, au travers de deux axes principaux :

- ▶ **Réaliser un diagnostic territorial** comprenant une identification et un recensement des publics concernés par des difficultés d'accès à l'eau potable ; un état des lieux des mesures d'accès à l'eau déjà existantes (localisation des fontaines d'eau publiques notamment et raccordements des sites précaires) et des solutions et des mesures d'accompagnement des acteurs pour améliorer les conditions d'accès à l'eau
- ▶ **Procéder à la mise en place de mesures concrètes** pour améliorer l'accès à l'eau des personnes dont l'accès est inexistant ou insuffisant : raccordement à l'eau des sites précaires permettant de couvrir l'ensemble des besoins vitaux (boisson, cuisine, hygiène corporelle et hygiène domestique), installation de fontaines publiques d'eau potable ou de rampes d'eau.

L'enjeu réside désormais dans la mise en œuvre de ces textes, de manière effective, par les collectivités au travers d'une meilleure connaissance des usages et des situations de précarité en eau et du développement d'infrastructures publiques d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène accessibles à toutes et tous, quel que soient ses conditions de vie.



L'avis des personnes concernées sur les enjeux d'adaptation nécessaires au secteur alimentaire

L'avis de Sonia

Lors de nos échanges Sonia m'a fait part de différents avis et demandes qui pourrait l'aider quotidiennement face aux défis qu'elle subit concernant les questions alimentaires.

Sonia est très attachée à **une tarification solidaire de l'eau**. Sujet soulevé par le président de la République lors de ses annonces sur le plan eau. Sonia suggère qu'en fonction du nombre de personnes dans le foyer, que les prix augmentent. Cependant, elle considère que les premiers mètres cubes (le minimum garanti nécessaire pour vivre) doit être sont gratuits pour tous !



Sur le sujet des chèques alimentaires, Sonia y est opposée et ceux pour plusieurs raisons :

- ▶ Les distributeurs tels qu'Aldi, Lidl n'acceptent pas les chèques alimentaires. Ceux qui les acceptent sont relativement des enseignes plus onéreuses. De plus, Sonia ressent une réelle stigmatisation à utiliser ce type de paiement. Sonia qui est impliquée dans le fonctionnement d'épiceries solidaires et qui en est par la même occasion consommatrice soulève que ces derniers ne prennent pas les chèques alimentaires.
- ▶ Sonia souhaiterait vraiment que l'accès aux denrées dans les épiceries alimentaires se développe. Actuellement l'accès à la viande est très rare, de même pour les légumes ; ils ont surtout accès aux sucres, pâtes, purée, riz. Cependant, Sonia adhère au principe même des épiceries solidaires où régulièrement les utilisateurs sont impliqués dans son fonctionnement. Elle apprécie le fait aussi de pouvoir choisir et que ce ne soit pas des colis repas. Le fait d'apporter une rémunération de contribuer à l'achat des produits lui permet de moins ressentir une impression de stigmatisation.
- ▶ Sonia relève et déplore que les prix peu chers dans le secteur alimentaire sont réservés aux produits malsains et à l'inverse les produits sains dont le bio sont inabordable pour les personnes précaires.

L'avis de Bastien

Bastien est strictement opposé au dispositif de chèques alimentation.

En effet, ce moyen de paiement caractérise directement ses utilisateurs comme pauvre.



Bastien est convaincu de l'importance de recycler l'eau dans les communes. En effet 40 à 70 % de l'eau n'atteindrait pas le robinet !

En France Bastien m'informait que nous n'utilisons seulement que 2 à 4 % des eaux usées alors qu'en Israël, ils utilisent 90 % des eaux usées. De plus, ceci permettrait de réduire l'agri bashing.



Lumière sur les bonnes pratiques dans le champ de l'alimentation

Témoignage François Soulage, président du collectif des épiceries sociales et solidaires d'île de France

L'Épicerie Sociale peut être une association ou un service d'un CCAS (Caisse centrale d'activités sociales). Le principe est le même : accueillir des personnes qui, à un moment de leur parcours de vie, rencontrent une difficulté ponctuelle, à laquelle ils ne peuvent faire face avec les ressources dont ils disposent de manière régulière. Ainsi l'accueil en épicerie n'est pas permanent mais dépend du temps nécessaire pour résoudre cette difficulté. Ce peut être un arriéré de loyer, lié à un incident de la vie mais ce ne peut être une aide permanente (faute de ressources). Dans tous les cas, les familles sont admises après examen par une commission, de la situation de précarité ponctuelle de la famille, et de la capacité de la famille à payer les produits vendus par l'épicerie, en moyenne à 15 % du prix le plus bas du marché.



Pendant la durée de l'accueil, les épiceries tentent un accompagnement social qui dépend des moyens dont elles disposent, travailleur social sur place, bénévoles engagés et compétents. Elles organisent aussi beaucoup d'ateliers, particulièrement en lien avec la cuisine.

Les épiceries sont des structures de vente non lucratives. Elles doivent appliquer toutes les mesures de sécurité alimentaire. Comme elles vendent des produits, elles ne peuvent pas bénéficier des financements du FEAD, devenu FSE+, qui ne fournissent que des produits qui doivent être distribués gratuitement. Par contre, dès lors qu'elles sont habilitées, elles bénéficient du CNES, financement d'État, destiné à compenser le non accès au FSE+.

Il est distribué par les grands réseaux nationaux, Banque alimentaire, Croix Rouge, ANDES, UGESS. Mais le montant est très limité, environ 100 € par an et par famille au maximum. Il ne couvre qu'une très légère partie des besoins. Pour nous à Nanterre, nous avons 12 000 €. Ceci conduit à une très grande fragilité financière des épiceries de CNES pour accueillir sur la totalité de l'année 210 familles. C'est 10 % de notre budget dont elles disposent, travailleur social sur place, bénévoles engagés et compétents. Elles organisent aussi beaucoup d'ateliers, particulièrement en lien avec la cuisine.



Du fait de ce type de financement, les produits des épiceries proviennent de trois sources : les collectes effectuées aux portes des magasins, les ramasses de produits dans le cadre de la politique antigaspi, des apports à très faible prix par des associations qui bénéficient de leur côté de dons ou d'achats à très bas prix (Dons Solidaires, ADN , Revivre), des achats réalisés avec des fonds provenant du CNES, des financements divers des collectivités, en particulier via les CCAS, des appels à projets publics ponctuels comme ceux actuels pour favoriser les circuits courts, des subventions obtenues auprès de fondations après appel à projets.

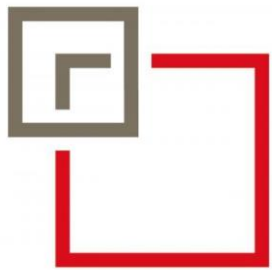
Les ramasses deviennent plus rares car d'autres solutions comme Too Good to GO, ou Phenix organisent des circuits lucratifs pour ces ramasses.

À la différence des réseaux de distribution alimentaire, les épiceries proposent des produits frais, fruits et légumes et produits laitiers et dérivés ce qui leur permet de dire qu'elles participent, ou peuvent participer si on leur en donne les moyens, à l'accès à une alimentation équilibrée et de qualité pendant la période au cours de laquelle les familles sont accueillies.

On parle d'épiceries solidaires lorsqu'il y a mixité de public entre les familles aidées et les consommateurs qui paient le prix complet, mais ne peuvent avoir accès qu'à des produits achetés. Ce modèle est difficile à tenir actuellement car, pour assurer la mixité il faut que toutes les familles même aidées puissent accéder à tous les produits achetés, or pour ces produits elles ne paient que 15 à 30 %. Des ressources pour assurer le complément de prix sont donc nécessaires. L'autre solution est d'avoir un nombre très important de clients solidaires permettant de faire une marge commerciale suffisante



Les recommandations de l'Agence Nouvelle des Solidarités Active afin de faciliter l'accès à une alimentation durable pour tous



Agence
nouvelle des
**solidarités
actives**

A l'heure où l'on prend conscience que la consommation alimentaire a un fort impact écologique (25 % de notre empreinte), quelles politiques mener pour que tous, y compris les personnes en précarité, qui ont un budget limité, mais aussi moins d'équipement et de temps à consacrer à la cuisine, puissent accéder à une alimentation durable et de qualité, bonne pour la planète et pour leur santé ?

L'aide alimentaire permet de répondre à l'urgence pour plus de 5,5 M de personnes en situation de précarité alimentaire et ses acteurs s'engagent pour proposer des produits de meilleure qualité. Voici quelques propositions complémentaires qui permettraient d'améliorer durablement l'alimentation des personnes en difficulté :

- ▶ Améliorer la qualité de l'alimentation dans les lieux d'accueil collectif : accueils de jours, centres d'hébergement, centres sociaux, Ehpad, hôpitaux, foyers... ce qui suppose une augmentation du budget consacré, le respect des normes Egalim étendu à tous les secteurs, la mise en place de partenariats avec des sites de restauration collective
- ▶ Aider les collectivités territoriales (communes, EPCI, départements et régions) à fixer une tarification sociale de la restauration scolaire par :
 - Une mesure incitative étendue de l'État pour l'application d'une tarification sociale permettant à tous les parents de faire face à la dépense de restauration scolaire
 - L'instauration d'un barème national de tarifs préfigurant un futur service public de l'alimentation et permettant l'accès effectif de tous les enfants et jeunes (de la maternelle au lycée) à au moins un repas équilibré par jour. En 2017 59 % des collégiens de zone prioritaire ne mangeaient pas à la cantine.
- ▶ Créer des offres spécifiques pour les personnes mal logées, qui ne peuvent pas cuisiner, et les coupler à des actions favorisant le lien social et l'accès aux droits : aide à l'équipement, ateliers de cuisine, cuisines partagées, tiers lieux alimentaires, actions collectives prévention-nutrition...
- ▶ Compenser la diminution des dons issus des grandes et moyennes surfaces en réaffectant les crédits de la défiscalisation au financement des achats durables pour l'aide alimentaire.



- ▶ Développer les transferts monétaires pour les familles hébergées à l'hôtel
- ▶ Améliorer la coordination des acteurs et la gouvernance des politiques d'alimentation au niveau local : donner une compétence « alimentation » au niveau local pour faire le lien entre le secteur de l'alimentation durable (PAT, aménagement, restauration collective), le secteur social, santé et caritatif
- ▶ Articuler la stratégie nationale de l'alimentation et les futurs Pactes locaux des solidarités : l'accès à l'alimentation peut d'ailleurs figurer dans chacun des 4 piliers thématiques (investissement social/prévention/santé, potentiel d'emploi, accès aux droits et transition écologique).



Exemple d'actions

La récupération des invendus par ANDES, un réseau d'épicerie solidaires

L'Association Nationale de Développement des Épicerie Solidaires (ANDES) est un réseau national de plus de 560 épicerie solidaires accompagnant plus de 200 000 personnes chaque année. Le réseau ANDES est une communauté de valeurs et d'acteurs engagés pour rendre accessible à tous une alimentation de qualité et un avenir meilleur. L'objectif premier d'ANDES est le suivant : préserver la dignité, rendre les clients bénéficiaires acteurs et leur permettre de reprendre durablement la main sur leur avenir.

En effet, en passant la porte d'une épicerie solidaire, les clients bénéficiaires accèdent à des produits de qualité contre une faible participation financière, mais sont aussi épaulés par des équipes dédiées pour lever ensemble les difficultés. Améliorer sa situation, recréer du lien, retrouver confiance en soi, se concentrer sur son projet personnel ou professionnel, et faire ses courses... Tout ça au même endroit. Et parce que l'accès à des produits durables constitue un marqueur social et un facteur d'exclusion considérable, les épicerie solidaires multiplient les initiatives pour rendre ces produits accessibles à tous : vente en vrac, achats directs aux producteurs, dégustations, visites de fermes et ateliers cuisine pour accompagner ces changements de consommation.

Rendre accessibles les fruits et légumes frais est depuis toujours une priorité d'ANDES. C'est ainsi que dès 2008, ANDES a créé des plateformes d'approvisionnement implantées dans les marchés de gros. A ce jour, nos 5 plateformes situées à Rungis, Lille, Perpignan, Marseille et Rouen récupèrent les invendus des grossistes et des producteurs, les valorisent et les redistribuent aux épicerie solidaires et à d'autres structures d'aide alimentaire, après les avoir complétés en achetant également des produits. Ils ont ainsi distribué plus de 4 600 tonnes de denrées en 2022. En plus de lutter contre le gaspillage, ces plateformes sont aussi des tremplins vers l'emploi. En effet elles sont gérées en Atelier Chantier d'Insertion, permettant à plus de 200 personnes de se former et de retrouver un emploi chaque année.

Exemple inspirant du réseau ANDES : l'épicerie solidaire mixte Epi Pays d'Opale à Guînes (62)

Depuis sa création en 2002, l'épicerie solidaire portée par le CIAS du Pays d'Opale a souhaité donner du sens à la consommation alimentaire en respectant la saisonnalité des produits et en valorisant les produits bruts et la production locale, avec pour ambition de soutenir l'économie locale à l'échelle de la communauté de commune.

Ainsi, l'équipe a choisi de ne pas baser son approvisionnement sur des dons (collectes, ramasses et Banques Alimentaires) afin d'acheter et de maîtriser la qualité et la variété des produits proposés. Au sein de l'épicerie, la participation des clients bénéficiaire est fixée à 30 % de la valeur marchande. Les "clients solidaires" (mixité de public), ont eu accès à l'ensemble des produits vendus au prix d'achat.



L'épicerie a orienté ses approvisionnements vers une majorité de fruits et légumes et de produits bruts issus de circuits ultra courts. Elle a également élargi sa gamme de produits issus de producteurs de la communauté de communes (soupes, conserveries, biscuiterie, volaille, fromage, farine, huile, produits laitiers, etc.). Les produits locaux sont mis en valeur dans l'épicerie grâce à des stop rayon « produits locaux ».

L'épicerie s'est engagée en 2022 dans une démarche de transition vers la mixité de public, accompagnée par ANDES dans le cadre d'une expérimentation régionale. Les changements introduits à cette occasion ont permis d'élargir les actions menées avec les producteurs : l'épicerie est passée de 6 producteurs partenaires en 2022 à 24 en 2023.

De nombreuses activités sont organisées pour promouvoir l'économie locale, faire connaître les produits cultivés, transformés... à côté de chez soi, créer du lien entre les producteurs et consommateurs, notamment grâce à des ateliers cuisine avec l'intervention d'une diététicienne, des présentations et dégustations de produits par les producteurs, etc. Les visites de fermes ont permis d'amorcer des relations d'approvisionnement et de mieux comprendre le monde agricole. D'autant plus que certains clients bénéficiaires sont eux-mêmes issus du monde agricole, comme les ouvriers saisonniers par exemple.

Cette stratégie est fortement plébiscitée par les clients bénéficiaires. En effet, ceux-ci se sentent valorisés et fiers de pouvoir consommer des produits locaux.

Exemple inspirant du réseau ANDES : Les Amis de la Solidarité et de l'Insertion à Luçon (85)

En 1998, un collectif d'agriculteurs crée 23 000 m² de jardins solidaires en maraîchage pour venir en aide et proposer des possibilités d'insertion à une population locale connaissant un chômage massif à la suite de la fermeture de nombreuses usines. Quelques années plus tard viennent s'ajouter au projet une épicerie solidaire et une ressourcerie.

Le fonctionnement de toutes les activités de l'association est basé sur le principe « adhérent – aidé – aidant ». Salariés, bénévoles et bénéficiaires participent sans distinction et rendent possibles les activités de l'association. Ils s'enrichissent mutuellement par la diversité de leur parcours, le partage et la transmission de connaissances dans un climat de tolérance et de bienveillance ; permettant une véritable inclusion sociale, révélatrice de talents.

Les jardins solidaires en maraîchage permettent de récolter 30 tonnes de légumes destinés à l'épicerie solidaire, et également vendus sur des marchés locaux et à des cantines. Les clients bénéficiaires sont pleinement intégrés à la récolte et la préparation des légumes. La moitié des clients bénéficiaires sont actifs sur les activités de maraîchage.

L'épicerie solidaire distribue chaque année 50 tonnes de denrées à 200 familles (soit 500 personnes accompagnées), en provenance de 48 communes du Sud-Vendée, dont 40 % sont des familles monoparentales. Grâce à des subventions spécifiques, l'épicerie a encore pu renforcer son approvisionnement en fruits et légumes, viande et produits laitiers issus de circuit court. La qualité a été privilégiée pour proposer, certes, moins souvent de la viande, mais de très bonne qualité. Dans l'épicerie solidaire un rayon spécifique est dédié aux produits locaux avec une mise en avant de l'origine et de la qualité des produits. Des ateliers cuisine, des visites d'exploitation sont également organisées pour accompagner durablement les bénéficiaires à consommer sain et durable. Pour certains, cela faisait des années qu'ils n'avaient pas mangé de la « bonne viande ».



comerso
Les invendus ont de la **valeur**

L'opération « solidarité associations » mise en place par Comerso

Créée en 2013, Comerso est une startup multi-sites qui propose des solutions logistiques et numériques de valorisation des invendus, des invendables et des déchets aux entreprises et industriels.

Avant le confinement, Comerso travaillait déjà avec la quasi-totalité des enseignes de grande distribution, la loi Garot contre le gaspillage de 2016 obligeant les supermarchés de plus de 400 mètres carrés à donner leurs invendus alimentaires s'ils sont sollicités par des associations.

En avril 2020 suite à la pandémie du COVID-19, une plateforme Solidarité Associations a été lancée, elle a dénombré 350 000 équivalents repas redistribués aux associations.

Le service gratuit a été sollicité par près de 400 entreprises et environ 250 associations ; des contacts qui ont abouti à 200 connexions entreprise-association.

Rapidement après le début du confinement, la startup de mise en place d'outils numériques anti-gaspillage dans les magasins s'est aperçue « qu'il allait y avoir des difficultés d'acheminement des invendus des entreprises vers les associations ». Nombre de ces dernières ont en effet vu une diminution drastique de leurs forces bénévoles, pour beaucoup âgées et à risque face au Covid-19, alors même que leur nombre de bénéficiaires et leurs besoins augmentaient à cause de la crise sanitaire.

Comerso a choisi donc de mettre en place un numéro vert permettant aux entreprises de l'agroalimentaire de déclarer leurs marchandises à donner et aux associations de faire part de leurs besoins. La Fédération du commerce et de la distribution (FCD) et Perifem (l'Association technique du commerce et de la distribution) a adhéré à cette initiative. Après, notamment, une semaine de tests, la plateforme est sortie mi-avril avec la validation d'Auchan, Carrefour, Casino, Cdiscount, Cora, Franprix, Intermarché, Leader Price, Leclerc, Metro, Monoprix, Netto, Pro à Pro, Supermarché Match et U Enseignes. Concrètement, un numéro vert unique (0 805 690 698) et une adresse mail (contact@solidariteassociations.com) ont été mis en place.



Lors du Covid la plateforme Solidarité Associations opérait à titre gracieux. Les enseignes ont de plus communiqué sur la plateforme après de leurs fournisseurs, qui ont ensuite été nombreux à appeler le numéro vert : quasiment la moitié des équivalents repas transmis via la plateforme ont été donnés par des industriels. Avec 350 000 équivalents repas, l'initiative a finalement permis de maintenir un montant de don d'inventus relativement proche du niveau pré-Covid-19. C'était la première fois qu'autant d'enseignes de la grande distribution s'unissaient pour une cause commune.

L'objectif de Comerso est de maintenir opérationnelle la plateforme Solidarité Associations, ces dernières subissant de plein fouet les conséquences de la crise économique et sanitaire. Continuer d'opérer le service à titre gracieux tout en maintenant son activité. Elle reste toutefois accompagnée de plusieurs enseignes de grande distribution et d'industriels dans cette réflexion, comme Intermarché.

Les points clés de l'initiative

- ▶ En deux mois, l'équivalent de 350 000 repas a été donné à des associations grâce à la plateforme. Elle a été sollicitée par près de 400 entreprises et environ 250 associations, des contacts qui ont abouti à 200 connexions entreprise-association.
- ▶ Les points forts de l'initiative Solidarité Associations : la mobilisation complète de Comerso, l'engagement de la quasi-totalité des enseignes de la grande distribution



L'accès à l'eau



Karine Gervaise (Directrice du Développement Durable activité Eau - SUEZ).

En tant qu'opérateur des services d'eau, dans quelle mesure êtes-vous confrontés à la précarité hydrique des ménages ?

Nous nous engageons et travaillons aux côtés des collectivités territoriales et des acteurs sociaux institutionnels et associatifs, pour **faire en sorte que la facture d'eau ne soit pas un facteur aggravant** en cas de difficultés financières.

En France, le prix du m³ est fixé par les collectivités. Il fluctue selon les territoires en lien avec leurs caractéristiques tels que l'état de la ressource, la longueur du réseau, les innovations... Il reste en moyenne stable et assez peu élevé (environ 4,30 € fin 2020 selon le CIEau). Compte tenu d'une consommation moyenne de 102 m³/an et par foyer, le montant moyen annuel des factures d'eau par ménage s'élève à environ 479 € soit environ 1,3 € par jour.

Pour rappel, la situation de précarité hydrique est établie lorsque la part du revenu global d'un ménage consacré au paiement des factures d'eau dépasse les 3 %. Ce seuil représente un taux d'effort budgétaire considéré par l'OCDE comme un risque de précarisation socio-économique malgré l'existence de dispositifs de solidarité.

L'enjeu pour nous opérateur des services d'eau aux côtés des collectivités réside dans **l'accompagnement de ces publics** (qu'on estime à 2 millions de ménages en France) pour réduire leur précarité hydrique. Nous sommes également vigilants lorsque cette proportion est entre 2 et 3 %, on parle alors de vulnérabilité hydrique. Nous menons alors des **actions de prévention**.

Comment détectez-vous la précarité hydrique de vos clients ?

Afin d'augmenter l'efficacité des actions curatives ou de prévention vis-à-vis des publics en situation de précarité hydrique, SUEZ propose aux collectivités un diagnostic territorial. Cette **cartographie des zones de précarité hydrique permet la conscientisation et la spatialisation** de ces situations à l'échelle d'une collectivité. Elle permet également de **prioriser et catégoriser les types d'actions à mener en fonction du niveau de précarité**. Les zones identifiées comme « prioritaires » bénéficient ainsi d'actions telles que **des campagnes d'information co-construites avec les bailleurs sociaux sur les dispositifs d'aides, ou de la mise en place d'aides financières spécifiques**. Les « zones de vigilance », quant à elles, voient la mise en œuvre d'actions de prévention telles que **des opérations pour réduire les consommations d'eau** ou la mise en place de mécanisme de **plomberie solidaire**. Cette action est venue enrichir notre feuille de développement durable 2023-2027.



Quelles actions de prévention mettez-vous en place ?

Pour faire de la prévention auprès de tous les ménages et en particulier ceux en situation de précarité hydrique, **nous les accompagnons, aux côtés des collectivités, à réduire leurs consommations d'eau au travers de classiques campagnes de sensibilisation** ou avec certaines collectivités comme à Brive-La-Gaillarde **en distribuant des kits hydro-économiques** aux usagers (4000 kits la première année du contrat).

Pour aller plus loin, un nouveau service a vu le jour récemment grâce à l'ingéniosité de nos équipes de l'innovation sociale. Il s'agit du **service « Plomberie Solidaire »**. C'est un service coconstruit en concertation avec les acteurs du territoire (collectivité, bailleurs, associations locales). Il est **destiné à tous les usagers de l'eau en situation probable ou avérée de précarité** et pas seulement à la clientèle en situation d'impayés. Il s'agit d'un service de proximité qui repose sur 2 mesures concrètes :

- ▶ Un diagnostic à domicile,
- ▶ Un service de réparation de « petite plomberie ».

Ainsi, le service de diagnostic vise à montrer comment **contrôler sa consommation, économiser l'eau et détecter les éventuelles déperditions**. Par ailleurs, le service de réparation sert aussi à montrer à l'utilisateur l'importance de bien entretenir ses installations d'eau et la facilité d'entreprendre soi-même des petits ajustements et réparations.

Nous l'avons déployé, par exemple à Poissy et cela donne de bons résultats :

- ▶ 438 m³ soit 8 m³ d'eau économisée en moyenne (pendant la durée de l'opération soit 4 mois).
- ▶ une baisse de 31 € sur les charges eau pour chaque ménage visité grâce à la pose de mousseurs (pendant la durée de l'opération soit 4 mois).

Je crois beaucoup à ce service pour lutter contre la précarité hydrique, contribuer à la réduction de la consommation d'eau et à la prévention des fuites après compteur.

Et la tarification dite progressive ou adaptée aux territoires mise en lumière lors de la présentation du plan eau du gouvernement a-t-elle un impact sur l'accompagnement des publics fragiles ?

Oui en tenant compte de certains effets de bords négatifs et en essayant de les atténuer.

La tarification progressive repose sur une logique de tranches qui module à la hausse la part variable du prix en fonction du volume d'eau consommée : le prix croît par tranche. Plus on consomme d'eau, plus le dernier m³ coûte cher. Par construction, la progressivité ne peut s'appliquer de manière ressentie qu'aux clients domestiques dont le comptage est individualisé (entre 45 et 50 % des volumes selon les contrats), mais plus difficilement aux usagers en habitat collectif.

Mais la tarification progressive peut ainsi être pénalisante pour les familles nombreuses d'où la décision prise par exemple par le Syndicat des eaux du Dunkerquois de mettre en place **une tarification sociale pour les titulaires de la Complémentaire Santé Solidaire, afin de contrecarrer les effets négatifs de la tarification progressive sur les ménages les plus démunis.**



Enfin, pour qu'une tarification progressive (ou saisonnière) soit pleinement efficace, il faut que **le consommateur soit informé en temps réel de sa consommation d'eau et pas seulement un an plus tard au moment de découvrir sa facture**. C'est ce que permettrait le déploiement de la télérelève des compteurs et les services associés.

Et si malgré ces actions, un ménage est confronté à des difficultés de paiement de la facture et donc d'accès à ce service essentiel ?

Il est déjà important de rappeler que **nous ne coupons pas l'eau en application de la loi Brottes** (seuls les professionnels et les résidences secondaires peuvent faire l'objet de coupures).

Nous accompagnons les usagers en difficulté grâce à de nombreuses actions. Nous nous sommes d'ailleurs engagés au travers de notre **feuille de route développement durable 2023-2027 à doter tous nos nouveaux contrats significatifs d'un mécanisme de solidarité**.

En première intention, nous mettons en place un étalement des paiements. Si les mesures d'échelonnement ou de report ne peuvent être mises en œuvre ou sont insuffisantes, **nos correspondants Mission Solidarité Eau travaillent en lien étroit avec les travailleurs sociaux pour rechercher les solutions adaptées à chaque situation**. Par exemple, le **Fonds Solidarité Logement** a pour but de permettre aux ménages défavorisés de faire face aux dépenses liées à leur habitation. **SUEZ contribue à ce Fonds** dans de nombreux territoires rendant possible le recours à cette aide financière départementale.

Par ailleurs, nous avons noué des **partenariats avec des acteurs comme les PIMMS (Point d'Information Médiation Multiservices) labellisés France Services et Points Conseil Budget pour un certains nombres d'entre - eux** ou avec des **associations locales** ou de quartier afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches pour solliciter les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Car **l'autre enjeu est le non-recours aux aides sur lequel nous devons encore travailler avec les collectivités.**

Des actions sont d'ores et déjà lancées. Sur quelques contrats, des courriers sont directement adressés aux bénéficiaires des aides. C'est un premier pas. On peut aussi mentionner le choix de certaines collectivités de mettre en œuvre des **dispositifs spécifiques d'aide comme les conventions spécifiques tripartites entre la collectivité, son délégataire et le CCAS avec versement d'aides sur le compte des ménages précaires**. Ce dispositif est assorti d'un bémol : il reste trop « transparent » pour une majorité de foyers bénéficiaires qui ne fléchissent pas toujours ces aides vers le paiement de leur facture d'eau.

La précarité hydrique c'est aussi l'accès à l'eau potable pour les occupants d'habitats informels et les sans domicile fixe. Menez-vous des actions spécifiques ?

Depuis la publication de l'ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et son décret d'application n° 2022-1721 du 29 décembre 2022 relatif à l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine, **les collectivités ont de nouvelles obligations en termes de garantie d'accès à l'eau potable à toutes les populations vivant sur leur territoire, y compris les personnes non raccordées au réseau d'eau potable**. Nous leur proposerons d'être à leurs côtés lors des **phases de diagnostics et de déploiement des plans d'actions concrets pour garantir un accès à l'eau à tous**, en mettant notamment à profit les actions d'approvisionnement en eau déployées lors de la période de confinement pendant la pandémie de COVID.

Propositions retenues qui devraient être mises en place très rapidement dans le secteur de l'alimentation

1. Relever les minimas sociaux

Si le relèvement des minimas sociaux n'est pas mis en place, il est impératif de mettre en place des dispositifs incluant une aide à l'accessibilité financière pour tous et toutes à une alimentation saine et durable (aides financières **ciblées pour les plus précaires** sous différentes formes – chèques, transferts monétaires **non restrictifs**, tarifs sociaux, etc... ou approches **plus universelles** type caisse alimentaire commune)

2. Mettre en place la tarification sociale de l'eau avec les premiers m3 gratuits

3. Déployer un contrôle effectif et opérationnel du gaspillage alimentaire par la grande distribution **ainsi qu'un travail sur la construction des prix de l'alimentaire et de réglementation afin d'assurer des prix accessibles sur tout le territoire pour des aliments issus d'un système de production durable**

4. Enrichir l'aspect **le volet justice sociale** des programmes alimentaires territoriaux (PAT),

5. Déployer et enrichir les clefs d'éducation à l'alimentation non stigmatisante et inclusive, gage d'une meilleure santé nutritive.



III. L'accès au logement des personnes les plus précaires : conditions de réussite pour une transition écologique juste

A. État du mal logement

Actuellement, les personnes en situation de précarité se retrouvent plus que les autres en situation de précarité énergétique dans des logements énergivores.

Elles cumulent des ressources faibles rendant le paiement des factures plus difficile, avec une habitation dans un logement généralement de moins bonne qualité, moins bien isolé et plus énergivore, rendant le montant de leurs factures en moyenne plus élevé que celui des autres.

La définition suivante de la précarité énergétique a été donnée dans la loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » : « Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

L'Observatoire national de Précarité Énergétique met en évidence qu'un ménage est en situation de précarité énergétique lorsque ses dépenses énergétiques dans son logement sont supérieures à 8 % de son revenu, et lorsque son revenu par unité de consommation (UC) est inférieur au 3^e décile de revenu par unité de consommation.

En 2020, 10,5 % des Français, soit 3 millions de ménages, ont dépensé plus de 8 % de leurs revenus pour payer les factures énergétiques de leur logement.

La précarité énergétique constitue une forme de « double peine » : les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches (source ADEME).

Le secteur du logement d'insertion, avec son système de redevance incluant les charges d'énergie, est à cet égard protecteur pour les personnes logées. Les associations gestionnaires prennent en charge les factures d'énergie et n'en répercutent les hausses qu'à hauteur d'un taux fixé par la loi. Les hausses d'énergie sont donc à la charge des associations mais celles-ci sont fragilisées par et se retrouvent dans une forme de précarité énergétique.

En France, il y a environ 5, 2 Millions de passoires thermiques parmi les résidences principales, soit 17 % du parc, selon les chiffres de septembre 2022 de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique. À cela s'ajoute le « parc géré », constitué par l'ensemble des foyers-logements et des résidences sociales.



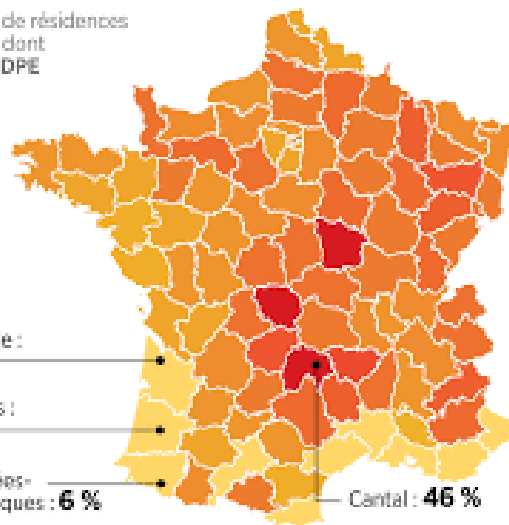
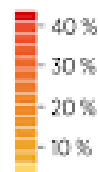
Les passoires thermiques désignent les appartements ou les maisons qui souffrent d'une consommation énergétique excessive et d'une **très grande déperdition de chaleur**, soit parce que les parois présentent une **mauvaise isolation** (toiture, murs, fenêtres en simple vitrage...), soit parce que les équipements sont **gourmands en énergie** (chaudière d'ancienne génération, poêle vétuste, grille-pains...).

Plus concrètement, ces habitations sont **classées F ou G sur le diagnostic de performance Énergétique**, ce qui correspond aux plus mauvaises notations : une consommation comprise entre 331 et 420 kWh par m² et par an pour la F, et supérieure à 420 kWh pour la G.

La France des passoires thermiques



Proportion de résidences principales dont l'étiquette DPE est F ou G



Gironde : 6 %

Landes : 6 %

Pyrénées-Atlantiques : 6 %

Cantal : 46 %

SOURCE : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

(PIMÉOGRAPHIE, 30/03/2021)

B. Les personnes précaires, premières victimes des passoires énergétiques

L'interdiction des passoires thermiques par la loi constitue donc une bonne nouvelle pour les personnes en situation de précarité énergétique. Avec la [loi Climat et résilience](#), le gouvernement renforce les mesures contraignantes à l'égard des propriétaires, et abaisse le **seuil d'indécence énergétique** pour les logements particulièrement énergivores.

À compter du 1^{er} janvier 2023, tout logement consommant plus de **450 kWh/m²/an d'énergie finale** sera considéré comme indécents et donc impropre à la location.

À partir de 2025, les logements classés G, c'est-à-dire consommant plus de **420 kWh d'énergie primaire par mètre carré habitable et par an** seront interdits à la location, car considérés comme logements indécents. Deux ans après les habitations classées G, ce sera autour des **logements classés F** d'être interdits à la location en 2028. Par ailleurs, les locataires auront la possibilité d'**exiger que leur bailleur fasse faire des travaux de rénovation** et d'isolation thermique. Des sanctions sont prévues en cas de non-respect de cette obligation. Elles seront définies avec précision par le Parlement en 2023. Pour finir, en 2034, les maisons et appartements qui entrent dans la **classe E** seront aussi considérés comme des logements indécents. Ils seront donc interdits à la location à ce moment-là.

L'interdiction s'applique pour les nouveaux baux, néanmoins en l'espèce il sera très compliqué pour les locataires de faire valoir leurs droits en termes de rénovation et d'isolation.



Cette interdiction des passoires thermiques ne sera réellement une bonne nouvelle qu'à plusieurs conditions :

- ▶ **La nécessité de mettre en place des aides ponctuelles ciblées pour le paiement des factures d'ici à l'interdiction des passoires thermiques en 2025.** Cette interdiction n'interviendra qu'en 2025, or les personnes subissent de plein fouet, et depuis 2022, la crise énergétique qui a encore fait monter les prix de l'énergie.
- ▶ **Une augmentation du chèque énergie à destination des plus pauvres vivant en passoires énergétiques jusque 2025 sera donc à prévoir dès le PLF 2024.** Les associations, réunies à EAPN France (Réseau Européen de lutte contre la Pauvreté, branche française) et dans le Collectif Rénovons, préconisent le passage du chèque énergie à 700 €, pour des dépenses énergétiques moyennes déjà estimées à 1 600 € par an en moyenne en 2019 avant crise de l'énergie par l'Observatoire National de la Précarité Énergétique.
- ▶ La prolongation de l'aide exceptionnelle énergie pour les associations de l'hébergement et du logement d'insertion car ce sont elles qui s'acquittent des factures d'énergie et n'en répercutent bien sûr pas le montant aux personnes logées ou hébergées et cela peut mettre à mal l'économie précaire des gestionnaires associatifs.

Si le Collectif ALERTE soutient l'objectif de diminution des émissions de gaz à effet de serre sous-tendue par la loi Climat et Résilience. Cette loi devra impliquer une véritable accélération de la rénovation des logements, tant dans le parc social que privé, et tant à destination des particuliers que du secteur de l'hébergement et du logement accompagné.

À défaut, il y a un réel risque que cette loi n'entraîne une diminution du nombre de logements accessibles aux personnes précaires et qu'elle ne s'applique au détriment des personnes les plus démunies, dans un contexte où la tension sur le parc de logements est déjà extrêmement forte (le nombre de personnes sans domicile est actuellement estimé à 330 000 personnes selon la Fondation Abbé Pierre, et le niveau de demande de logements sociaux a atteint un niveau record de 2,4 Millions fin 2022 selon l'USH).

Le déploiement de moyens supplémentaires est donc une condition nécessaire pour permettre l'accélération de la rénovation énergétique

Pour les acteurs du secteur de l'hébergement et du logement d'insertion, l'accélération de la rénovation énergétique implique de déployer des financements supplémentaires pour la réalisation d'audits énergétiques, d'études et de travaux, et l'accès à des services d'appui à la décision indépendants pour la réalisation des travaux d'efficacité énergétique. Des subventions spécifiques, fléchées, sont nécessaires pour mettre en œuvre les réhabilitations afin de tenir compte notamment des coûts supplémentaires éventuels liés à l'existence de locaux collectifs. Dans le contexte d'inflation qui se répercute de manière très nette sur le prix des travaux, ces moyens supplémentaires devraient prendre en compte le renchérissement du prix des travaux.



Les associations de solidarité demandent :

- ▶ **Une aide massive à la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux. Les bailleurs sociaux sont également concernés.** Selon l'Union Sociale pour l'Habitat, près de 1,8 million de logement sociaux sont classés G, F et E et doivent être rénovés d'ici 2034 sous peine d'être interdits à la location. Pour se mettre en conformité, les organismes HLM devront a priori réaliser un peu plus de 100 Mds d'€ de travaux en quinze ans. « Nous engageons chaque année 5 Mds d'€ de travaux. Pour atteindre les objectifs réglementaires, il faudra passer à 7,5 Mds d'€ », indique Emmanuelle Cosse, présidente de l'USH. Les bailleurs sociaux se sont déjà très fortement mobilisés pour procéder à la rénovation énergétique de leur parc ancien dégradé, mais ils sont freinés par plusieurs éléments :
 - la Réduction de Loyer Solidarité (RLS),
 - l'augmentation du taux d'intérêt du Livret A.

Ces 2 éléments viennent réduire leur capacité à investir et rénover :

- ▶ La suppression de la RLS paraît donc indispensable pour les aider à rénover leur parc.
- ▶ Une aide massive à la rénovation énergétique des logements locatifs du parc privé. La rénovation énergétique du parc privé est actuellement freinée par plusieurs facteurs :
 - le manque d'information des propriétaires
 - un reste à charge trop important malgré les aides d'État existantes
 - une absence de volonté de procéder aux travaux malgré une bonne information ou des revenus suffisants par certains propriétaires

Pour agir sur ces différents freins, les mesures suivantes seraient nécessaires :

- De mieux faire connaître le dispositif **Mon Accompagnateur Rénov**, qui sera en place à partir de 2023, et aura justement pour but d'accompagner le propriétaire dans ses démarches.
 - Pérenniser le volet d'accompagnement social prévu pour les propriétaires les plus modestes, au sein de **Mon Accompagnateur Rénov**, puis, le maintenir gratuit.
 - De Garantir l'impartialité de **Mon Accompagnateur Rénov** en s'assurant que pour les personnes modestes au moins, l'accompagnement sera réalisé par une **structure publique ou associative**, pas par un opérateur privé qui pourrait être tenté d'avoir un conflit d'intérêt et de préconiser des travaux trop chers ou inutiles sur lesquels il serait commissionné. Si le nombre d'opérateurs publics ou associatifs se révélait insuffisant face à la demande, il faudra mettre en place des garanties supplémentaires empêchant le conflit d'intérêt.
- ▶ **Il faut réduire le reste à charge des propriétaires modestes.** Actuellement, pour certains travaux de rénovation énergétique performante et profonde, permettant réellement de faire baisser les factures des personnes, il faut prévoir 70 KE de travaux, avec un reste à charge de l'ordre de 40 % du montant des travaux, malgré toutes les aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat de type Ma Prime Rénov existantes.



Plusieurs hypothèses existent ou sont à l'étude pour résoudre le problème. Le mécanisme du prêt n'est pas la bonne solution pour les associations. Les propriétaires occupants modestes âgés ne se lanceront pas dans un prêt qu'ils peuvent craindre de ne pas avoir le temps de rembourser et qu'ils légueront ainsi à leurs enfants. Le mécanisme de la récupération du prêt au moment de la vente du bien pose question sur certains territoires ruraux isolés où même après travaux, les biens restent de faible valeur et la revente ne garantirait pas avec certitude le remboursement du prêt.

Les mécanismes passant par un tiers qui assumerait le paiement des travaux et se rembourserait sur les économies d'énergie faites est relativement compliqué à mettre en œuvre mais à creuser.

Enfin, le mécanisme de la subvention semble le plus simple et le plus de nature à décider les propriétaires les plus modestes à passer à l'action.

- ▶ **Mettre en place des mécanismes de médiation via l'ANAH ou les ADIL** pour qu'un locataire se trouvant face à un propriétaire bien informé et avec les ressources suffisantes pour faire les travaux puisse avoir un recours lorsque son propriétaire refuse de faire les travaux. Il est illusoire de croire qu'un locataire modeste pourra se lancer seul dans une procédure contentieuse à l'égard de son propriétaire pour obtenir la réalisation de travaux. Il aura peur de se faire congédier en cas de conflit et de ne plus pouvoir louer ailleurs faute de ressources suffisantes et de références de son précédent bailleur ensuite. Il faut donc un tiers ayant capacité de contrainte et de sanction sur le propriétaire pour dénouer le conflit et éviter le contentieux, long et coûteux pour tous.

C. Le logement social un acteur majeur



Une construction massive de logements privés et sociaux est nécessaire. Le chantier de la rénovation énergétique des passoires thermiques est potentiellement énorme : 5, 2 Millions de passoires thermiques, 1, 8 Millions de logements locatifs sociaux à rénover.

Les travaux peuvent être relativement longs s'ils sont d'ampleur. Une construction massive de logements neufs sera donc indispensable en parallèle pour que les personnes qui ne seront plus dans les passoires thermiques interdites bienheureusement à la location puissent être cependant logées en attendant la rénovation de ces passoires thermiques.



Or actuellement, en 2021, seuls 95 000 logements locatifs sociaux avaient été construits, et seuls 389 000 logements avaient été mis en chantier globalement, tous parcs confondus.

Plus 2, 2 Millions de personnes sont en attente de logement social pour l'Union Sociale pour l'Habitat.

Un renforcement de la part de l'État dans les aides à la pierre, mécanisme de subvention de l'État à la construction de logement locatif social, est donc indispensable. Or l'État en est actuellement quasiment absent.

La **programmation de 150 000 logements locatifs sociaux dont 60 000 PLAI par an** (logements locatifs sociaux aux niveaux de loyers les plus bas) est donc également indispensable.

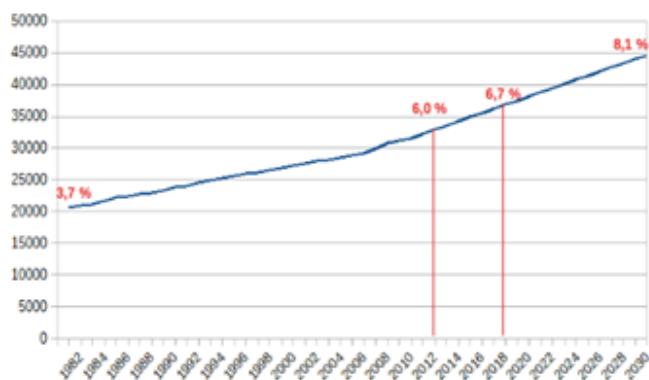
Actuellement, il n'y a pas d'objectif de programmation de logements locatifs sociaux.

Les associations demandaient une telle programmation dans le cadre du CNR Logement ou et du Plan Logement d'abord 2 (ces propositions ne furent pas adoptées), nous les attendons donc au sein du Pacte des Solidarités.

D. Pour une conciliation entre objectifs de Zéro Artificialisation Nette et objectif de logements des plus précaires

Le ZAN un objectif ambitieux ...

Figure 1 - Surface imperméabilisées en métropole de 1981 à 2030 (km² bâtis et revêtus, % de la superficie métropolitaine)



Source : Calculs CGDD d'après Teruti-Lucas 1981-2012 (séries raccordées), projection 2012-2030 en fonction des tendances démographique et économique.

La définition conventionnelle de l'artificialisation consiste à désigner comme artificialisés les sols qui ne sont pas des espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF).

Tous les 10 ans, l'équivalent d'un département de la taille des Yvelines est artificialisé. L'artificialisation accélère la perte de biodiversité, amplifie les risques d'inondations, renforce la dépendance à la voiture individuelle.



La Loi Climat et Résilience prévoit que le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030 et que l'objectif de zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050.

L'accélération de la rénovation énergétique des logements est d'autant plus indispensable dans un contexte de raréfaction du foncier.

L'objectif « Zéro Artificialisation Nette » consiste à renoncer à étendre la ville à l'infini par des constructions de logements au détriment des zones agricoles et des espaces verts, qui sont autant de poumons verts dont la ville et les territoires ont besoin dans une perspective écologique, mais aussi sociale pour fournir une respiration aux personnes qui vivent dans des espaces de plus en plus réduits du fait de la cherté des logements et pour favoriser une alimentation saine à travers les circuits courts.

Pour autant, cette extension de la ville est bien souvent la seule possibilité pour les personnes aux revenus modestes de se loger, ces zones ayant un prix du foncier moins cher, qui rend leur prix de construction et la location des biens qui s'y trouvent moins chers.

En l'absence à l'heure actuelle de possibilités de se loger pour tous à des prix abordables dans les centres ou les périphéries proches, la ZAN sans aménagement conduirait les plus pauvres à être exclus de la seule zone qui leur est encore accessible.

De plus, les plus pauvres relégués actuellement aux périphéries des villes sont également victimes de trajets domicile- travail très longs, qui vont à l'encontre de préoccupations environnementales du fait de la pollution qu'ils génèrent et qui vont à l'encontre de préoccupations sociales également, en les épuisant et en réduisant leur temps de vie sociale disponible.

Ainsi, la mise en place de l'objectif ZAN pourrait aussi contribuer à la qualité de vie des plus pauvres, à condition une fois encore d'être accompagnée d'une politique de construction massive de logements, mais aussi d'une politique de loyers rendant l'accès aux centres ou leurs périphéries accessibles également aux plus pauvres.

Le collectif ALERTE considère donc que l'objectif de Zéro Artificialisation Nette pourrait constituer un progrès en termes de préservation des puits de carbone naturels, de l'environnement et de la biodiversité si il est couplé d'une réelle accélération de la rénovation énergétique des logements ainsi qu'une accélération du financement et de l'accompagnement de la réhabilitation des friches. Sans ces conditions, cet objectif se fera au détriment de l'accès au logement des personnes les plus précaires.

Selon les calculs du Commissariat général au développement durable (CGDD) établis à partir des données de l'INSEE et du Cérema, 40 % de l'artificialisation a lieu là où la vacance de logements augmente fortement.

En outre, Le rythme d'artificialisation est plus rapide dans les communes qui disposent d'espaces non urbanisés disponibles plus importants et notamment dans les zones périphériques des grandes villes où résident une part importante des personnes à revenus modestes.



Aussi, dans ces territoires où le marché du logement est en tension, l'adaptation des règles d'urbanisme pour lutter contre l'artificialisation des sols pourrait avoir pour conséquence une mise en concurrence des ménages qui se solderait mécaniquement par une exclusion des personnes les plus pauvres.

Cette exclusion ne fera qu'augmenter le nombre de personnes dépourvues de domicile personnel et/ou accentuera le phénomène de paupérisation de certains territoires ruraux.

C'est pourquoi, en complément de la renaturation et de la densification (les 2 grands leviers communément cités), afin de créer une nouvelle offre de logements solidaires, nous préconisons une politique publique ambitieuse de soutien à la mobilisation du foncier vacant.

En effet, nous voyons la mobilisation du patrimoine foncier vacant comme une solution à la fois rapide, économique, écologique et favorisant la mixité sociale.

Début 2021, on dénombre, dans le cadre du recensement de la population, 3,1 millions de logements vacants en France (hors Mayotte) tandis que le 28ème rapport annuel sur le mal logement de la Fondation Abbé Pierre fait état de 330 000 personnes sans domicile et de 100 000 personnes vivant en habitats de fortune (squats, bidonvilles, campements).

E. La rénovation face à des goulets d'étranglement



Si l'on veut accélérer la rénovation énergétique performante pour les plus modestes, la question du financement des travaux est essentielle, il est impossible de se projeter sur des restes à charge de plusieurs milliers voire dizaines de milliers d'euros quand on peine déjà à payer sa propre facture d'énergie chaque mois.

Cette question du financement ne peut pas se faire non plus sans celle de l'accompagnement, toutes deux sont indissociables. Les dispositifs d'accompagnement, dans leur état actuel, ne permettent pas aux plus précaires d'être suffisamment outillés et épaulés pour choisir de s'embarquer sereinement dans un parcours complexe de rénovation énergétique. C'est d'ailleurs ce que veut démontrer le Secours Catholique dans son partenariat avec l'association Réseau Eco-Habitat, qui accompagne quotidiennement des propriétaires précaires dans la rénovation de leurs logements dégradés. L'objectif de ce partenariat est de mettre en avant l'importance de l'accompagnement technique et socio-financier de l'opérateur, tout en mettant en lumière le rôle du bénévole qui repère la personne et tisse un lien de confiance avec elle.



Ce rapport de confiance est souvent indispensable pour permettre au ménage de franchir le cap de la rénovation énergétique et de se sentir épaulé tout au long du projet. Cette expérimentation, encore en cours, nous permet de calculer pour l'instant un coût d'accompagnement pour les plus modestes compris entre **6000 et 7500 euros par dossier**.

La question du repérage, de l'aller vers, de la communication sur les aides et les acteurs territoriaux est aussi indispensable. Nous sommes pour le développement de guichets locaux de lutte contre la précarité énergétique, à l'image des guichets [SLIME](#), qui permettent aux collectivités de mettre en place ce repérage, ainsi qu'un premier niveau d'accompagnement, indispensable pour lutter contre la précarité énergétique.

Par ailleurs, il est aussi indispensable de former et d'adapter davantage les capacités humaines de la filière aux objectifs de massification de la rénovation performante. Il est notamment nécessaire de donner plus de moyens humains aux espaces France Renov' qui devront faire face à une augmentation prévisible des demandes, [alors qu'ils peinent déjà à répondre aux besoins actuels des particuliers](#).

En effet, un des freins à l'accélération de la politique de rénovation énergétique des logements dans le parc social et privé est également le manque de professionnels dans le secteur du BTP et la rénovation énergétique (300 000 emplois disponibles dans le BTP et 150 000 dans la rénovation énergétique d'après France Renov'). L'existence de ce vivier d'emploi rend nécessaire le développement d'un plan massif de formation à la rénovation énergétique et constitue une opportunité pour les acteurs de l'insertion à l'activité économique, comme détaillé dans la partie V du présent rapport.



L'avis des personnes concernées sur les enjeux de l'adaptation du logement à la transition écologique

L'avis de Sonia

Sonia constate que plusieurs dispositifs d'aides existent et sont accessibles pour les propriétaires telle que « ma prime renov ». Cependant, elle n'est pas ouverte aux locataires, chose que Sonia regrette et se demande si son extension pourrait être envisagée.

En effet si nous voulons que les personnes subissant des situations de précarité puissent prendre parti à la rénovation des logements, les pouvoirs publics doivent rendre plus accessible les rénovations des locations.

Nous devons :

- ▶ **Faciliter la rénovation énergétique pour les locataires et les logements qu'ils louent.** Donner la possibilité que l'initiative des travaux soit déclenchée par le locataire. En effet, actuellement, les propriétaires ne réalisent pas les travaux dans les passoires thermiques, trouvant trop chers le prix des rénovations.

- ▶ Sonia regrette qu'il n'existe **pas plus de mixité sociale au sein des quartiers des logements sociaux**. Selon elle la mixité aiderait à obtenir moins de logements vétustes mais on y gagnerait aussi beaucoup socialement et culturellement.



Tout comme la tarification progressive et sociale de l'eau, Sonia porte le même souhait pour l'électricité. Dans l'idée elle souhaiterait voir se mettre en place un minimum gratuit d'électricité qui par la suite augmenterait par tranche.

L'avis de Bastien

Bastien est actuellement en train de rénover une maison. Une aide existe : « l'ANAH ». Cependant, le propriétaire doit avancer les frais pour espérer obtenir remboursement. De nombreux propriétaires modestes ne peuvent se voir avancer ces frais, ils doivent donc renoncer aux travaux de rénovations



Bastien tout comme Sonia déplore le fait que les locataires n'y ont pas le droit. Ce droit étant réservé uniquement aux propriétaires

Bastien trouve l'aide via les chèques énergie complexe. Par exemple, Bastien n'y a pas le droit. Les pouvoirs publics doivent simplifier les aides proposées.



Lumière sur les bonnes pratiques et positionnement des experts sur la transformation et l'adaptation nécessaire du secteur logement hébergement

Le positionnement de Marianne AUFFRET, directrice générale de l'UNHAJ (Union National pour l'Habitat des Jeunes)

Être acteur de la transformation écologique, c'est s'obliger à penser et agir en écosystèmes. Nous avons de gros besoins pour aller vers la transformation écologique. La cartographie et la rénovation thermique du parc bâti est un enjeu majeur à court terme. Des dizaines de milliers de logement sont à rénover dans le parc du logement d'insertion. Les moyens d'accompagner les jeunes vers l'adaptation aux changements à travers l'action socio-éducative est aussi centrale mais nous sommes également ressource d'écologie avant l'heure. Le projet Habitat jeunes, qui appuie son action notamment sur le logement (les foyers jeunes travailleurs ou « résidences habitat jeunes ») est historiquement un acteur écologique : outil au service de l'aménagement des territoires (il fait le lien formation/emploi/logement), habitat regroupé, services mutualisés mais aussi acteur de l'accompagnement au changement de pratiques collectives et individuelles. Enfin, appuyer la création de liens sociaux profonds et pas des simples interactions mécaniques ou fugitives, c'est se mettre en condition de faire face à l'adversité qui sera grande dans les années à venir. Cet aspect sera déterminant, je pense.





Entretien avec Isolde DEVALIÈRE, cheffe de projet Précarité énergétique à l'Ademe, en charge du pilotage de l'Observatoire National de la Précarité énergétique

1/ Qu'est-ce qu'un précaire éner- gique ?

La précarité énergétique est inscrite dans la loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle II ⁶, qui encadre sa définition : « *Est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ». Le législateur a identifié deux causes : et le niveau de ressources et la qualité de l'habitat. Le prix des énergies n'est pas considéré comme un facteur explicatif alors que c'est le poids des dépenses d'énergie dans le budget des ménages pauvres et modestes qui est en cause.

Au regard de [l'analyse approfondie](#) réalisée par J.-C. Driant pour l'Observatoire national de la Précarité Énergétique (ONPE, 2023⁷) à partir de l'exploitation des deux dernières Enquêtes Nationales Logement (2006 et 2013), la précarité énergétique a connu une **forte hausse entre 2006 et 2013. Selon les indicateurs de l'ONPE, la précarité énergétique concerne 5 273 000 ménages** (il s'agit de « l'enveloppe » de tous les indicateurs sans les doublons). Elle concerne toutes les catégories de ménages à l'exception, par construction statistique, de ceux qui ont les revenus sont élevés.

Il apparaît pour 2013 que 59,2 % des ménages en précarité énergétique sont locataires, soit 29,8 % des locataires du parc social et 29,4 % des locataires du secteur privé (+ 4,4 points par rapport à 2006). Il s'agit pour une part de ménages jeunes (10,3 % ont moins de 29 ans).

Les catégories socio-professionnelles modestes (ouvriers, employés), les inactifs et les chômeurs sont surreprésentés en raison notamment du choix de l'ONPE de ne retenir que les 30 % des Français les plus pauvres. Les familles nombreuses, les familles monoparentales (15,7 %) et les personnes vivant seules (42,9 %) sont également plus exposées que l'ensemble des Français.



À l'inverse, les ménages dont la personne de référence a plus de 60 ans, les propriétaires et les catégories socioprofessionnelles supérieures ou intermédiaires sont nettement relativement moins touchés : 35,7 % des propriétaires sont concernés. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2006 (- 2,9 points).

Malgré des conditions de confort dégradées, ces ménages peuvent rester attachés à leur logement parce qu'il leur offre des avantages particuliers (localisation, loyer, taille) ou par manque d'alternatives, au prix d'arbitrages sur d'autres postes comme le chauffage, les soins, les transports, ou l'alimentation. Les conséquences peuvent se traduire par une accumulation de dettes, un isolement social et une santé menacée. Que le mal-être soit physique ou mental, la vie de ces ménages est fragilisée par l'état de leur logement, la qualité de leurs équipements, et le coût croissant de leurs factures d'énergie⁸.

⁶ Article 11 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement.

⁷ Analyses rétrospectives de la précarité énergétique à partir de l'exploitation des Enquêtes Nationales Logement 2006 et 2013. ONPE, Juin 2023.

⁸ ONPE, [Enquête longitudinale](#), Suivi d'une cohorte de 30 ménages en précarité énergétique accompagnés et non-accompagnés, Les leviers et les freins à la sortie du phénomène, 2022.



2/ Comment évolue la précarité énergétique ?

Il est difficile d'estimer précisément les conséquences de l'actualité récente sur la situation de personnes déjà précaires. Néanmoins, 20 % des Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2020-2021, pendant au moins 24 heures⁹. C'est une hausse de 6 points par rapport à l'hiver précédent. Alors que les stratégies de restriction de chauffage visant à limiter les factures trop élevées semblaient de moins en moins fréquentes depuis 2013, elles ont bondi à 50 % en 2020 et jusqu'à 60 % en 2021¹⁰. Il faut dire qu'entre 2011 et 2020, le prix de l'électricité a augmenté de 41 %, alors que près d'un tiers des Français se chauffe avec cette énergie¹¹. Le prix du gaz a aussi crû entre 2011 et 2020¹². Ces augmentations interviennent alors même que l'évolution du RMI/RSA est relativement stable sur les dix dernières années.

La hausse progressive des prix de l'énergie décorrélée des minimas sociaux laisse présager des situations de précarité énergétique préoccupantes ces prochaines années avec une baisse effective du pouvoir d'achat pour les ménages vulnérables. D'autres données nourrissent les réflexions de l'ONPE comme le nombre d'interventions des fournisseurs d'énergie pour coupures ou baisses de puissance qui montre des fluctuations préoccupantes ces dernières années (2020 étant une année exceptionnelle en raison des mesures prises lors de la crise sanitaire)¹³.

3/ Que propose l'ONPE pour supprimer la précarité énergétique ?

Au cours de l'année 2022, différentes mesures se sont multipliées pour prévenir la pauvreté : la mise en place d'un bouclier tarifaire sur les tarifs du gaz et de l'électricité, la « remise carburant » de 15 centimes d'euros par litre pour tous les ménages, l'envoi d'un second chèque énergie, ou encore l'augmentation de 1000 € de Ma Prime Rénov' accordée pour l'installation d'un système de chauffage vertueux permettant de sortir du gaz ou du fioul.

Par ailleurs, la loi « *Climat et résilience* » votée au mois d'août 2021 prévoit de lutter contre les passoires énergétiques avec le gel des loyers à compter d'août 2022 pour les logements classés F et G. **Cependant** « *la multiplicité des aides et des parcours d'accompagnement ne permet pas aux personnes les plus défavorisées de trouver les solutions techniques, administratives, sociales et financières les plus adaptées* » souligne la déclaration collective de l'ONPE de novembre 2021¹⁴.

Car malgré ce dispositif réglementaire contraignant concernant l'obligation de rénover les logements passoires, il apparaît que sur plus de 2 millions de propriétaires occupants en situation de précarité, 605 669 dossiers MaPrimeRenov ont été accordés en 2022 dont 2 % concernent les bailleurs. Ce dispositif d'aide aux travaux de rénovation doit être plus largement soutenu et complété par des sources de financements regroupées, « assemblées » (prêts à taux zéro, subventions, tiers financement, garanties) intégrant d'une part les coûts connexes (50 % du coût des travaux) et visant d'autre part un reste à charge réduit voire nul, qui soit supportable pour les plus modestes d'entre eux. Cette révision du dispositif existant impliquerait également une meilleure prise en charge du coût de l'ingénierie qui ne reflète pas le temps qu'un opérateur habitat doit passer pour monter ces dossiers particulièrement chronophages, et maintenir dans la durée des relations de confiance avec des personnes plutôt rétives aux chantiers.

Au-delà d'une nécessité de simplification des procédures et de renforcement des dispositifs existants, les partenaires de l'ONPE ont compris la nécessité d'un plan national de lutte contre la précarité énergétique qui répondrait à des enjeux d'équité et de justice sociale dans un contexte où la forte volatilité du prix des énergies risque de mettre de côté plus de 15 à 20 % des ménages français, incapables de participer aux objectifs de transition énergétique qui s'imposent à tous.

⁹ Médiateur national de l'énergie, 2021.

¹⁰ ONPE, [Tableau de bord de la précarité énergétique](#), édition septembre 2022.

¹¹ Enquête Nationale Logement, 2013.

¹² ONPE, [Tableau de bord de la précarité énergétique](#), édition septembre 2022.

¹³ Source : Tableau de bord ONPE 2022.

¹⁴ ONPE, Déclaration collective : La lutte contre la précarité énergétique doit être une priorité nationale, 9 novembre 2021.



Exemple d'action

Présentation du Fonds de solidarité énergie mis en place par CDC Habitat

Afin d'apporter des réponses concrètes et rapides face à l'augmentation des coûts de l'énergie, et par conséquent des charges énergie, le groupe CDC Habitat a mis en place un dispositif pour accompagner ses locataires les plus fragiles.

Le fonds « *Solidarité énergie* », doté de 1,15 million d'euros, peut être sollicité pour aider les locataires en difficulté de paiement de leur quittance en raison de l'augmentation des charges énergie. Il permet de réduire le montant des échéances mensuelles, afin qu'elles soient plus soutenables, et s'inscrit en complément des dispositions de traitement des impayés.

Ce fonds de soutien complète les dispositifs d'accompagnement social existants, ainsi que les mesures de sobriété énergétique mises en œuvre par le Groupe, qui permettent une meilleure maîtrise des consommations d'énergie pour ses locataires.

Le Groupe est également mobilisé pour lutter contre la précarité énergétique et promouvoir les éco-gestes auprès de ses clients.

Enfin, dans ce même objectif d'accompagnement de ses locataires, le groupe CDC Habitat a pris des dispositions pour lisser les dépenses supplémentaires liées à la hausse des coûts de l'énergie sur la période la plus longue possible, en adaptant les acomptes de charges.



Présentation de réseau Éco Habitat par son fondateur Franck Billeau

Réseau Éco Habitat est une association loi 1901, créée en 2014. Elle accompagne des ménages en situation de grande précarité dans la rénovation énergétique et écologique de leur logement.

En partenariat notamment avec le Secours Catholique et SOLIHA, l'association permet d'accompagner des propriétaires très modestes, sous le seuil de pauvreté, occupant le plus souvent des maisons très dégradées, dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation.



Réseau Éco habitat s'appuie sur un processus en 5 étapes :

- ▶ Identifier les propriétaires vivant dans une grande précarité énergétique.
- ▶ Établir un diagnostic social, financier, et technique pour encadrer les aspects qui permettront d'optimiser les choix de matériaux et les travaux à effectuer.
- ▶ Mobiliser tous les financements et les aides financières disponibles pour rendre le projet possible,
- ▶ Planifier et suivre les travaux pour limiter les perturbations de la vie de la famille.
- ▶ Accompagner la famille dans l'apprentissage des « éco gestes » qui permettront de réduire la consommation d'énergie sur le long terme.

Les bénévoles – des tiers de confiance – sont la passerelle avec les familles. Ils exercent un rôle essentiel dans le repérage des familles et la mise en confiance des familles. Ils sont présents du début à la fin du projet, lors du passage des artisans jusqu'à la livraison du chantier. Ils rassurent les familles qui ont peur d'être « arnaquées ». Les premières étapes consistent à étudier en détail le profil des ménages, leur composition, leur revenus, leurs problématiques afin d'aller chercher le maximum de subventions possibles pour limiter le reste à charge. C'est ensuite au tour du logement d'être passé à la loupe. Un audit est alors réalisé pour évaluer les travaux de rénovation énergétique à réaliser, mais aussi d'accessibilité ou de sécurité.

Cette analyse sociale, financière et technique est assurée par un binôme, salarié par la structure. Ils se chargeront de toutes les démarches pour demander l'ensemble des aides mobilisables qui vont de 8 à 12 dispositifs : Agence nationale de l'habitat, Région, Département, Communauté de Communes, CCAS, CAF, Caisse de retraite... Pour sécuriser les financements et fidéliser les artisans, l'association a dû même constituer une « caisse » pour pouvoir avancer les aides. Ainsi, l'association parvient à débloquer 90 à 95 % de subvention, et laisse le soin au propriétaire de financer un petit reste à charge, afin de les rendre pleinement acteur de leur projet.

Sans cela, le projet est impossible pour des familles qui vivent le plus souvent avec moins de 10 € par jour et par personne.

Pour cela, réseau Éco habitat s'entoure au maximum d'entreprises générales afin de limiter le nombre d'interlocuteurs pour les familles et ainsi simplifier la démarche. L'association compte sur l'appui d'entreprises fidèles : ses valeurs se fondent sur sa capacité à créer des liens de coopération, d'entraide entre tous les acteurs qui agissent en réseau. Il y a une volonté commune d'ajuster les marges pour trouver le juste prix dans un écosystème fondé sur la confiance.

L'expérience de réseau Éco habitat et du Secours Catholique a fait l'objet d'un Contrat à Impact Social, avec l'Agence nationale de l'habitat pour développer cette initiative en région Hauts de France entre 2019 et 2025. Les premiers résultats ont démontré la nécessité que le financement d'un « *Accompagnement Social et Technique* » approprié aux ménages très modestes, 7.000 €, permet non seulement de rejoindre les publics les plus impactés par la précarité énergétique, mais se traduit également par la réalisation de programme de travaux ambitieux, permettant à des logements de sortir du statut de passoires énergétique, passant d'une étiquette G à C. C'est pourquoi, le montant moyen des travaux réalisés pour ces familles s'établit à 75.000 € (TTC).



Fort de cette expérience, une communauté d'acteurs, cette fois-ci à l'échelle nationale, a pris le relais. L'association STOP à l'Exclusion Énergétique, initiée par la Fondation des Transitions, et l'expérience de terrain de trois acteurs - Dorémi, les Compagnons Bâtitseur et réseau Éco habitat -, regroupe aujourd'hui 60 organisations privées et publiques engagées pour porter à l'échelle nationale des solutions pour lutter contre la grande précarité énergétique.

L'objectif du programme « Territoire Zéro Exclusion Énergétique » porté par l'association STOP à l'Exclusion Énergétique et ses partenaires, est donc de contribuer à lever les obstacles à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes les plus modestes en grande précarité énergétique dans les territoires en raison de l'absence d'un accompagnement technique, social et financier renforcé, le déficit de formation des acteurs à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes et foyers en grande précarité et la faiblesse de leur outillage.

Le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique marque la volonté de créer un nouveau métier, d'« Ensemblier Solidaire » qui promeut une démarche qui s'appuie sur un parcours de rénovation énergétique global, performant et écologique. Sur 14 territoires, urbains, de périphérie et ruraux, en plus de 4 régions pilotes, des alliances locales multi-acteurs seront mises en œuvre, en coordination avec les collectivités locales, et en impliquant les acteurs de l'identification, capables d'initier une relation de confiance.

Le programme vise sur 2023-2026 :

- ▶ La mise en place, selon une méthodologie précise et duplicable, de Territoires Zéro Exclusion Énergétique, véritables démonstrateurs de la capacité à éradiquer la grande précarité sur un quartier de ville ou un espace rural.
- ▶ Le déploiement du nouveau métier d'« *Ensemblier Solidaire* » pour accompagner socialement, économiquement et techniquement les personnes en grande précarité,
- ▶ La mise en œuvre des parcours de rénovation performante,
- ▶ La diffusion auprès de tous les acteurs de la rénovation en France des méthodes, outils et formations développés dans le cadre de ces 14 territoires et 4 régions pilotes.

En quelques chiffres :

- ▶ 3 000 foyers bénéficiaires d'un accompagnement « *renforcé* » de bout en bout dans leurs travaux de rénovation à l'échelle nationale,
- ▶ 14 collectifs d'acteurs accompagnés dans la mise en place d'un Territoire Zéro Exclusion Énergétique
- ▶ 132 « Ensembliers Solidaires » (264 professionnels) formés pour accompagner socialement, économiquement et techniquement chaque foyer en grande précarité,
- ▶ 331 bénévoles sensibilisés à l'identification des foyers en grande précarité énergétique et à la rénovation performante et formés à l'accompagnement,
- ▶ 2000 jeunes en mission de service civique.



Présentation d'un programme novateur : le programme **Déclics**



Le CLER-Réseau pour la transition énergétique a coordonné le programme Déclics (Défis citoyens locaux d'implication pour le climat et la sobriété) de 2017 à 2022. Son objectif est de proposer au grand public un ensemble de défis pour agir concrètement et de façon ludique pour le climat : énergie, modes de consommation, alimentation, déchets, mobilité...

Le programme Déclics a succédé au défi de sobriété énergétique Familles à Énergie Positive (FAEP). Depuis sa création il y a 10 ans, cette initiative a permis à plus de 40 000 foyers de se mobiliser afin de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre et de réduire leurs factures d'énergie. Aujourd'hui, le programme est désormais piloté par l'association [Alisée](#).

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique a travaillé dès 2018 au développement et au déploiement du programme de sobriété Déclics, sur des thématiques élargies comme la **réduction des déchets, la mobilité, l'alimentation...**

Il a été mis en place une plate-forme numérique à disposition des participants pour :

- ▶ suivre leurs consommations et bénéficier de conseils pour faire évoluer leurs pratiques quotidiennes vers plus de sobriété,
- ▶ échanger avec la communauté Déclics, de comparer leurs consommations avec celles d'autres participants ou de découvrir des données statistiques agrégées sur les pratiques de consommation partout sur le territoire
- ▶ s'informer sur les actualités et les événements de la transition écologique de leur territoire,
- ▶ participer à des défis locaux de sobriété

2 outils complémentaires existent :

- ▶ [Une page Facebook](#)
- ▶ [Le « guide des 100 éco-gestes »](#)

Alternant entre conseils pratiques et auto-diagnostic, il permet d'évaluer son niveau en matière d'économies d'énergie afin de sélectionner les gestes les plus adaptés à sa situation.

Le programme est désormais porté par un consortium constitué de quatre structures adhérentes du CLER-Réseau pour la transition énergétique : la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités [MRES](#), [l'Agence Parisienne du Climat](#) (APC), [Hespul](#) et [Alisée](#).



Mise en lumière de la plateforme d'assistance mise en place par la ville de Grenoble pour lutter contre la précarité énergétique des ménages



Face à la multiplication du nombre de particuliers ne pouvant faire face financièrement aux factures d'électricité ou de gaz, la ville a instauré une plateforme téléphonique pour délivrer gratuitement un diagnostic énergétique et octroyer, si besoin, une aide financière directe.

En mars 2013, après une enquête menée entre octobre et décembre 2012 auprès des 3 900 centres communaux (CCAS) et intercommunaux (CIAS) d'action sociale adhérents à la fédération, l'Unccas révélait que 73 % de ces centres faisaient face, depuis trois ans, à une hausse des sollicitations relatives à ces dépenses.

De plus, 94 % des CCAS sont sollicités pour la prise en charge d'un impayé de facture énergétique et 58 % le sont pour l'aide au paiement d'une facture énergétique, avant même l'impayé. En réaction, la ville de Grenoble a annoncé, début mai, avec son CCAS, la création d'une « plateforme précarité énergétique » pour répondre « à ce phénomène en expansion ».

Cofinancé et réalisé en partenariat avec le producteur d'énergie local GEG (Gaz électricité de Grenoble), la régie des eaux de la ville, la Compagnie de chauffage, la région Rhône-Alpes, le conseil général de l'Isère, la CAF et la direction générale de la cohésion sociale, ce dispositif doit permettre d'accompagner en priorité les personnes en situation de précarité énergétique.

Pour atteindre les standards de confort définis par l'Organisation mondiale de la santé, les ménages doivent « consacrer plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses de chauffage », rappelle la ville.

L'Objectif premier était d'aider 300 ménages

- ▶ Dans un premier temps, les Grenoblois ont pu prendre directement contact par téléphone avec « des professionnels spécialement formés » capables « d'orienter les usagers vers les solutions adaptées » d'économies d'énergie. Pour cela, un « diagnostic à domicile gratuit » est réalisé, notamment pour identifier d'éventuels travaux d'isolation à effectuer.
- ▶ Dans un deuxième temps, si la situation budgétaire du ménage s'avère trop tendue pour faire face aux factures d'électricité ou de gaz, une aide financière ponctuelle comprise entre 300 et 1 500 euros peut être attribuée et complétée par un accompagnement de gestion budgétaire.

7

Propositions retenues qui devraient être mises en place très rapidement dans le secteur de l'hébergement

1. Tripler le chèque énergie aux particuliers

Mettre en place une aide énergie pérenne pour les associations de l'hébergement et du logement d'insertion (ce sont elles qui s'acquittent des factures d'énergie)

2. S'assurer de la mise en place de la Tarification progressive de l'énergie

3. Aider autant la rénovation que la construction dans le logement social

4. Appuyer pour un reste à charge proche de zéro et un pré financement pour les propriétaires occupants modestes

5. Soutenir la rénovation énergétique des structures collectives (CHU, résidences sociales, foyers jeunes travailleurs etc.)

6. Améliorer le dispositif Ma Prime Rénov' Copropriété pour développer la rénovation énergétique dans l'habitat collectif, tout en favorisant les propriétaires les plus précaires. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les primes existantes pour les propriétaires modestes et très modestes, sur la quote-part de leur logement.

7. Mettre en place à l'échelle des collectivités territoriales des guichets de lutte contre la précarité énergétique à l'image du dispositif SLIME. Ils permettent de repérer localement les personnes en précarité énergétique, d'analyser attentivement leurs problématiques et de leur proposer des orientations pertinentes et adaptées à leur situation.



IV. Le droit à un travail décent et durable pour tous (Contribution issue du Manifeste pour un travail décent et durable)



Il semble que la question du travail dans la transition socio-écologique appelle un changement de paradigme : comment promouvoir un système dans lequel le travail est tout à la fois décent, juste et écologiquement durable pour tous les hommes et toutes les femmes ? Le fait que les travailleurs du monde entier souffrent de la crise sociale et écologique est un appel pressant à repenser le travail, son organisation, sa gouvernance, mais également à prendre conscience de sa matérialité et du lien tangible entre l'humain et la nature.

Ce manifeste appelle à défendre et à promouvoir l'existence d'un travail dignifiant pour tous, maintenant et pour les générations futures. Cette revendication d'un travail décent et pérenne requiert que soient respectés la dignité humaine, la justice sociale et environnementale, le souci du bien commun, la qualité du travail et la solidarité sociale et écologique.

Promouvoir la dignité humaine au travail va plus loin que la seule rémunération financière, mais plus loin également que le respect ou la promotion d'un « travail décent ». Cela implique notamment la défense des droits universels des travailleurs, qu'ils ne soient pas considérés comme des ressources, des machines ou des marchandises, qu'ils puissent exercer leur liberté de parole, d'association, de culture, que chacun puisse choisir son travail et que chacun ait une part d'autonomie dans la modalité de l'exercice de son métier, en particulier la façon dont chacun gère son temps.

Promouvoir la justice sociale et écologique implique notamment de défendre de justes conditions de travail (limiter les écarts de salaire, édicter un droit du travail juste et équitable, renforcer les syndicats, promouvoir l'équité entre les hommes et les femmes, etc.), un partage équitable des ressources (respecter le droit de jouir des fruits de son travail, prendre en considération les inégalités écologiques autrement dit la répartition inégale des biens, nuisances et droits à polluer qui découle de causes sociales ou entre générations, etc.), de promouvoir la coopération. En outre, les activités « utiles » devraient être socialement et économiquement promues, même si elles ne sont pas incluses dans la catégorie des emplois rémunérés. Pour ce faire, nous devons viser le plein emploi, mais pas en toute circonstance. Nous devons trouver un chemin de **création d'emplois selon les besoins** et **promouvoir les activités qui ne sont pas des emplois mais qui ont une plus-value sociale et/ou environnementale.**



Ainsi, **la justice sociale a besoin d'être étendue à toute sorte de travail, y compris dans l'économie informelle**. Tous les types de « travail invisible » (informel, domestique, bénévole, etc.) doivent être reconnus dans les dispositifs légaux. De nouvelles institutions pourraient être créées à cette fin. Il est également important d'examiner comment étendre la réglementation internationale, le droit du travail et la sécurité sociale, au travail en dehors de l'emploi.

Défendre une solidarité sociale et environnementale implique de prendre conscience que nous sommes responsables de la vie et du bien-être des uns et des autres. Chacun devrait avoir accès aux ressources, et personne ne devrait être exposé plus que d'autres à des pollutions ou des dérèglements écologiques. Mais la solidarité s'applique aussi aux êtres non-humains, desquels nous devons prendre soin. Cette solidarité étendue à tous les êtres vivants requiert que nous ayons conscience de notre communauté de destin.

La solidarité écologique implique de s'assurer que toutes les activités économiques sont socialement et environnementalement durables à long terme. Pour cela, une étude d'impact social et environnemental devrait être systématiquement menée, suivie par une régulation des activités en fonction de ces impacts sociaux et environnementaux. À petite échelle, les travailleurs devraient avoir des informations sur l'impact des processus dans lesquels ils sont impliqués. Cela soulève la question de la transparence.

Nous vous invitons à lire l'intégralité du [Manifeste pour un travail décent et durable](#).

A. La transition écologique doit partir d'une délibération collective

**UN MILLION D'EMPLOIS
POUR LE CLIMAT**



L'Organisation internationale du Travail a défini en 2015 une transition juste comme l'action de rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté.

Une transition juste implique de maximiser les opportunités sociales et économiques de l'action climatique, tout en minimisant et en gérant soigneusement les défis éventuels - notamment par le respect des principes développés précédemment ainsi que par un dialogue social efficace entre tous les groupes concernés.

C'est pourquoi une transition juste implique de mener une réflexion sur ce nous produisons et consommons (qu'est-ce qui est utile et nécessaire, qu'est-ce qui est superflu, qu'est-ce qui nuit à l'humanité et à la planète), sur les besoins importants non couverts (des logements décents par exemple), et sur la répartition équitable du travail, dans des conditions de travail et de rémunération décentes. Cela doit passer par un processus de délibération collective.



Dans une certaine mesure, les territoires Zéro Chômeur de Longue Durée sont des espaces où se posent les questions de quoi produire et comment. Ils font aussi la démonstration que l'on peut lutter contre les conséquences du chômage à l'échelle locale et que le travail peut s'adapter aux personnes, à leurs parcours de vie, à leurs besoins (en termes de rythme, de confiance accordée, de besoin de participer à des processus de délibération collective, etc.). Il faut poursuivre les réflexions sur l'effectivité du droit à l'emploi et promouvoir ces formes de garantie d'emploi à l'échelle des territoires.

Un exemple inspirant : la mobilisation des travailleur.euse.s de la raffinerie Total de Grandpuits



En 2020, Total annonce la transformation de la raffinerie en une plateforme de production de biocarburants et bioplastiques. L'activité de raffinerie est en réalité délocalisée en Afrique, au travers du développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers en Ouganda et au Mozambique. Un plan social prévoit la destruction de centaines d'emplois de Total et des entreprises sous-traitantes.

Les travailleurs, au travers des organisations syndicales, décident de s'allier avec des associations écologistes et de justice sociale (Alternatiba, Greenpeace, Plus jamais ça..) pour dénoncer ce projet de greenwashing et travailler sur un projet pour le site qui soit réellement durable sur le plan écologique et permettant de préserver les emplois.

Cette mobilisation représente un tournant : plutôt que d'opposer les deux, **elle allie lutte pour la préservation des emplois et redéfinition de l'outil industriel au regard des enjeux écologiques, le tout dans une perspective de solidarité internationale**. Elle confirme que **les travailleurs**, parce qu'ils connaissent leur outil de travail, **sont au cœur du processus démocratique** qui doit conduire à redéfinir ce que nous souhaitons produire et comment pour préserver le vivant sur Terre.

B. Investir dans la formation et dans l'accompagnement social pour une transition écologique véritablement inclusive

La direction statistique du ministère du Travail (Dares) et France Stratégie ont planché sur les répercussions potentielles de la transition écologique sur le marché du travail. **La transition permettrait de créer entre 200.000 et 500.000 emplois, selon les scénarios et les modèles**. Derrière ce tableau favorable, il existe toutefois de fortes disparités entre les métiers et les secteurs.



L'agriculture et l'alimentation sont les secteurs qui connaîtront, d'après ces études, la hausse nette d'emploi la plus importante. Ce besoin de main-d'œuvre serait lié à la relocalisation de la production des fruits et des légumes ou la généralisation de l'agroécologie. La filière des transformations des produits issus des animaux et le négoce connaîtraient quant à eux une baisse globale des emplois.

Le développement des transports collectifs ainsi que des modes de transport doux comme le vélo (et les services associés soit la réparation et l'entretien) sont également des viviers importants d'emplois. Le secteur du bâtiment pour la rénovation thermique des bâtiments ainsi que le celui des énergies renouvelables sont également prometteurs en la matière. On recense le besoin de création d'emplois dans les filières de la rénovation thermique des bâtiments. Des dizaines de milliers d'emplois nouveaux seront nécessaires. Ce qui implique également un besoin en matière de formation professionnelle.

Des investissements massifs devraient être consacrés à la formation vers ces métiers et, pour que la transition écologique soit réellement inclusive, ces formations devraient être adossées à un véritable accompagnement social et humain pour qu'elles bénéficient aux personnes précaires et éloignées du marché du travail, notamment en particulier les jeunes.

Depuis 2018, la reconversion professionnelle est inscrite dans le cadre du droit à la formation professionnelle. Pour autant, peu de fins de contrats de travail ouvrent droit à la reconversion et l'accès à l'accompagnement à la reconversion est très inégal d'une situation professionnelle à l'autre.

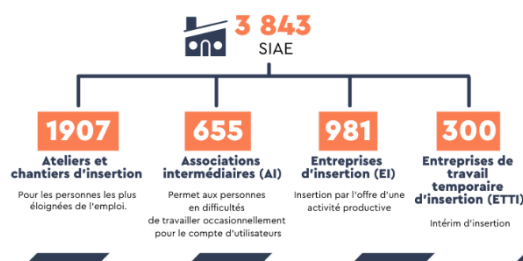
Ainsi, les personnes qui souhaitent se reconvertir doivent souvent en assumer elles-mêmes le coût financier : période plus ou moins longue sans emploi, formation autofinancée, perte de revenu du fait d'un manque d'expérience dans le nouvel emploi, etc.

Un dispositif d'accompagnement adapté permettrait d'atténuer la prise de risque pour les individus, et de diminuer les inégalités pour éviter autant que possible un marché de l'emploi à plusieurs vitesses sur les métiers en lien avec la transition écologique. Pour relever le défi de l'adaptation de l'emploi aux enjeux écologiques et climatiques, il est donc **indispensable de sécuriser l'accès de tous, et en particulier des plus vulnérables, à l'accompagnement à la reconversion** en renforçant les dispositifs de transition et de reconversion professionnelle.

Les associations réunies au sein du Collectif ALERTE demandent l'effectivité du droit à l'accompagnement à la reconversion.

C. Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), des acteurs pionniers dans la transition écologique et la justice sociale

LES 4 TYPES DE STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE)®





Les acteurs du secteur de l'insertion par l'activité économique ont développé, depuis plusieurs décennies des activités relevant de l'économie circulaire, notamment le recyclage, le ré-usage des vêtements ou meubles, l'écoconstruction, la gestion écologique des milieux, les premiers systèmes alimentaires bio locaux, et la mobilité solidaire, secteurs d'activité à fort impact social et/ou environnemental positif.

Les SIAE ont ainsi permis de développer des services écologiques accessibles à tous, montrant qu'urgence sociale et urgence environnementale sont des enjeux qui peuvent être réconciliés et des combats qui peuvent être menés conjointement.

Actuellement, nous pouvons constater le développement d'une concurrence entre l'économie « classique » d'un côté et l'économie sociale et solidaire de l'autre. Il est donc nécessaire de renforcer le soutien à ces acteurs.

Elles ont par ailleurs besoin de davantage de moyens pour continuer d'inventer les métiers et les activités de demain.

Concrètement, cela implique tout d'abord d'agir au niveau de la formation des encadrants techniques et des salariés en insertion. Pour ces derniers, il est ainsi nécessaire de développer des formations accessibles aux personnes sans prérequis ou avec un minimum de prérequis, et de créer des passerelles qualifiantes ou certifiantes.

Par ailleurs, il apparaît essentiel de mettre en place des financements et un appui technique afin de permettre aux SIAE de verdir leurs produits et services, et de décarboner leur fonctionnement.

En effet, verdir les produits, et développer par exemple des produits éco-conçus, implique de mobiliser une expertise que les SIAE n'ont pas nécessairement en interne et qu'elles peuvent moins facilement mobiliser que certaines entreprises du secteur marchand.

De même, verdir les prestations implique par exemple d'acheter ou louer du matériel moins émetteur de gaz à effet de serre ce qui a un coût non négligeable dans un contexte budgétaire contraint (par exemple, utiliser des débroussailleuses électriques au lieu de débroussailleuses thermiques pour l'entretien d'espaces verts, recourir à des véhicules électriques plutôt que thermiques).

En outre, il serait pertinent d'accompagner techniquement ou financièrement les SIAE afin qu'elles puissent remplir les conditions leur permettant de répondre aux cahiers des charges de certains labels écoresponsables (sur l'écoconception, l'économie circulaire, notamment).

D. Logement et services publics : anticiper et accompagner la mutation des territoires

Comme nous l'avons dit, la transition écologique promet la création de centaines de milliers d'emploi à l'échelle des bassins de vie. Cet enjeu amène celui de l'offre de logements abordables et de la présence des services publics : transports publics, santé, éducation, culture, etc.



Par exemple, le développement considérable de la formation en alternance et de l'apprentissage (les Compagnons du devoir sont passés de 4000 à 11000 apprentis) nécessite de s'intéresser à la capacité des territoires de loger ces jeunes en formation. Tous les territoires ne sont pas prêts à accueillir ces jeunes en formation puis en emploi. Il faut le penser en amont car les montages de projets de logement sont longs. Loger un apprenti, un stagiaire, nécessite à la fois un logement rapidement prêt à être habité et un accompagnement socio-éducatif qui leur permette de mieux s'orienter dans tous les aspects de la vie, comprendre leur environnement et devenir autonome.

Une fois formés, ces travailleurs ont également besoin de pouvoir se loger à une distance raisonnable de leur lieu d'activité. Les métiers en tension, en particulier ceux qui ont des liens avec la transition écologique – des métiers du bâtiment, des travaux publics, des industries sobres, mais aussi les métiers de la santé et du social, ne permettent pas souvent d'avoir des salaires suffisants pour s'installer en zone tendue. **Il est impératif de développer une offre de logements abordables et des services publics de qualité** pour que les personnes soient davantage incitées à s'ancrer sur le territoire.

Afin de préparer les territoires d'emplois aux mutations amenées par la transition écologique, le collectif ALERTE demande des politiques publiques territorialisées qui prennent en compte ces évolutions.



Lumière sur un fond de l'Union Européenne à pérenniser : Le fonds pour une transition juste

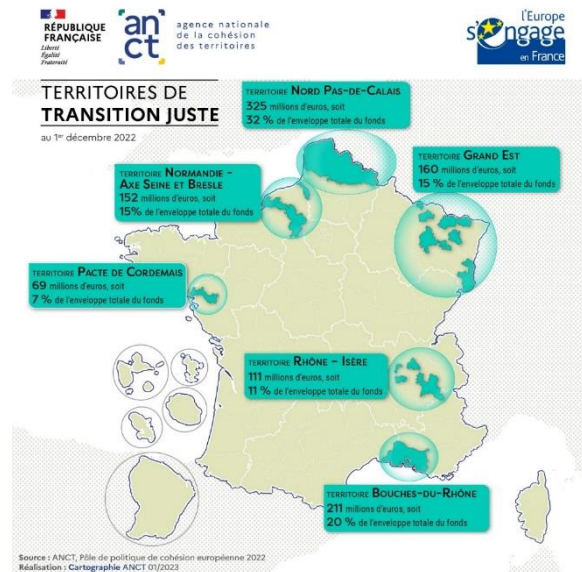


Le concept de transition juste figure dans le préambule de l'Accord de Paris et stipule que la mise en œuvre des politiques climatiques ne doit pas se faire au détriment des travailleurs. Pour éviter que la transition énergétique entraîne un chômage de masse et des inégalités régionales, l'UE a créé en 2021 le Fonds pour une Transition Juste (FTJ).

Nouvel outil de la politique de cohésion pour la programmation 2021-2027, le FTJ vise à atténuer l'impact économique et social de la transition vers la neutralité climatique dans les territoires les plus émetteurs de CO₂ d'origine industrielle. Sa mise en œuvre est encadrée sur chacun des territoires par un **Plan Territorial de Transition Juste** (PTTJ). Pour soutenir la transition, le FTJ dispose d'une enveloppe de 17,5 milliards d'euros sur sept ans.

En France, 6 régions fortement dépendantes des industries carbonées sont concernées (Normandie, Pays-de-la-Loire, Hauts-de-France, Grand-Est, Auvergne Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ces territoires concentrent plus de 80 % des émissions nationales des quatre secteurs industriels les plus polluants et de quatre centrales thermiques. Ils cumulent différents facteurs de vulnérabilité sociale dont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale et une situation sur le marché du travail déjà fragilisée. Ce constat s'accompagne d'une surreprésentation des actifs avec de faibles niveaux de qualification ou de compétences inadaptées. Ainsi, il est anticipé la disparition potentielle de 11 000 emplois directs à l'horizon 2030, auxquels il faut ajouter une estimation de 16 000 emplois indirects¹⁵. De plus, tous les emplois qui ne disparaîtront pas, devront à minima s'adapter aux transformations liées à la décarbonation (cela représente 80 000 emplois directs).

¹⁵ Cela représente 3,85 % de l'emploi industriel du territoire Rhône Isère, 5,3 % sur le territoire Grand Est, 4,5 % sur le territoire Nord Pas de Calais, 7,9 % sur le territoire Normandie Axe Seine, 5,9 % sur le territoire du pacte Cordemais et 5,9 % sur le territoire des Bouches du Rhône.



Pour répondre à ce changement, les besoins en compétences de ces filières vont évoluer. Tout cela implique d'adapter la formation aux nouvelles exigences et de développer les compétences sociales, numériques et techniques requises par les nouveaux emplois verts.

À cet effet, le FTJ est doté d'un volet « Emploi et Compétences ». Le Fonds cible les salariés des secteurs en déclin et/ou en transformation en favorisant leur reconversion professionnelle à travers un accompagnement et une formation vers des nouveaux métiers à travers l'acquisition des nouvelles compétences nécessaires à la transition de ces secteurs. Par ailleurs, 90 % des postes non supprimés subiront un besoin d'évolution des compétences et ne pourront être maintenus qu'à condition d'un investissement massif dans les formations. Le FTJ permettra de les financer afin de permettre la montée des compétences en lien avec la décarbonation des processus de production et la transformation des secteurs.

Le volet « Emploi et Compétences » prévoit également un accompagnement pour une insertion des demandeurs d'emplois avec une logique de ciblage vers certains secteurs d'activité à fort potentiel de diversification identifiés dans les PTTJ (énergies renouvelables, bâtiments et travaux publics durables etc.). Le développement de ces secteurs permettra d'accentuer à la fois la création et la préservation de l'emploi.

En se souciant des citoyens et des territoires les plus touchés par le défi de la transition climatique, les dirigeants européens affirment vouloir maîtriser à la source les émissions les plus importantes et provoquer un changement. Cependant, toutes les régions ne sont pas au même stade de la transition énergétique. Dans cette optique, les citoyens et les régions à qui l'on demande de faire le plus d'efforts, doivent bénéficier en retour des aides les plus substantielles. Souvent critiqués pour être trop complexes d'accès, le FTJ a créé le Just Transition Platform, un outil clé regroupant les dispositifs d'aide à l'élaboration de politiques publiques et de montages de projets. Le programme facilite les échanges entre territoires et d'autres acteurs dont les autorités régionales et publiques, les partenaires socio-économiques (ONG, syndicats etc.) ainsi que des experts individuels par le biais de rassemblements physiques et virtuels dans le cadre d'une approche de gouvernance à plusieurs niveaux.



Il est indéniable que le FTJ représente une première tentative de l'UE d'assurer la reconversion économique et sociale des territoires affectés par la transition climatique.

L'UE a également réuni de nombreux critères indispensables pour progresser vers une transition juste : conduire celle-ci à l'échelle locale, tenter d'inclure des politiques ciblées de travail et de bien-être, s'insérer dans une stratégie économique et de décarbonation à long-terme, et permettre des évaluations régulières de son efficacité notamment en vue de lui accorder plus de moyens.

Cependant, on est encore loin de la transition juste dont l'UE a besoin. Contrairement à l'ensemble des mesures environnementales contraignantes, les éléments sociaux de « Fit for 55 » sont loin d'être suffisants. Un Fonds de Transition juste ne devrait pas se contenter d'être un outil correctif. Une véritable transition juste signifie que la prise en compte des effets sur l'emploi doit être considérée comme faisant partie intégrante de l'ensemble des mesures environnementales contraignantes. Ces questions recouvrent de nombreuses dimensions, telles que les effets distributifs des politiques de décarbonation, les pertes d'emplois et les transitions professionnelles, la protection des droits sociaux fondamentaux et l'inclusion des citoyens dans le processus décisionnel, pour ne citer que quelques exemples.

L'un des principaux défis de la transition écologique est de veiller à ce que le public, en particulier les citoyens les plus touchés, ait la possibilité de participer à l'élaboration des politiques et à la prise de décision. Une transition juste exige une réflexion approfondie sur la manière dont les nouvelles formes de démocratie environnementale et de démocratie au travail peuvent être mises en œuvre aux différents niveaux de prise de décision.

De plus, les lieux où les emplois sont perdus ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux où les emplois sont créés. La formation et le perfectionnement des compétences devraient être accessibles à l'ensemble de la main d'œuvre et sous une forme flexible afin que personne ne soit laissé pour compte.

Le handicap est une autre dimension à prendre en compte. Les personnes handicapées seront touchées de manière disproportionnée par le changement climatique car elles vivent généralement dans une plus grande pauvreté et ont besoin d'une assistance particulière notamment pour conserver leur emploi ou acquérir de nouvelles compétences pendant la transition verte.

Toutefois, il est important de relever que le FTJ peut compenser la destruction d'emplois et la pauvreté mais seulement à petite échelle et à court terme. Les conséquences des politiques relatives au changement climatique sur l'emploi pourraient affecter divers droits sociaux tels que le droit du travail, des conditions de travail équitables, un niveau de vie adéquat et la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans ce contexte, « ne laisser personne de côté » devrait être plus qu'un simple slogan et se traduire par des mesures concrètes. Les politiques de transition juste ne font pas partie intégrante de l'agenda européen du Green Deal. La portée, l'échelle et les ressources du Fonds de transition juste doivent être élargies afin de soutenir les travailleurs dans leur transition à travers des mesures ciblées sur des secteurs spécifiques (automobile, industries à forte intensité énergétique etc.). Il convient également de veiller à ce que les emplois verts nouvellement créés soient également de bons emplois en termes de type de contrat, de conditions sociales et de conditions de travail conformément au pilier européen des droits sociaux.



Pour assurer une transition juste, l'UE doit aller au-delà des fonds dont le volume et la portée restent limités. Bien que l'UE ne puisse pas prendre pleinement le contrôle des politiques sociales (qui relèvent de la compétence des États membres), elle peut augmenter les niveaux minimaux de protection sociale et les conditions de travail. Un bon exemple est l'accord conclu dans l'UE pour augmenter les salaires minimums. Ces fonds européens seront d'autant plus efficaces dans une Europe plus sociale. Les initiatives en matière de marché du travail et de politique sociale au niveau européen devraient fournir une orientation plus substantielle aux États membres dans leurs efforts pour gérer le changement y compris dans la législation.

EXPLIQUE-MOI... L'EUROPE

LE FONDS POUR UNE TRANSITION JUSTE



Le Fonds pour une transition juste (FTJ) est un nouveau programme de financement de l'Union européenne pour la période 2021-2027. Il doit soutenir les travailleurs et les territoires les plus dépendants aux énergies fossiles qui risquent d'être bousculés par la transition écologique.

Objectif de l'Union européenne : atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050.
Le principe : réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Des secteurs polluants appelés à décliner ou à se transformer :



centrales à charbon



métallurgie



ciment



chimie

Dans le secteur du charbon, 160 000 emplois pourraient disparaître d'ici 2030.

Zoom sur la France

937 millions € (2021-2027)

Territoires concernés

Un coup de pouce aux territoires pour :



Diversifier leur économie



Développer la recherche et l'innovation



Développer les énergies renouvelables



Soutenir la reconversion des travailleurs

Ce que le FTJ ne pourra pas soutenir :

- les énergies fossiles,
- le démantèlement ou la construction de centrales nucléaires,
- le secteur du tabac.





L'avis de Sonia & Bastien sur l'adaptation de l'emploi face à la transition écologique

L'avis de Sonia face aux transformations de l'emploi

Sonia relève la disparition de nombreux métiers peu qualifiés. Typiquement dans de nombreuses boutiques maintenant l'humain se voit remplacé par des caisses automatiques. Selon Sonia, les boutiques devraient donc payer des cotisations sociales sur les machines. Ces cotisations permettraient ainsi de financer la formation vers des emplois verts.



Sonia qui s'intéresse à la question de la transformation de l'emploi face aux défis climatique a lu sur l'exemple du Danemark. Elle m'explique qu'au cours de leurs études, les étudiants, peu importe leurs conditions, ont un revenu minimum garanti. En échange de ce revenu, ils doivent effectuer 2 heures de bénévolat par semaine.

Comment allons-nous financer l'avancement industriel ? La transformation dans les secteurs de l'emploi ? Pour Sonia la réponse doit se trouver dans la mise en place d'une taxe spécifique.

Car pour Sonia, la transformation de l'emploi passe tout d'abord par la formation, permettre aux étudiants des études sereines, permet également un choix de conviction dans son avenir professionnel.

L'avis de Bastien sur les mutations de l'Emploi face à la transition écologique

Pour Bastien, il est nécessaire de relocaliser dans les territoires où ils manquent des créations d'emplois. Nous devons inciter les employeurs à s'installer au plus près des zones rurales (5000 habitants). En compensation, les employeurs bénéficieraient d'avantages fiscaux pour s'installer en zone rural.





L'éclairage de Laurent GRANDGUILLAUME, président de Territoires zéro chômeur de longue durée

1/ Les territoires zéro chômeurs ont-ils un impact écologique ?

Dans le cadre de l'expérimentation, nous avons créé une soixante d'entreprises à but d'emploi (EBE) dans autant de territoires. Les activités développées n'entrent en concurrence avec aucune activité existante dans le territoire concerné, c'est un point fondamental. Aussi, les activités supplémentaires développées le sont pour près de la moitié dans le domaine de la transition écologique. L'impact est concret en matière d'emplois créés, mais aussi dans les impacts dans le territoire pour les personnes et pour les entreprises et les services publics.

2/ Pouvez-vous nous donner quelques exemples concrets ?

Cela passe par le maraîchage et les circuits courts, le recyclage dans les filières industrielles, les ressourceries, les mobilités alternatives, l'auto-réhabilitation, Nous sommes sur des activités à forte intensité humaine, et non délocalisables. Il s'agit de prendre soins des autres et de notre planète en agissant au plan local.

3/ Combien d'emplois pourraient ainsi être créés pour atteindre les objectifs écologiques de la France ?

Dans le domaine de la transition écologique, on peut estimer, dans une vision compartimentée, à près d'un million d'emplois à créer pour atteindre nos objectifs.



Mais on peut aussi considérer que tous les emplois devront contribuer aux objectifs écologiques. Cela passe bien entendu par la formation professionnelle pour préparer ces changements, mais aussi par les efforts importants à réaliser dans les entreprises, dans les services publics et dans les écosystèmes de chaque organisation. L'enjeu écologique nous concerne tous !



Échange avec Jean-Paul RAILLARD, président de la Fédération ENVIE, sur leurs actions pour rapprocher les personnes éloignées de l'emploi les aidant à retrouver les moyens de postuler à un emploi stable

En 2024, le réseau Envie fêtera ses 40 ans d'activité au service des personnes éloignées de l'emploi. L'objectif du réseau est d'aider ces personnes à retrouver les moyens de postuler à un emploi stable : dignité, estime de soi et compétences professionnelles. Près de 3 100 salariés en insertion ont ainsi été accueillis en 2022 dans les 52 entreprises du réseau Envie ainsi que dans les 10 du réseau Envie Autonomie.

Pour cela, nous avons développé dès l'origine des activités liées exclusivement à l'économie circulaire afin d'avoir un effet positif sur l'empreinte environnementale en évitant la production de neuf, de former nos salariés de passage chez nous à des métiers qui s'inscrivent dans la transition écologique et d'avoir un maximum d'impact local.

C'est ainsi que nous remettons en bon état d'usage des matériels électroménagers qui étaient initialement destinés à être détruits afin de permettre à des ménages à revenus modestes de les acquérir au maximum à 50 % du prix du neuf tout en les garantissant deux ans. Nous faisons la même chose avec des dispositifs médicaux destinés à compenser au moins en partie les pertes d'autonomie (fauteuils roulants, lève-personnes, ...) permettant à des personnes d'acquérir ces matériels sans reste à charge.

Dans le même objectif, nous venons de mettre en service dans la région bordelaise, une chaîne de remise en état de panneaux photovoltaïques usagés et de recyclage pour ceux qui ne sont pas réemployables en pouvant extraire et réemployer tous les composants métalliques (argent, cuivre, silicium) et de réutiliser le verre support dans le bâtiment. Auparavant, ces panneaux étaient broyés. C'est une première mondiale dont nous sommes particulièrement fiers.

Ce sont des salariés en insertion et notamment des femmes qui travaillent dans cet atelier.



Nous multiplions les initiatives pour diversifier nos activités environnementales permettant d'augmenter la durée de vie des produits et de créer des emplois en insertion : matériel d'entretien des routes, matelas, électroportatifs, mobilité,

De la même façon, nous avons engagé depuis 2021 des actions concrètes dans le réseau pour réduire l'empreinte environnementale directe de nos activités comme la mise en place à Envie Pau de panneaux photovoltaïques issus de notre activité bordelaise et nous souhaitons généraliser cela dans tous nos ateliers et magasins. Nous passons également au crible tous nos processus d'essai et de contrôle qualité pour réduire au maximum la consommation d'eau et d'énergie.

La création de l'école Envie nous permettra de consolider notre professionnalisation et la montée en compétences sur tous les métiers de l'économie circulaire de nos salariés permanents et en insertion. C'est aussi un axe majeur pour réduire l'empreinte environnementale globale.



Valérie FAYARD, directrice générale d'Emmaüs nous partage sa vision et son expertise de la Transition Juste

La transition écologique va jouer un rôle d'accélérateur de la transformation de nos sociétés. Notre système de production va être significativement impacté (pour produire moins, et mieux), notre marché du travail aussi. De très nombreux emplois vont être détruits, de nombreux autres vont être créés. La priorité consiste alors à protéger et accompagner les premières victimes de ce phénomène : les personnes qui sont aujourd'hui, ou seront demain, privées d'emploi.

Pour cela, il est impératif tout d'abord de quantifier et d'évaluer, d'une part, les emplois qui vont être impactés par la transition écologique et, d'autre part, les emplois verts qui pourraient être créés. Il faut aussi renforcer considérablement les moyens d'accompagnement pour les publics impactés, déployer des dispositifs de formation adaptés, et poursuivre le développement de l'Insertion par l'Activité Économique dont les structures sont en capacité d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi vers les évolutions nécessaires.

Il faut en parallèle soutenir la création de « métiers de l'environnement ». L'Organisation internationale du travail estime que la neutralité climatique et une économie demandant moins de ressources pourraient créer **100 millions d'emplois**.

Pour la France, plusieurs études convergent **pour évaluer à 1 million le potentiel de création d'emplois verts** (Étude de l'Institut Rousseau, rapport « Monde d'après » du WWF).

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont depuis toujours au cœur des initiatives liées à la transition écologique et solidaire.

Ils portent une vision ambitieuse, celle d'un changement de paradigme indispensable : d'une société inégalitaire et écologiquement insoutenable, passer à une société qui assure la soutenabilité écologique et une réponse suffisante aux besoins de chacun.

Parce qu'ils sont ancrés sur les territoires et porteurs d'un modèle de sobriété juste,

ils développent depuis longtemps des solutions agiles et innovantes dans de multiples secteurs liés à la transition écologique :

agriculture et alimentation durables, transition énergétique citoyenne, mobilité douce, prévention et valorisation des déchets, protection de la nature et préservation de la biodiversité, etc.



Emmaüs pour sa part est un acteur de la transition écologique et solidaire par nature, puisque la grande majorité des structures Emmaüs ont fait de l'activité de récupération de produits d'occasion le vecteur d'un projet social d'inclusion des plus fragiles.

Les activités de collecte, valorisation, réemploi allient en effet impact environnemental et social

- ▶ Environnemental par la prolongation de la durée de vie des tonnages considérables de produits collectés chaque année (320 000 tonnes en 2023) ;
- ▶ Social car elles permettent de proposer des postes de travail à plus de 12 000 personnes éloignées de l'emploi chaque année, et l'équipement en biens de qualité et à petit prix à des millions de clients aux revenus limités.

Au fil des années, les alternatives écologiques se sont diversifiées : upcycling, recyclage, création de tiers-lieux, ou encore agriculture et alimentation saines et durables avec une soixantaine d'initiatives autour de l'agroécologie et du bien-manger : fermes d'insertion, projets d'autonomie alimentaire, Communautés agricoles, agriculture pédagogique et récréative, points de vente en circuit-court, épiceries solidaires, ateliers cuisines et pédagogiques.



Emmaüs démontre ainsi, à son échelle, qu'on peut faire société en incluant les plus faibles, autour d'activités vertueuses pour la planète.

Et ce secteur du réemploi solidaire, dont Emmaüs n'est qu'un des acteurs avec d'autres réseaux importants comme les Ressourceries, et le réseau Envie, est aujourd'hui porteur d'importantes opportunités, mais aussi d'inquiétantes menaces :

Opportunités, car le secteur du réemploi est en plein essor, et la vente de produits d'occasion pourrait dépasser la vente de neuf d'ici une dizaine d'années. Préoccupations environnementales, appétences pour des produits singuliers, contraintes économiques, les facteurs concourent à offrir un bel avenir au réemploi.

Mais les menaces sont là aussi : ce secteur, considéré comme non lucratif, a été pendant des années laissé aux associations. Désormais, alors que le marché explose, des acteurs privés lucratifs l'investissent avec des moyens financiers sans commune mesure avec ceux de l'économie sociale et solidaire, et des enjeux très différents en matière d'inclusion et de gouvernance démocratique.

Alors même que le potentiel de développement des structures du réemploi solidaire est considérable : 2 000 équipements de proximité pourraient être créés sur les territoires, permettant de générer entre 70 000 et 100 000 postes de travail, non délocalisables, au service des changements de comportement et de la mobilisation citoyenne.

Mais pour assurer cette transition juste et accroître la part de l'économie sociale et solidaire, dans le secteur du réemploi comme dans tous les secteurs liés à la transition écologique et solidaire, il faudra mobiliser à la fois les pouvoirs publics et les citoyen.n.e.s.

Les pouvoirs publics doivent fixer l'ambition et le cadre réglementaire, et mobiliser les moyens pour le financement de cette transition acceptable (fixation d'un cadre favorisant le développement de l'ESS notamment face aux acteurs lucratifs, soutien financier pour la création et le développement, financement accru, pérenne et non erratique de l'Insertion par l'activité économique).

Les citoyen.n.e.s : l'acceptation démocratique de la transition ne sera possible qu'à la condition d'offrir une vision d'une sobriété heureuse, et non punitive, et de garantir aux citoyens que ce changement de modèle et de comportements peut aussi amener à une société moins inégalitaire. Pour cela, il faut travailler au plus vite sur la question de la répartition des richesses. Car l'urgence est au partage !

5

Propositions retenues qui devraient être mises en place très rapidement dans le secteur de l'emploi

- 1.** Mettre en place des planifications territoriales de la transition écologique sur l'emploi, regroupant tous les acteurs concernés par les créations, suppressions et reconversions des emplois, à l'échelle de bassin d'emplois. Associer les citoyens à la définition des biens essentiels non couverts - ou pas suffisamment - qui devraient être produits localement et selon quelles exigences sociales et écologiques.
- 2.** En lien avec le point précédent, développer des formes de garantie d'emploi territorialisées (comme les territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD)) pour lutter contre les conséquences du chômage, garantir le droit à l'emploi et créer des activités du soin au vivant.
- 3.** Investir massivement dans la formation vers les métiers de la transition écologique et dans l'accompagnement social pour maximiser les opportunités pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Créer un dispositif pour faciliter les possibilités de reconversion.
- 4.** Mieux anticiper les mutations des territoires en développant une offre de logements abordables et des services publics de qualité (transports publics, santé, etc.)
- 5.** Favoriser la création d'une gouvernance de l'IAE.



Un état des lieux par Isabelle DORESSE d'ATD Quart monde

L'ensemble de nos activités humaines impactent aujourd'hui notre planète, provoquant une régression sans précédent des habitats et les espèces, et provoquant les dérèglements climatiques. Les urgences du climat et de la biodiversité ne sont pas distinctes l'une de l'autre, mais bien les deux faces d'une même crise. Par ailleurs le lien fonctionnel entre la biodiversité, la santé et le bien-être des populations est établi. Préserver les écosystèmes, c'est préserver notre santé. Nos économies doivent aujourd'hui être guidées par l'objectif du bien-être de tous et d'une seule santé (OneHealth)

Aussi, il est impératif aujourd'hui de transformer profondément nos modes d'aménagement du territoire, de production et de consommation. Chaque choix d'aménagement de territoires, de transport, d'approvisionnement en énergie... devrait compter avec l'épuisement des écosystèmes et se soucier de leur régénération. Toute nouvelle artificialisation est une menace pour notre santé et notre avenir, en particulier pour les jeunes d'aujourd'hui et les générations suivantes.

On peut citer de multiples exemples sur le fait que les personnes en précarité vivent dans des environnements plus dégradés que d'autres : périphérie des villes, proximité de décharges, de stations d'épuration, transports en commun inadaptés, manques d'espaces de nature, logements dégradés et mal isolés, eaux pluviales mal gérées, loyers et factures énergétiques élevées... Ce sont eux qui paient le plus lourd tribut et qui ont peu de moyens pour s'en protéger ou s'en éloigner. Les surexpositions subies ajoutent à la précarité des pathologies graves.

Le contexte actuel d'inflation et la régression des services publics accentuent cette réalité qui doit nous conduire à agir avec ambition et cohérence, et surtout avec les plus précaires.

Non seulement les personnes en situation de pauvreté sont celles qui polluent le moins, mais ce sont celles qui participent le plus aux politiques de préservation de l'environnement, ne serait-ce que par leur contribution financière (fiscalité écologique : 3,7 % du revenu du 1^{er} décile de revenus pour 0,9 % pour le dernier décile).

Les plus pauvres sont généralement exclues des réflexions sur la prise en compte de l'environnement et les préjugés sont nombreux. Alors qu'au quotidien, ils doivent faire preuve d'adaptation à des contextes difficiles et sont de façon subie inventeurs de gestes écologiques, et ont des pratiques frugales. Ils aspirent fortement à ce que leurs enfants aient une vie meilleure dans un environnement moins dégradé.



Pour progresser vers une politique environnementale juste, il faut redéfinir les politiques publiques prioritairement à partir de l'expérience des personnes vivant dans la pauvreté. Mais les conditions de participation ne sont pas simples et demandent de prendre le temps nécessaire. C'est avec eux qu'il faut écrire un nouveau récit d'une société qui se construit dans les territoires, à l'échelle des bassins de vie, en ayant le souci du bien-être de tous ses habitants et de la préservation des écosystèmes.

Il y a quelques mois, le gouvernement annonçait travailler à la fois sur la planification écologique et sur le Pacte des Solidarités, nouveau cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. La prédominance des enjeux de décarbonation doit rester un point de vigilance pour ne pas réduire les profondes transformations sociétales nécessaires, aux enjeux stricts de la lutte contre les dérèglements climatiques. Dans ce contexte, les organisations du Collectif ALERTE appellent le gouvernement et les parlementaires à agir vite et fort, avec une véritable vision systémique du sujet.

Pour construire et mettre en œuvre les solutions pour répondre à ces enjeux, la crise démocratique nous freine. Mais nous devons continuer à agir : il existe des voies de passages, à construire et à anticiper, avec la participation des plus modestes pour que non seulement ils ne soient pas pénalisés par la transition mais soient des participants actifs et bénéficient directement de ses impacts positifs au quotidien.



**Témoignage Louis MAURIN,
directeur de l'Observatoire des inégalités**

Inégalités environnementales et inégalités sociales, la grande confusion

Le débat autour de la question des inégalités environnementales est devenu le grand classique du débat sur les inégalités... dans la plus grande confusion¹⁶ Premièrement, on peine à savoir ce que représente le mot « environnement ». De quoi est-il composé ? De l'air qu'on respire, de l'espace dans lequel on vit, voire un territoire plus vaste avec ses prairies, ses montagnes et cours d'eau ? S'il s'agit d'air par exemple, alors c'est surtout au travail que se pose la question : les deux tiers des ouvriers non qualifiés respirent des fumées ou des poussières autrement plus toxiques que l'air du métro parisien, c'est six fois plus que les cadres (données 2016 du ministère du Travail). Réduire les inégalités environnementales commence dans les usines.

Deuxièmement, on confond les inégalités d'exposition et l'impact de facteurs environnementaux. Concernant la qualité de l'air, les études aboutissent à des résultats variés : dans certaines villes, comme Paris, les quartiers les plus aisés seraient au moins autant exposés et parfois plus¹⁷. Ce qui n'empêche que les catégories sociales les plus modestes subissent dans la capitale des atteintes plus grandes de la pollution : non pas du fait de leur environnement, mais principales d'inégalités sociales de santé. Ce qui est autre chose.

Troisièmement, on mélange activement les inégalités environnementales actuelles et futures. Le plus souvent, quand on évoque les inégalités environnementales, il s'agit de l'impact du réchauffement climatique : ils craignent moins pour ceux qui les subissent aujourd'hui au travail ou dans leur vie en général que les effets du climat demain pour leurs enfants. Il s'agit alors

d'inégalités face à l'environnement entre générations : allons-nous tout consommer, vivre la vie à pleine dents et ne rien laisser à ceux qui suivent ? L'enjeu est majeur, il n'est pas uniquement social.



Que faire de tout ça ?

Commencer par agir vite pour améliorer l'environnement de tous, ce qui fait la qualité. Investir dans tout ce qui peut protéger des risques au travail par exemple. Toutes les politiques de logement de qualité pour tous sont, en même temps, des politiques environnementales et sociales. Ce qui est valable en France l'est encore plus au niveau mondial : nous reportons sur le monde en développement une grande partie de nos pollutions et faisons vivre un enfer à des centaines de millions de travailleurs des mines, des champs et de l'industrie, par exemple.

Il faut se préoccuper du sort des générations de demain qui n'ont en pratique que peu de manière de se mobiliser, même si la sensibilité des jeunes est déjà importante. Il s'agit de mettre en place des politiques sur des décennies, pas toujours en phase avec le temps politique. On ne peut qu'être frappé, par exemple, de l'impact des mesures d'économie d'énergie prises par exemple dans les services publics suite à la flambée des cours.

¹⁶ Pour plus de détail voir « Les inégalités environnementales, qu'est-ce que c'est ? », *inegalites.fr*, version du 4 mai 2021.

¹⁷ Expositions environnementales et inégalités sociales de santé, Séverine Deguen, *Actualité et dossier en santé publique n°73*, Haut conseil de la santé publique, décembre

2010. Sur le cas de la capitale : *Neighbourhood Characteristics and Long-Term Air Pollution Levels Modify the Association between the Short-Term Nitrogen Dioxide Concentrations and All-Cause Mortality in Paris*. Séverine Deguen, et al.. *PLoS ONE*, 2015.



Il aura pour cela malheureusement fallu une guerre en Europe. L'épisode de l'hiver 2022-2023 souligne en creux l'hypocrisie des discours précédents, et il faudra être attentifs à ce qui va se passer l'hiver prochain si les cours diminuent.

Le retour aux modes de consommation antérieurs à la faveur d'une éventuelle baisse des prix de l'énergie serait catastrophique. On a par ailleurs, ne l'oublions pas, dépensé des milliards pour réduire le coût des carburants à la pompe pour tous, riches et pauvres.

Pour partie, les politiques environnementales à mettre en œuvre vont de pair avec la réduction des inégalités sociales. Financer l'isolation thermique – si les vendeurs de matériaux et ceux qui les posent ne gonflent pas leurs prix à l'occasion – préserve l'avenir et réduit les inégalités sociales. Les plus pauvres voient leurs factures diminuer pour un degré de chauffage équivalent. Il en est de même pour l'isolation phonique. Pour partie, les inégalités s'opposent.

Nous savons, par exemple, depuis des décennies que nous devons payer plus cher les carburants pour préserver l'avenir de nos descendants, mais que faire alors des ménages modestes devenus dépendants de l'automobile à bas prix ? La mise en place des zones à faible émission dans les grandes villes, mal anticipée, constitue une bombe politique.

Le souci du prochain ne se limite pas aux plus favorisés, et dans tous les milieux on commence à comprendre la nécessité de l'effort. Mais il faut aussi anticiper le temps long et offrir des moyens autrement plus conséquents que ceux qui sont aujourd'hui employés pour faire en sorte de réduire l'effort qui portera sur les plus modestes. Offrir une prime de 10 000 € ou plus sur une voiture qui en coûte 30 000 n'a aucun sens pour tous les faibles revenus qui ne disposent d'aucune épargne et aucun moyen d'emprunter. Plutôt que de glisser la poussière sous le tapis et faire croire qu'inégalités environnementales et sociales vont toujours ensemble, il faut clairement affronter le dilemme quand il se pose, l'explicitier, l'anticiper et amortir le choc.

COLLECTIF ALERTE

34 fédérations et associations nationales engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Créé en 1994 sous l'impulsion de l'Uniopss, le collectif ALERTE est un lieu de réflexion et d'échanges inter-associatifs sur la pauvreté et l'exclusion et sur les meilleurs moyens de les combattre. Il réunit aujourd'hui 34 fédérations et associations nationales de solidarité, engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ancré dans les territoires, ALERTE regroupe également des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions.

ALERTE a pour objectif l'éradication de la pauvreté – prioritairement de la grande pauvreté – et de l'exclusion qui doit être une réelle priorité nationale, globale et durable. Il a pour vocation de porter auprès des pouvoirs publics et de l'opinion la parole des personnes en situation de précarité et d'exclusion, et d'influer sur les politiques de solidarité à mettre en œuvre, mais aussi d'intégrer la participation systématique des personnes concernées dans l'élaboration des politiques publiques.

Il s'appuie sur un objectif de reconnaissance des droits fondamentaux, dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains, en promouvant l'accès de tous aux droits.

C'est pourquoi le collectif ALERTE, fort de l'expertise de l'ensemble de ses membres et de ses antennes territoriales, se doit de contribuer aux enjeux de cette planification écologique. **Il est impératif de penser la planification écologique comme un levier de l'inclusion sociale et de respect du droit à un environnement sain. Les associations de solidarité que nous sommes vous proposent leurs réflexions POUR que la planification écologique soit SOLIDAIRE mais aussi GLOBALE et AMBITIEUSE.**



COLLECTIF ALERTE

15 rue Albert – CS 21306 – 75214 Paris cedex 13
Tél. 01 53 36 35 09 - contact_alerte@uniopss.asso.fr

www.alerte-exclusions.fr

Twitter

@CollectifALERTE